

HISTOIRE  
DE  
NOTRE-DAME de la TREILLE  
PATRONNE DE LILLE

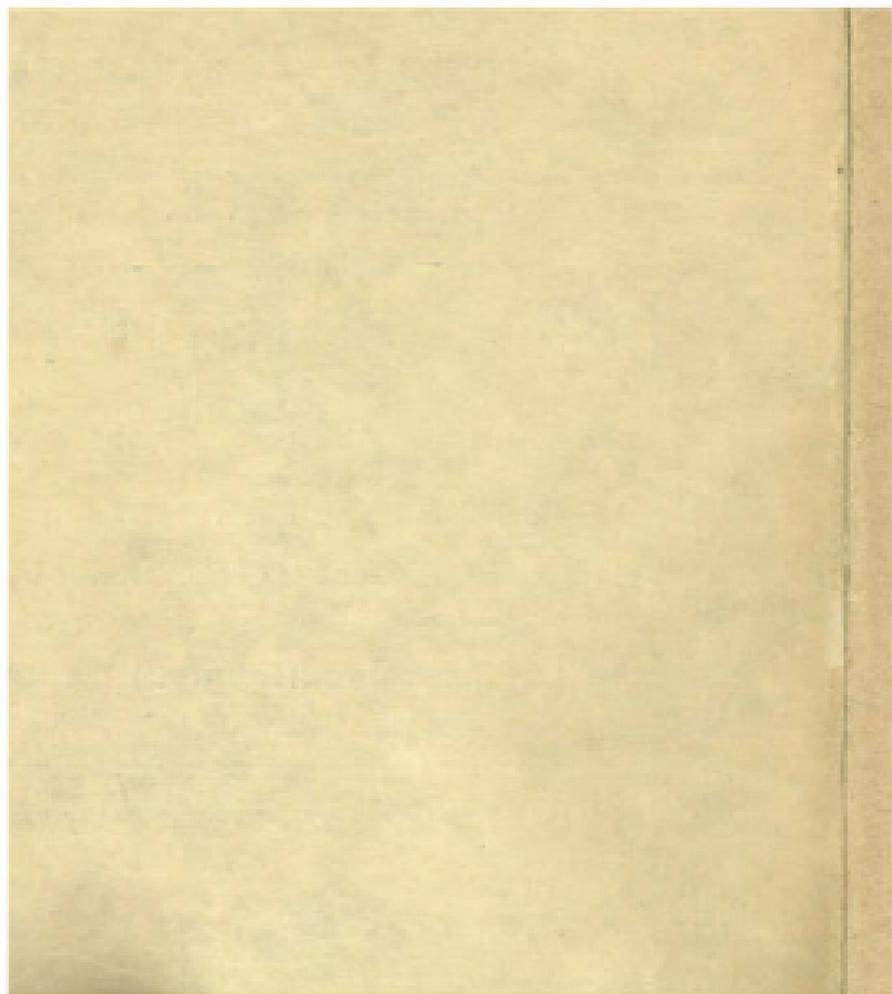
STATUTS ET PRIÈRES  
DE L'ARCHICONFRÉRIE

PAR LE CHANOINE HENRI DELASSUS  
Premier Chapelain de N.-D. de la Treille.

*Cancellata Parens, Tibi sacram protego turbam.*



Société Saint-Augustin  
ÉE, DE BROUWER ET C<sup>o</sup>  
eurs des Facultés Catholiques de Lille  
LILLE, 41, rue du Metz.



bib  
13384h

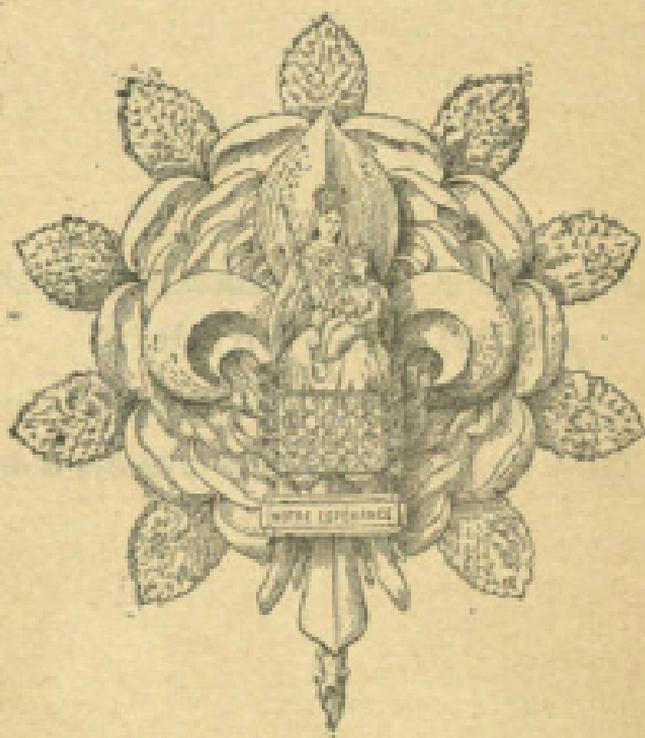
St et) Schussine

I

— Catholi  
— Nord, t  
— Eglise, li

ARCHICONFRÉRIE  
DE NOTRE-DAME DE LA TREILLE

**INSTITUT DE RECHERCHE  
EN HISTOIRE DES RELIGIONS  
Université Charles de Gaulle - Lille III  
BIBLIOTHEQUE**



INSTITUT DE RECHERCHE

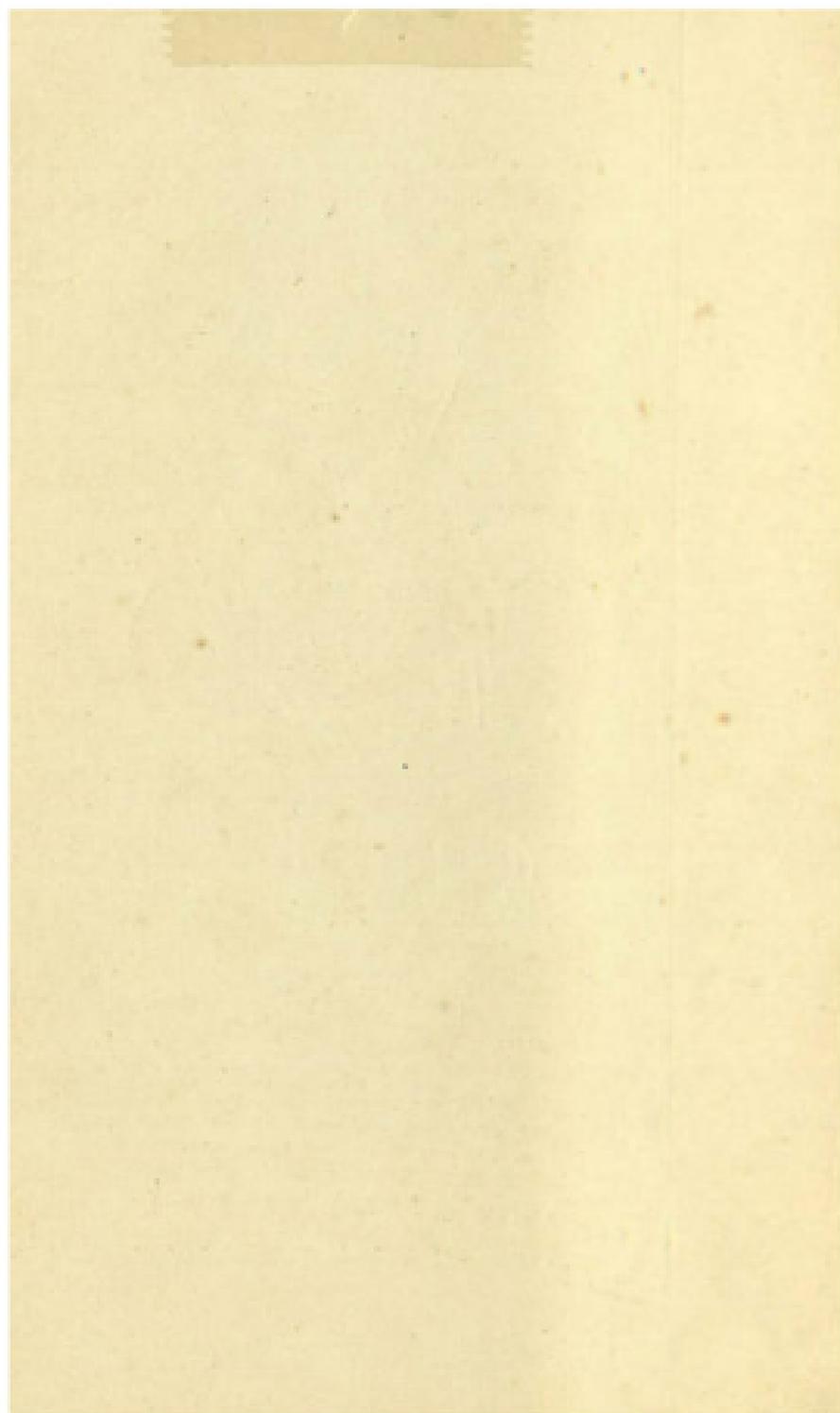
La rose, symbole de la charité, désigne l'Archicon-

frérie de N. D. des Vertus, fondée en 1603.

CHARITÉ DE NOTRE-DAME,

Université Catholique de Gaule - Lille III

BIBLIOTHÈQUE





La CHARITE de NOTRE - DAME de LILLE.

ORIGINES  
DE  
L'ARCHICONFRÉRIE  
DE  
N.-D. DE LA TREILLE,  
Patronne de Lille.

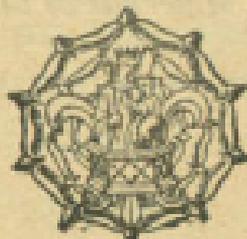
Ses Statuts et ses Privilèges.

Prières diverses.

Petit Office de N.-D. de la Treille.

Par le Chanoine Henri DELASSUS,  
Premier Chapelain de N.-D. de la Treille. —

*Cancellata Parens, Tibi sacram protege turbam.*



Société de Saint-Augustin.  
DESCLÉE, DE BROUWER et C<sup>ie</sup>,  
IMPRIMEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE.  
1891. — LILLE, 43, rue du Metz, LILLE. — 1891.

---

---

PERMIS D'IMPRIMER :

C.-J. DESTOMBES,

vic. gén.

*Cambrai, 11 Septembre.*

*En la fête de la Maternité de la T.-S. Vierge.*

---

---

## PRÉFACE.

 *OTRE-DAME de la TREILLE a eu pour historiens au XVII<sup>e</sup> siècle Vincart et Turbelin.*

*Turbelin, chapelain de N.-D. de la Treille et régent du séminaire de S<sup>t</sup>-Pierre, publia en 1632 l'ORIGINE DE LA CONFRÉRIE DE N.-D. DE LA TREILLE, érigée en l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre à Lille, et de la procession annuelle de ladite ville, avec plusieurs miracles impétrés, par l'intercession de Notre-Dame, en la chapelle dédiée à son honneur en ladite église de S<sup>t</sup>-Pierre. Le tout tiré de divers auteurs manuscrits,*

*Quatre ans plus tard, le P. Vincart, de la Compagnie de Jésus, prédicateur ordinaire de N.-D. de la Treille, publia : B. VIRGO CANCELLATA in insigni ecclesia collegiata D. Petri Insulæ cultu et miraculis celebris. En 1671*

*Vincart donna lui-même la traduction de son ouvrage modifié et augmenté sous ce titre :*  
HISTOIRE DE N.-D. DE LA TREILLE, AUGUSTE  
ET MIRACULEUSE dans l'église collégiale de  
St-Pierre, PATRONNE DE LA VILLE DE LILLE

*Bien d'autres auteurs ont parlé de N.-D. de la Treille dans des histoires plus générales ; nous en citerons plusieurs au cours de cette petite notice.*

*Elle n'est point la reproduction de ses deux devancières, quoiqu'elle leur fasse de larges emprunts. Les études historiques de ces derniers temps permettent de donner plus d'ampleur aux récits du passé, comme la critique ne laisse pas admettre sans contrôle tout ce qu'ils ont avancé.*

*Toutefois nous devons avertir nos lecteurs que nous avons écarté de cet opuscule non seulement tout appareil scientifique, mais tout ce qui ne peut qu'intéresser la curiosité, d'ailleurs fort*

*légitime, du passé. Nous nous sommes uniquement placé au point de vue de l'édification à procurer aux confrères et consœurs de notre Archiconfrérie. Une histoire complète et documentée de N.-D. de la Treille paraîtra dans un an ou deux, après l'histoire de la collégiale de S'-Pierre. Un savant de bonne marque y travaille depuis plusieurs années ; il en a actuellement réuni presque tous les éléments.*

*Ici, il était nécessaire de rappeler la vénération et l'amour dont N.-D. de la Treille a été l'objet de la part des Lillois de tous les siècles, afin d'engager plus fortement nos contemporains à mettre en elle leur confiance et à lui rendre les hommages que lui ont rendus leurs ancêtres.*

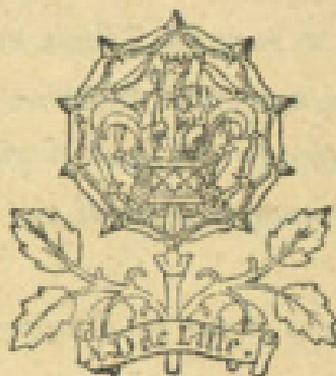
*Nous n'avons point eu d'autre but. Daigne Notre-Dame agréer nos intentions et les bénir pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de nos lecteurs.*

*A la suite de l'histoire de la Confrérie de N.-D. de la Treille, nous donnerons dans cet opuscule les statuts de son Archiconfrérie et les prières que nous désirons voir adopter par nos confrères et consœurs en Notre-Dame.*

H. D.

*Chapelain de N.-D. de la Treille  
et S<sup>t</sup>-Pierre.*

*Lille, 29 septembre 1871  
en la fête de l'Archange St Michel.*





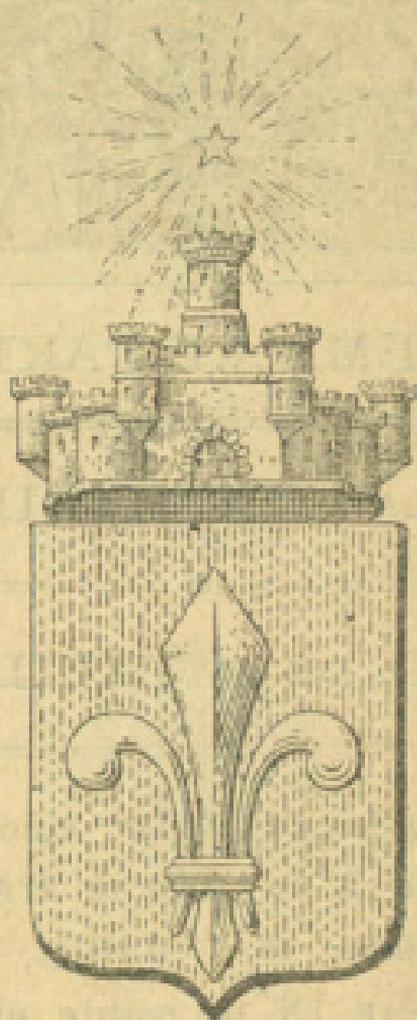
PREMIÈRE PARTIE

LA CONFRÉRIE

DE

N.-D. DE LA TREILLE

Érigée au XIII<sup>e</sup> siècle et  
élevée à la dignité d'Archi-  
confrérie, le 7 Juillet 1876,  
par PIE IX, de sainte et glo-  
rieuse mémoire.



La Sainte Vierge a donné à la ville de Lille,  
pour armoiries, un lis d'argent, qui est l'un de ses  
symboles les plus expressifs.

VINCART.

CHAPITRE PREMIER. — Au com-  
mencement de l'Ère chrétienne.

**L**A ville de Lille s'est distinguée de tout temps par une grande dévotion à la Très-Sainte Vierge.

Durant de longs siècles, ses habitants vinrent, de génération en génération, s'inscrire dans la confrérie de N.-D. de la Treille, et consacrer à cette auguste souveraine leurs personnes, leurs familles, leurs corporations et la magistrature qui gouvernait la cité.

Durant de longs siècles, la chapelle de N.-D. de la Treille fut le foyer ardent et lumineux où la population lilloise vint quotidiennement réchauffer sa piété, et, dans les jours de scandales et d'erreurs, ranimer sa foi et fortifier son attachement aux pures doctrines de la Sainte Église.

Durant de longs siècles, la Fête de Notre-Dame fut chaque année la gloire de Lille, sa joie, et l'une des principales sources de sa prospérité.

A toutes les époques de son histoire, c'est de ses chefs eux-mêmes, seigneurs, clergé

et magistrats, que Lille a appris à honorer Marie, à l'aimer, à mettre en elle son entière confiance.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est le magistrat, la municipalité, comme on dirait aujourd'hui, qui vient déposer les clefs de la ville entre les mains de la Vierge, et renouveler un pacte plusieurs fois séculaire.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, c'est la comtesse Marguerite et son fils, Gui de Dampierre, qui, instituent la fête de N. D. de la Treille et sa célèbre procession.

Au XI<sup>e</sup> siècle, les fondateurs de la ville, Bauduin IV et Bauduin de Lille, proclament, au dire d'anciens auteurs, les grâces dont ils sont personnellement redevables à la Reine du Ciel, et affirment qu'au commencement du VII<sup>e</sup> siècle elle est venue elle-même fonder leur dynastie et consacrer, par une apparition, le lieu où s'élèvera la ville qui doit se glorifier du titre de *Cité de la Vierge*.

Douze siècles de confiance et d'amour d'une part, d'autre part de bienveillance et de faveurs, c'est ce que nous avons à raconter.

Mais il est possible de remonter plus haut encore, et de montrer le culte de la Très-Sainte Vierge apparaissant sur notre territoire longtemps avant l'époque marquée par la légende de la fontaine des Saules.

Le culte de la Très-Sainte Vierge est partout et nécessairement contemporain de la naissance même du christianisme.

L'Évangile nous le montre commençant avec l'*Ave Maria* de l'ange, la salutation d'Élisabeth, le tressaillement de saint Jean-Baptiste, le miracle de Cana, l'exclamation de la femme juive et le testament du divin Sauveur. Durant les dix-huit siècles d'hommages et de prières qui sont venus ensuite, le monde n'a rien vu qui égale cette admiration et cette vénération, comme aussi cette efficacité d'intercession.

Aussitôt le mystère de la Rédemption accompli, le culte de Marie se répand dans le monde entier avec la prédication de l'Évangile. Avant de se séparer, les apôtres posent les fondements de la foi en formulant le *Credo* ; mais dans ce *Credo* ils font entrer, sans pouvoir s'en dispenser, toute la raison du culte qui sera

rendu à Marie jusqu'à la fin des siècles : « Je crois en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur, conçu du Saint-Esprit et *né de la Vierge Marie.* » Armés de ce symbole, ils parcourent le monde, et partout où ils annoncent que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre chair, s'est fait homme pour sauver les hommes, ils parlent, nécessairement, de la Vierge en qui le Verbe s'est incarné. Ils ne peuvent se dispenser de présenter cette Vierge-Mère, Mère de Dieu, à la vénération, à l'amour, à la confiance des peuples qu'ils convertissent. Car de même que la connaissance du vrai Dieu est inséparable de celle de N.-S. Jésus-Christ, de même N.-S. Jésus-Christ ne peut être connu dans sa personnalité unique, comprenant la nature divine et la nature humaine, qu'avec sa Mère et que par elle. Si c'est par Marie que la foi entra dans les intelligences, c'est aussi par Marie que le christianisme pénétra dans les cœurs. M. Beugnot, dans son *Histoire de la destruction du paganisme*, observe que le dernier coup lui fut porté par le culte de la Très-Sainte Vierge. « Les peuples, dit-il, furent comme éblouis par

l'image de cette Mère divine réunissant dans sa personne les sentiments les plus beaux de la nature, la pudeur de la Vierge et l'amour de la Mère, emblème de douceur, de résignation et de tout ce que la nature présente de sublime, qui pleure avec les malheureux, intercède pour les coupables, et ne se montre jamais que messagère du pardon et du bon secours. Ils accueillèrent ce nouveau culte avec enthousiasme... Les payens n'essayèrent même pas de défendre leurs autels contre ce culte de la Mère de Dieu ; ils ouvrirent à Marie (au milieu du V<sup>e</sup> siècle) les temples qu'ils avaient tenus fermés à Jésus-Christ et s'avouèrent vaincus. »

Les choses étant ainsi, il n'est point téméraire de dire que le culte de la Très-Sainte Vierge, qui devait être durant tant de siècles la gloire des Lillois, a commencé à fleurir sur leur sol dès que les premières semences du christianisme y furent jetées.

Cette présomption serait une certitude quand même elle ne pourrait se prévaloir d'aucun fait. Mais ce témoignage du fait existe. Lorsqu'au VI<sup>e</sup> siècle le pays commença à sortir

des ruines du III<sup>e</sup>, S. Vaast vint dans nos contrées ranimer le flambeau de la foi presque éteint. Qu'y trouva-t-il tout d'abord? Une très ancienne vie du saint, dont Alcuin s'est servi au VIII<sup>e</sup> siècle, dit ceci : « S. Vaast comprit, à la vue des ruines de plusieurs églises, que la religion avait été autrefois florissante à Arras. *Il trouva sous un monceau de décombres un autel dédié à la Mère de Dieu, dans un bel état de conservation, et les restes bien reconnaissables d'une chaire épiscopale* (1). »

A cette même époque, S. Éleuthère, évêque de Tournai et du territoire de Lille, consacrait son église à Notre-Dame et y prêchait à la fête de l'Annonciation (2).

Un siècle et demi avant S. Vaast et S. Éleuthère, le grand convertisseur des habitants des *pagi*, des païens, était venu dans nos campagnes restaurer une première fois la religion du Christ. Ses travaux apostoliques dans le

---

1. Leglay, *Recherches sur l'Église métropolitaine de Cambrai*, page 153.

2. On a le sermon qu'il prononça le 25 mars de l'an 521. (*Patrologie latine*, t. LXV, p. 96.)

Nord, dit M. Lecoy de la Marche, sont prouvés par le plus authentique de tous les textes, la multitude des églises qui lui sont dédiées (1). Favorisé des visites de la Reine du Ciel (2), S. Martin ne put manquer de prêcher ses grandeurs et d'exciter à la dévotion envers elle.

En remontant le cours des âges, nous trouvons S. Eubert. A quelle époque est-il venu jeter les semences de la foi dans notre contrée? Il est difficile de le préciser. Nos anciens historiens disent que nos premiers missionnaires furent envoyés avec S. Denis, premier évêque de Paris. A leur tête étaient S. Piat, S. Chrysole et S. Eubert. Ce S. Denis est-il l'Aréopagite? Est-ce celui qui eut le bonheur de contempler de son vivant « le corps qui a reçu Dieu et où a commencé la vie »? On ne peut le dire avec certitude. Mais, quel qu'il soit, le premier évêque de Paris, dit Favien, consacra le temple

---

1. Cent trente-et-une dans le diocèse de Cambrai, cent cinquante-sept dans celui d'Arras, quatre-vingt-cinq dans celui de Tournai.

2. « Le Christ m'est témoin, dit Sulpice Sévère, parlant de ces visions, que je ne mens point; et personne n'aura, je l'espère, l'audace de prétendre que Martin ait menti. »

de Cérès à la Mère de Dieu et y plaça le portrait de la Vierge tenant son Fils sur ses genoux. Ses disciples ne purent qu'imiter son exemple, et ils imprimèrent si profondément, dans le cœur de nos ancêtres, la dévotion à la Très-Sainte Vierge, qu'elle s'est transmise de génération en génération, sans affaiblissement ni altération.

Quelques-uns ont prétendu établir que le territoire de Lille n'est habitable que depuis le X<sup>e</sup> siècle. Ce n'aurait été auparavant qu'un vaste et profond marécage absolument impropre à tout établissement, si primitif qu'on le suppose. Cette opinion contredisait violemment nos traditions religieuses. Or, il est presque aussi imprudent en histoire de se heurter aux traditions chrétiennes qu'il l'est en philosophie et en science proprement dite de se mettre en opposition avec la révélation. Il arrive presque toujours qu'une étude plus approfondie, que des recherches mieux conduites, que les faits observés avec plus de soin et de sagacité, viennent démontrer la véracité des anciennes chroniques, du moins en ce que leur récit a d'essentiel et de fondamental.

De sorte qu'au lieu de les rejeter, il est toujours sage de les interroger, de leur demander si elles ne peuvent fournir quelques lumières qui éclairent les époques ténébreuses de l'histoire, comme le flambeau de la foi peut guider la raison dans l'investigation des plus obscurs problèmes.

Aujourd'hui que la science archéologique, favorisée par l'agrandissement des villes, la construction des chemins de fer, le creusement des canaux, a fouillé notre sol avec plus de méthode, et que les débris et les fossiles mis au jour par ces fouilles ont été religieusement recueillis et étudiés, la science ne dit plus que notre pays a été inhabité jusqu'au X<sup>e</sup> siècle ; elle affirme au contraire que, dans les temps qui ont immédiatement précédé ou suivi l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la région qui s'est appelée plus tard Lille et châ-tellenie de Lille, était aussi peuplée qu'elle l'est maintenant, sauf les agglomérations de nos grandes villes.



CHAPITRE DEUXIÈME. — Au VII<sup>e</sup>  
siècle. L'apparition à la fontaine  
des Saules.

**U** chapitre précédent, nous avons remonté aux sources premières de la dévotion des Lillois à la Très-Sainte Vierge. Nous avons cru les trouver au berceau même du christianisme, à cet âge tout plein de l'esprit des apôtres qui, ayant vu l'amour du divin Sauveur pour sa sainte Mère, ayant eu eux-mêmes le bonheur de la contempler et de l'entretenir, répandirent partout, avec la connaissance de Jésus-Christ, le culte de sa divine Mère, devenue, par sa coopération à l'œuvre de la Rédemption, l'auguste Mère des hommes.

Mais, de même que souvent les fleuves ne montrent l'abondance de leurs eaux que bien loin du lieu où ils ont pris leur source, ainsi ne verrons-nous qu'au XIII<sup>e</sup> siècle le culte de Marie prendre toute son ampleur et tout son éclat, avec ce titre de N.-D. de la Treille qui devait devenir si populaire. Toutefois, sur le long parcours que les eaux suivent dans les

entrailles de la terre, de leur source au point de leur jaillissement, on les voit manifester leur présence non seulement par la fertilité qui révèle leur cours souterrain, mais parce que, de place en place, elles sourdent plus ou moins abondamment. Ainsi, avant le splendide éclat du XIII<sup>e</sup> siècle, voyons-nous, au milieu des obscurités de l'histoire, le nom, la présence, le culte de Marie, se manifester à des intervalles plus ou moins rapprochés et de différentes manières.

Ce qui a laissé dans le cours des siècles le souvenir le plus vif et le plus reconnaissant, c'est l'apparition de Marie à la fontaine del Saulx vers l'an 600. A cette époque, ce n'est plus seulement dans les alentours, mais directement sur le sol lillois que nous voyons planer radieux le souvenir de la Très-Sainte Vierge.

Tout Lillois connaît la légende qui se rattache à la fontaine del Saulx et au château du Buc ; tout Lillois a appris au berceau, dans les chants de sa nourrice, les noms de Lydéric et de Phinaert. Actuellement la critique historique rejette assez généralement ces person-

nages dans le domaine de la fable. Les comtes de Flandre n'auraient point eu une origine si merveilleuse, ni si dramatique, ni si reculée. Les forestiers de Flandre n'auraient existé que dans les généalogies faites après coup pour flatter l'orgueil de ces puissants seigneurs. Nous verrons si la critique a le droit de formuler un jugement aussi absolu quand nous aurons redit la légende qui, durant tant de siècles, a charmé l'imagination et touché le cœur de nos aïeux.

C'était sous le règne de Clotaire II; Salvaert, prince de Dijon, se rendant en Angleterre avec sa femme, traversa la Flandre. Il fut attaqué dans le *Bois-sans-Merci*, qui avoisinait la forteresse du Buc (1), par Phinaert, qui y régnait, et de là ne cessait de ravager le pays. Salvaert fut menacé avec sa suite. Hermengarde, son épouse, put se dérober avec sa suivante, et, après une longue course, se reposa au bord d'une source appelée la fontaine du Saule, fontaine del Saulx. Elle s'y endormit, et, pendant son sommeil, la Très-Sainte Vierge lui apparut et la consola en lui annonçant les

---

1. Cette forteresse se trouvait à l'endroit même où s'élève la basilique de N.-D. de la Treille.

grandes destinées de l'enfant qu'elle portait en son sein. Pierre d'Oudegherst, « docteur ès lois, natif de la ville de Lille, » la fait parler ainsi (1) : « Hermengarde, pour autant que de tout votre cœur avez assis toute votre espérance sur la bonté et miséricorde divine, je viens vous avertir que vos ardentés oraisons ont été présentées devant le trône et acceptées de Dieu souverain. Lequel vous mande par moi que l'enfant que vous portez viendra en âge d'homme accompli, sera sage et vertueux, vous ôtera de toute tristesse, délivrera ce pays de la tyrannie sous laquelle il est présentement, vengera la mort de votre mari, son père, et deviendra seigneur de ce pays, duquel ses successeurs jouiront à toujours. » Hermengarde mit au monde un fils qu'elle dut abandonner, poursuivie qu'elle était par les gens de Phinaert. Un ermite, qui habitait des ruines près de la fontaine, trouva l'enfant, le recueillit, lui donna son nom, et l'éleva avec

---

1. Dans les citations que nous ferons des anciens auteurs, nous garderons leur langage dans sa naïveté; mais, pour en faciliter la lecture, nous lui donnerons l'orthographe actuellement en usage.

soin. Parvenu à l'âge d'homme, Lydéric obtint du roi Clotaire de provoquer Phinaert en combat singulier, et délivra le pays de sa tyrannie. Pour prix de sa victoire, il eut le château du Buc avec les terres qui en dépendaient, et le gouvernement du pays avec le titre de *Forestier*. Ses descendants le portèrent jusqu'à Bauduin, dit Bras-de-fer, créé marquis des Flamands par son beau-père Charles-le-Chauve, titre que ses successeurs changèrent contre celui de comtes de Flandre.

Nous n'avons point à discuter ici l'origine des comtes de Flandre, ni même à rechercher ce que l'histoire dit ou ne dit pas de l'institution des forestiers. Ce qui importe à notre sujet est de savoir ce que la légende, que nous venons de rapporter, renferme de vraisemblance, et le crédit que nous pouvons lui accorder.

Que le château du Buc existât au VII<sup>e</sup> siècle, il n'y a point de doute. On peut discuter sur cette construction et le genre de matériaux qui y étaient employés, son existence et son emplacement sont certains. Que cette forteresse fût alors occupée par un

brigand, par le chef d'une de ces bandes de barbares qui avaient tant de fois ravagé le pays et s'y étaient implantés, rien de plus vraisemblable. Que ce chef ait été battu, chassé de son repaire et remplacé par un vainqueur, cela dut arriver plus d'une fois. Que l'un de ces vainqueurs ait rendu la tranquillité au pays en chassant définitivement de la contrée une race d'hommes qui l'opprimaient, c'est le sentiment de Mayer et des anciens historiens de la Flandre (1). La tradition donne à ce vainqueur le nom de Lydéric et à son adversaire celui de Phinaert ; nous n'avons aucun motif de nous inscrire en faux. Que ce Lydéric ait été élevé par un ermite près de la fontaine del Saulx, les ruines d'habitations romaines qui ont été trouvées dernièrement en cet endroit-là même, donnent à cette tradition un caractère de vraisemblance assez remarquable. Les Gallo-Romains, qui habitaient le pays au commencement de l'ère chrétienne, subirent, paraît-il, au III<sup>e</sup> siècle, un entier désastre. Ce que les barbares ne renversèrent point, les

---

1. Voir *Histoire de Flandre*, par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, pages 37-38.

Éléments eurent le temps de le détruire, et les restes d'habitations que nous découvrons aujourd'hui étaient au VII<sup>e</sup> siècle des ruines où la pénitence et l'amour de la solitude devaient aimer à s'abriter. Or cet esprit agissait fortement à cette époque. On se retirait volontiers du commerce des hommes pour être seul avec Dieu et se livrer devant lui aux plus effrayantes expiations. Que l'un des ermites de ce temps ait choisi pour sa demeure les ruines qui se trouvaient près de la fontaine del Saulx, quoi de plus naturel ?

En résumé, la critique historique n'a aucune objection à faire contre la vraisemblance des circonstances dans lesquelles nous est présentée, par la tradition, l'apparition de la Très-Sainte Vierge à Hermengarde. Pour le fait, chacun est libre d'en penser ce qu'il voudra. Si cette liberté est laissée aux fidèles pour les apparitions modernes les plus certaines, constatées par un ensemble de témoignages qu'aucun esprit sain ne peut récuser, comme celles de Lourdes et de la Salette, à plus forte raison est-elle entière pour celles que l'éloignement et l'obscurité des temps où elles se

seraient accomplies soustraient à la critique. Mais si chacun est libre de rejeter de telles légendes, chacun aussi est libre de leur accorder créance, et, pour le cas particulier qui nous occupe, le faire n'est nullement un acte dépourvu de raison. Les réapparitions de la Très-Sainte Vierge sur la terre depuis le jour de son Assomption au Ciel, ont été assez fréquentes ; l'histoire en a enregistré dans tous les pays chrétiens, quelques-unes assez obscures, mais d'autres aussi éclatantes que les faits les mieux établis. Elles se sont particulièrement produites aux époques de rénovation religieuse. La Très-Sainte Vierge, exerçant l'auguste ministère dont elle a reçu l'investiture sur le Calvaire, prévient ordinairement les grands apôtres qui ont mission de régénérer un pays, et prépare les cœurs à recevoir docilement l'impulsion nouvelle qui va leur être donnée. Or, le VII<sup>e</sup> siècle est l'une de ces époques pour la France entière, mais particulièrement pour notre contrée. A la cour du roi Dagobert, il s'était formé une école de saints et d'apôtres. Là étaient réunis Pépin de Landen ; Arnoul, de Metz ; Cunibert, de Cologne ; Amand,

de Maëstricht; Ouen, de Rouen; Éloi, de Tournai; le noble guerrier Faro, plus tard évêque de Meaux; Geromarus, fondateur du monastère de Saint-Germer; Ado, fondateur de Gouarre; Dudo, de Rebaix; Philibert, de Jumigès. « Sans eux, sans l'action religieuse si puissante qu'ils exercèrent tous ensemble, les Mérovingiens, observe Dom Pitra, disparaissaient cent ans plus tôt, et avant que les Pépins ne fussent prêts pour surmonter l'anarchie au dedans et le mahométisme au dehors. Musulmane ou barbare, la Gaule sans les clercs n'eût jamais été la France. »

Il faut lire dans la vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen treize ans après sa mort, l'état dans lequel il trouva notre pays lorsqu'il y vint comme évêque de Tournai, et l'état dans lequel il le laissa.

Comment un tel changement de mœurs a-t-il pu s'opérer en si peu de temps ?

Qui a fait tout à coup de ces barbares des saints ? Qui a fait lever le christianisme comme un rayon lumineux au milieu des ténèbres de la barbarie, pour emprunter le langage de S. Ouen ? La grâce de Dieu sans doute ; mais

la grâce du salut n'arrive aux peuples comme aux individus que par Celle qui nous a donné le Sauveur. Comme les premiers apôtres, les missionnaires du VII<sup>e</sup> siècle ont prêché Marie, ont fait aimer et honorer Marie, et, par Marie, ils ont ravivé la foi en Jésus, ils ont fait renaître l'esprit de sacrifice en Jésus et pour Jésus.

Quoi d'étonnant si la Sainte Vierge a voulu leur préparer les voies, disposer les cœurs à recevoir et à suivre leurs enseignements par quelques grâces extraordinaires ? Elle le fait bien sous nos yeux ; et pourtant, comme l'observe S. Augustin, les miracles dans l'ordre ordinaire de la Providence ne viennent arroser la plante de la foi qu'aux premiers jours de sa croissance. Si donc une tradition antique et vénérable vient me dire que Marie a foulé notre sol, qu'elle a annoncé ses destinées futures à la ville qui n'existait encore qu'en germe, mais qui devait devenir la capitale d'un pays aussi chrétien que la Flandre, et qui, durant tant de siècles, devait s'honorer du titre de Cité de la Vierge, je m'attache à cette tradition comme à tout ce qui a fait la consolation de

nos aïeux, à ce qui a nourri leur piété, à ce qui leur a donné constance dans la foi et amour pour la vertu ; je m'y attache aussi comme à un document qui concorde avec les grands faits de l'histoire du pays et peut servir à les éclairer. « Les historiens actuels, si dédaigneux de tous documents légendaires, ont tort, — dit M. Rohault de Fleury, précisément au sujet des faveurs surnaturelles dont la Très-Sainte Vierge s'est montrée de tout temps si prodigieuse, — ils ont tort, même au point de vue de la critique, d'en détourner leurs regards. Que de traditions, devant lesquelles souriaient les encyclopédistes du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont apparues rayonnantes de vérité lorsque le grand jour de l'histoire s'est tout à fait levé sur elles ! » Nous ne nous donnerons point ce tort.



CHAPITRE TROISIÈME. — Au XI<sup>e</sup> siècle.  
Fondation de la collégiale.

**E**s siècles qui suivirent l'apparition de la T.<sup>te</sup> Vierge à la fontaine des Saules furent bien calamiteux pour notre pays, sans cesse ravagé par les Normands. Ils sont aussi bien obscurs pour l'histoire, pour celle surtout qui voudrait entrer dans l'intime de la vie du peuple, marquer ses accroissements, décrire ses mœurs, suivre le développement de sa piété.

Il faut croire cependant que le groupe de population qui avait commencé à se reformer là où avait existé l'ancienne cité gauloise que des ruines nous indiquent sans nous révéler son nom, grossissait peu à peu malgré le malheur du temps, puisqu'au commencement du XI<sup>e</sup> siècle nous y voyons une bourgade, une cité, qui ne demande qu'à être entourée de murailles. La forteresse du Buc offrait aux familles sans cesse inquiétées par les invasions des barbares un abri, une protection ; et, d'autre part, le souvenir de l'apparition de Marie et le sentiment de sa bienveillance particu-

lière que ce souvenir donnait, inspiraient confiance.

Bauduin, le premier dans la série des comtes de Flandre (863-879), avait reçu de Charles-le-Chauve une autorité supérieure sur les Marches du Nord, voisines de la Lys et de l'Escaut, et qui formèrent depuis le comté de Flandre. Il s'opposa aux Normands avec une telle énergie et un tel courage qu'il reçut, de la reconnaissance du peuple, le surnom de Bras-de-fer. Il commença ainsi à rétablir quelque ordre dans notre pays. Bauduin-le-Chauve et Arnould-le-Vieux continuèrent son œuvre ; mais ce fut Bauduin-le-Barbu qui donna à la Flandre son caractère définitif et prépara ses brillantes destinées. « Il était illustre et courageux, célèbre par sa renommée, distingué par sa piété ; ses richesses étaient immenses. Il marcha à la tête de ses armées et répandit la terreur parmi ses ennemis. Aux triomphes du glaive il ajouta ceux de l'intelligence. Il honora la justice, corrigea les lois iniques, défendit la patrie et protégea l'Église (1). »

1. M. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, I, 72.

Il commença, dit-on, à entourer Lille de murailles. Son fils, Bauduin-le-Pieux (1035-1067), acheva la construction de la première enceinte de la ville et fonda la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre, qui devint l'âme de Lille, le principe actif de ses accroissements et des diverses manifestations de sa vie. Bauduin-le-Pieux fut ainsi le vrai fondateur de Lille. « C'était, dit Guillaume de Poitiers, le premier entre tous par sa puissance et l'éclat de son antique origine ; car il comptait parmi ses ancêtres, non seulement les chefs des Morins, qui portent aujourd'hui le titre de comtes de Flandre, mais aussi les rois de France et de Germanie, et il n'était point étranger à la race des empereurs byzantins. Les comtes, les marquis, les ducs, les archevêques, élevés en dignité, s'inclinaient avec crainte devant lui. Ils recherchaient ses conseils dans les délibérations les plus importantes, et, afin de se concilier son affection, ils le comblaient de présents et d'honneurs. Les rois eux-mêmes respectaient et redoutaient sa grandeur. Il n'est point inconnu, même aux nations les plus éloignées, par quelles longues et sanglantes

guerres il fatigua l'orgueil des empereurs, jusqu'au moment où, conservant toutes ses possessions intactes, il força les empereurs, maîtres des rois, à lui abandonner une partie de leur propre territoire et à accepter une paix dont il avait dicté les conditions. »

Nos pères témoignèrent à ce grand homme leur reconnaissance en soudant à son nom le nom de leur ville, Bauduin-de-Lille. Pour nous, nous n'avons aucun monument qui rappelle son souvenir, pas même une de ces plaques qui, au coin de nos rues, prétendent célébrer tant de pauvres personnages qui auraient dû rester dans l'obscurité à laquelle les avait voués leur nullité ou même leur mal-faisance.

C'est dans la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre qu'a pris naissance et que s'est développé, dans le cours des siècles, le culte de la T. S<sup>te</sup> Vierge sous ce vocable de N.-D. de la Treille qui a jeté tant d'éclat sur l'histoire religieuse de notre ville. Il convient donc de faire assister nos lecteurs à sa fondation.

Après l'an mil, dit Glaber, l'historien de ce temps, dans presque tout l'univers, mais

surtout en Italie et dans les Gaules, les basiliques furent renouvelées, quoique la plupart fussent encore assez belles pour n'avoir pas besoin de restauration. Mais les peuples chrétiens semblaient rivaliser à qui élèverait les plus magnifiques. On eût dit que le monde se secouait et dépouillait sa vieillesse pour revêtir la robe blanche des églises.

Beaucoup de ces églises furent dédiées à la T.-S<sup>te</sup> Vierge; qu'il nous suffise de citer, pour notre pays, N.-D. de Fournes, N.-D. de Réconciliation à Esquermes (1014), N.-D. des Infirmes à Tournai (1092), N.-D. du Chant des oiseaux à Bruxelles (1044), N.-D. de Tongres (1081), etc...

Le comte de Flandre obéit à cette universelle impulsion. Il éleva en même temps la collégiale d'Aire et la collégiale de Lille. Il les dédia l'une et l'autre à l'apôtre Pierre, mais dans l'une et dans l'autre il réserva une chapelle au culte de Marie.

Ce fut en 1055 que Bauduin fit poser dans le *Castrum* les fondements de notre collégiale.

Onze ans plus tard elle était construite. La consécration en fut faite le 2 août par

Bauduin, évêque de Noyon et Tournai, Guy, évêque d'Amiens, et Drogon, évêque de Térouane, assistés par les archidiacres de Cambrai, de Térouane et de Noyon.

Aucune dédicace ne se fit dans les Pays-Bas avec un plus grand appareil de majesté et de sainteté. Tous les prélats de la Flandre y vinrent avec les corps saints vénérés dans leurs églises : saint Winoc de Bergues, saint Donatien de Bruges, saint Amé et saint Mauront de Douai, saint Piat et saint Eubert de Seclin, saint Bavon de Gand, saint Évrard de Cysoing, sainte Rictrude et sainte Eusébie de Marchiennes. Tous ces saints apôtres, fondateurs de la religion chrétienne en notre pays, vinrent, en ce jour, unir leurs supplications en faveur de la cité naissante, et accumuler leurs bénédictions sur la ville qui devait être pour toute la contrée qu'ils avaient évangélisée, le centre et le foyer de la vie religieuse et civile.

Les puissances de la terre s'étaient donné rendez-vous à cette inauguration aussi bien que les princes du Ciel. Il suffit de citer : le roi de France, Philippe I<sup>er</sup>, pupille de Bau-

duin, Isaac de Valenciennes, Robert de Béthune, Wantier de Douai, Rengot de Gand, Raoul de Tournai, etc. « La ville, dit Martin Lhermite, ne pouvait tenir tant de seigneurs ecclésiastiques et séculiers, dont il leur fallut dresser des pavillons hors des murailles, aux champs. »

La charte, délivrée en cette circonstance par Bauduin, existe encore aujourd'hui en original au dépôt des archives du département du Nord. La date en est donnée en ces termes : *Actum apud Islam, in B. Petri basilica, coram Philippi Francorum regis presentia, anno VII imperii ejus, anno ab incarnatione Domini MLXVI, indictione IV.* — Fait à Lille, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence de Philippe, roi de France, la septième année de son règne, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1066.

Cette charte est tout empreinte du plus pur esprit chrétien : « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, seul vrai Dieu, moi, Bauduin, comte Flandré, marquis, procureur et tuteur de Philippe, roi des Français, et de son royaume, sachant d'après le témoignage des

livres divins que le bonheur du Ciel sera la récompense de ceux qui font le bien ici-bas, je me suis appliqué à considérer attentivement en moi-même, qu'avec l'observance des divins préceptes, rien n'est plus profitable à un serviteur de Dieu, et pour le salut de son âme et pour celui de son corps, que d'édifier des églises en l'honneur de Dieu et des saints, quand on peut raisonnablement et légitimement le faire. Aussi, considérant des yeux du cœur ces paroles de l'Écriture : *Il sera beaucoup exigé de celui à qui il a été beaucoup donné*, et ces autres : *Quiconque édifie ici-bas une demeure à Dieu se prépare à lui-même une demeure dans le Ciel* ; de l'avis salulaire de mon épouse Adèle et de mon fils Bauduin, j'ai construit une basilique en l'honneur de S. Pierre, prince des apôtres, et j'ai institué un collège de chanoines, chargés d'implorer jour et nuit la clémence de Dieu pour le salut de mon âme, de celles de mes prédécesseurs, de mon épouse, de nos enfants et de tous les fidèles chrétiens. J'ai affecté à cette fondation les revenus suivants dont j'ai la libre disposition... »

La collégiale fondée ainsi par Bauduin se composait de quarante chanoines. « Il les choisit, dit Martin Lhermite, des premières familles du pays, lesquels ne fussent pas moins signalés en vertu et en doctrine ; et de plus signalassent leur humilité, vivant en commun, bien réglés. » Par la suite les dignitaires furent un prévôt, un doyen, un grand chantre, un trésorier et un écolâtre. Il y eut en outre, cinquante chapelains et vicaires, et sept professeurs pour le collège ; en tout, une centaine de prêtres. Le chœur était formé d'un grand nombre de chantres, de musiciens et d'enfants, tous nommés au concours.

Une bulle d'Alexandre II approuva cette fondation, et le Souverain - Pontife Grégoire VII la ratifia de nouveau en l'an 1074. « De son côté, Notre-Dame, dit le P. Vincent, a pris cette institution sous la protection de sa Treille et semble en avoir fait un dévot séminaire, d'où plusieurs signalés personnages sont sortis et ont été mis sur les plus hauts rangs et degrés de l'Église, pour le bien des peuples, qui en demeurent obligés à la Sainte Vierge. » En effet, vingt-trois de ses

membres ont été élevés à l'épiscopat, ce qui a fait dire que la collégiale de Lille était un séminaire d'évêques.

Lorsque la cérémonie de la consécration fut terminée, Bauduin laissa éclater la joie de son âme. Vincart le fait ainsi parler : « Grand et puissant Monarque, Princes excellentissimes, Révérends Prélats, je ne puis autrement que de vous faire part de la joie que je ressens au cœur, me voyant dans ce beau jour qui a été depuis longtemps l'objet de mes désirs les plus saints et les plus ardents. C'est pourquoi je rends grâce à Dieu, à la Très Sainte Vierge et Mère de Dieu, à S. Pierre, prince, chef de l'Église et vicaire de Jésus-Christ, à l'honneur de qui j'ai bâti et érigé cette église... J'ai toujours jugé que la félicité ne consistait pas dans les richesses, mais dans leur bon emploi : que les aumônes effaçaient les crimes et préparaient ce qui est nécessaire à une bonne et heureuse mort. Sur cette pensée de rendre mon salut plus assuré, je me suis résolu à bâtir cette église à l'honneur de S. Pierre, et y doter des chanoines des revenus de mon patrimoine, afin d'y chanter à toujours les

louanges de Dieu et des saints. Espérant par là d'avoir autant d'intercesseurs auprès de Dieu, et qu'ils se souviendront de moi, de ma femme et de mes enfants quand ils seront à l'autel, et qu'ainsi ils obtiendront la rémission de mes péchés. »

Trois ans après, le pieux prince, « l'un des plus illustres, dit le P. Vincart, qui se rencontrent dans l'histoire ecclésiastique, » tomba malade, et, après un règne de trente-et-un ans, expira le 1<sup>er</sup> septembre 1069. On l'enterra dans son église de St-Pierre, où son tombeau et l'építaphe qui y était inscrite se voyaient encore au siècle dernier.

On fit de lui cet éloge :

Vir fortis, prudens super omnes, atque modestus,  
Actibus in cunctis existit iste suis.  
Insulense oppidum cum castris fundat ibidem,  
Ecclesiam ædificans, o Petre sancte, tuam.

Pierre d'Oudegherst traduit :

« En tous ses faits et dits, modestement s'a toujours gouverné, et fut vaillant et sage, discret et de grande entreprise.

» En la ville de Lille il a mis la première pierre des murailles. .

» Ardent au service divin, il fonda au même lieu une église superbe et magnifique qu'il voua à saint Pierre, chef excellent de l'ordre apostolique. »

Les dernières paroles qu'il adressa à son fils et successeur furent celles-ci : « Crains Dieu et aime la France. » La comtesse Adèle, sa veuve, qui, la première, avait eu la pensée de fonder la collégiale, fit aussitôt après sa mort le pèlerinage de Rome, où sa piété arracha des larmes au Pape Alexandre (1) ; puis elle se retira au monastère de Messine pour s'y consacrer plus parfaitement à Dieu, y finit ses jours et y fut enterrée.

Bauduin n'ignorait pas ce que la légende disait des faveurs dont la Très-Sainte Vierge avait prévenu le chef de sa race, le forestier Lydéric. Lui-même, s'il faut en croire quelques-uns de ses historiens, aurait dû sa naissance aux prières adressées à la Vierge-Mère par ses parents, et enfin il eut à rendre grâce de plusieurs bienfaits obtenus en diverses circonstances de sa vie par l'intercession de Marie. Aussi, édifiant l'église de S<sup>t</sup>-Pierre, il ne né-

1. Bazelin.

gligea point d'y destiner une chapelle spéciale au culte de la Très-Sainte Vierge. On a lieu de penser qu'il plaça sur l'autel de cette chapelle l'image connue depuis sous le nom de N.-D. de la Treille. « Il faut croire, dit Martin Lhermite, que le pieux comte Bauduin, dès qu'il bâtit l'église de St-Pierre, y destina un trône de miséricorde qui a toujours été la chapelle de la Treille, où l'Impératrice du Ciel et de la terre est assise, tenant son Fils en bras, son sceptre en main, et sa couronne en tête. »



CHAPITRE QUATRIÈME. — Au XIII<sup>e</sup>  
siècle. Les premiers miracles  
de N.-D. de la Treille.

**L**E caractère de vive confiance et de respectueuse tendresse envers Marie, que l'on admire dans la dévotion des peuples au moyen âge, leur fut inspiré du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle par des hommes aussi grands par la piété que par le génie. Qu'il suffise de nommer S. Fulbert, évêque de Chartres, S. Pierre Damien, S. Anselme, le docteur de la prière à Marie, de qui nous avons emprunté les hymnes du *Petit office de N.-D. de la Treille*, et S. Dominique. « Le nom de Marie, dit le P. Ragey, sort du cœur de ces hommes avec des accents et une vibration qui lui donnent un charme plus pénétrant et une force nouvelle ; et il court sur les lèvres du peuple chrétien comme un frisson de sublime espérance. »

Aussi, quand apparaît le XIII<sup>e</sup> siècle, « le plus grand après celui qui a possédé Jésus-Christ, » « le plus beau que le monde ait vu, » toutes les dévotions à Marie qui aujourd'hui

encore sont restées les plus populaires, le Rosaire, le Scapulaire du Carmel, l'*Angelus*, la compassion pour la Mère des sept Douleurs, les litanies de Lorette, naissent en même temps. C'est alors que se forment ces Confréries vouées à la Vierge en même temps qu'aux lettres et aux arts : celles de N.-D. du Puy à Amiens, des Palinods ou de l'Immaculée-Conception à Caen et à Rouen, des Jeux floraux à Toulouse, de N.-D. de la Treille à Lille. C'est alors que s'élèvent ces cathédrales gothiques qui portent toutes le nom de Marie, comme pour indiquer à la terre et au Ciel, par leurs flèches et leurs clochetons, qu'elle est l'inspiratrice des merveilles de ce grand siècle.

En retour Marie prodigue à ce peuple qui l'aime ses miracles les plus beaux.

La ville de Lille ne fut pas la moins favorisée.

Dans la collégiale élevée à l'honneur de S. Pierre par Bauduin-le-Pieux se trouvait, avons-nous dit, une chapelle dédiée à la Vierge Marie. C'est ce sanctuaire que la Reine du

Ciel choisit pour faire éclater aux yeux de nos ancêtres sa puissance et sa miséricorde.

« Il y a, dans l'église S<sup>t</sup>-Pierre à Lille, dit Buzelin dans sa *Gallo-Flandria sacra et profana* (1625), une chapelle où se voit une ancienne et belle statue de la Mère de Dieu, à laquelle a été donné le nom de N.-D. de la Treille, à cause du treillis de fer qui l'entoure. Depuis plus de trois cent cinquante ans, des miracles éclatants, opérés par la Reine des vierges, ont enflammé la dévotion du peuple pour cette chapelle et cette sainte image... Chaque semaine, mais particulièrement le samedi, des multitudes se rendent en ce saint lieu pour y prier, à cause des innombrables bienfaits qui, depuis ce temps, n'ont cessé d'y être accordés non seulement aux Lillois, mais même aux étrangers. »

Le P. Gumpemberg, dans son *Atlas Marianus*, publié en 1672, dit à peu près dans les mêmes termes : « L'on compte déjà au moins trois siècles et demi depuis qu'une statue de la Mère de Dieu est en si grande vénération dans la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre. Son nom lui vient du treillis qui l'environne.. Les

faveurs dont cette Vierge comble, depuis tant de siècles, tant la ville que ses environs, sont si précieuses et en si grand nombre, qu'il serait difficile de dire laquelle a été la première ou la plus signalée d'entre les grâces obtenues. »

Ces deux textes reportent à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle l'époque où Marie, honorée sous le vocable de N.-D. de la Treille, fit ses premiers miracles, mais ils ne marquent ni l'année ni le jour où éclatèrent ces prodiges.

Dans ses *Annales de la Flandre française*, Buzelin est plus précis que dans la *Flandre française sacrée et profane* : il marque expressément l'année 1254 et le deuxième dimanche après la Pentecôte, qui cette année tombait le 14 juin. Après avoir rapporté le miracle du S<sup>t</sup>-Sacrement arrivé à Douai cette même année, il ajoute : « En ce même temps, à Lille, il a plu au Dieu éternel d'incliner les cœurs au culte de la Mère de Dieu par des prodiges. L'on voit, aujourd'hui encore, dans une vaste chapelle de l'église S<sup>t</sup>-Pierre, une célèbre statue de la Vierge Marie, qui a reçu le nom de N.-D. de la Treille à cause du

treillis de fer qui l'entoure. Les Lillois et les étrangers s'y pressent en grand nombre, à certains jours, pour y prier et y faire célébrer les saints mystères. Comme je demandai l'origine de cette dévotion (1), on me répondit en l'attribuant aux miracles dont cette statue fut illustrée en l'année même dont je parle. Comme les personnes qui se trouvaient dans la chapelle le dimanche qui suit la Fête-Dieu faisaient, devant elle, avec plus de ferveur leurs prières et brûlaient du désir d'être exaucées, une vertu de guérison en sortit et se répandit sur eux. Je n'ai pu savoir quelles personnes furent ainsi favorisées, ni de quels maux elles furent guéries ; mais ce qui est certain, c'est que le bruit des miracles accomplis en ce lieu a attiré des multitudes durant de longues années, dans l'église St-Pierre, pour y vénérer la sainte image, pour y demander secours et guérison, et que la plupart y ont reçu de la Très-Sainte Vierge des grâces peu ordinaires (2). »

Une foule de malheureux, d'affligés et d'in-

1. Buzelin était de Cambrai.

2. *Ann. Gallo-Fland.*, p. 288.

firmes, se trouvaient donc réunis, en ce 14 juin de l'année 1254, dans la chapelle de N.-D. de la Treille, attirés là par l'espérance qu'avaient allumée dans leurs cœurs les bienfaits déjà reçus ; et sans doute que la ferveur de chacun contribuait, comme il se voit de nos jours à Lourdes, à augmenter la confiance de tous. Alors la vertu qui sortit de la frange du manteau de Jésus s'éleva de la treille de Notre-Dame pour se répandre sur eux tous, et ils se trouvèrent guéris (1).

« Ils se mirent, dit le P. Lhermite, à éclater en actions de grâces, chacun pour soi, mais quand ils se reconnurent tous ensemble guéris, la jouissance redoubla et se multiplia à merveille. La ville fut incontinent remplie de chants d'allégresse... Eh quoi ! disait le peuple tout d'une voix, souveraine Impératrice du Ciel, vous daignez abaisser les yeux sur notre chétive ville et poser le trône de vos miséricordes au milieu de nous !... A quoi ne

---

1. *Cum enim ad eam ardentius quidam in orandi studio incumbere et die Dominicâ opemque flagitarent vehementius, ab eâ (statua) primi curatiorum effectus in aliquos ipsorum extemplo manere.*

tiendra-t-il que nous courions vous rendre hommage et vous faire offrande de nos vœux, puisque vous nous comblez de bienfaits ? Qui nous arrêtera que nous n'aillions vous recevoir pour Patronne de la ville et vous reconnaître pour protectrice ?... »

Faire difficulté d'admettre ces faits ou leur caractère miraculeux, sous prétexte que le siècle auquel on les rapporte est une « époque de ténèbres », serait une mauvaise défaite. Le XIII<sup>e</sup> siècle était un siècle éclairé, et mieux on l'étudie, plus on doit se convaincre qu'à plusieurs points de vue et sous plusieurs rapports, il l'était plus que le nôtre. C'est le siècle des cathédrales, le siècle de la royauté de S. Louis et de la philosophie de S. Thomas d'Aquin. Notre pays comptait alors des docteurs tels que Simon et Gilbert de Tournai, Eudes de Douai, Sohier de Courtrai, Henri de Gand et, entre tous, le fameux Alain de Lille, surnommé le docteur universel. Les hommes de ce temps étaient croyants, mais nullement crédules. S. Louis, qui vint à

Lille l'année suivante, 1255, ne manqua point, on ne peut en douter, de se faire rendre compte des choses qui avaient si profondément ému toute la ville, et il n'aurait point approuvé que l'on instituât, comme on le fit quelques années plus tard, la fête et la Confrérie de N.-D. de Lille en mémoire de ces miracles, s'il n'avait constaté leur réalité.

Le récit circonstancié de ces premiers prodiges, marquant les personnes qui en furent favorisées et les maux dont elles furent guéries, n'est point parvenu jusqu'à nous. Il n'existait plus, si jamais il avait été dressé, en 1634, à l'époque où le P. Buzelin publia ses Annales. Turbelin dit : « Comme par les guerres, ou bien par la simplicité des anciens qui ont négligé d'en tenir la note ou mémoire en quelques registres, ou bien, s'ils l'ont fait, parce que ces registres ont été mis en oubli par la longueur du temps, ou bien perdus, nous n'avons aucune connaissance particulière de ces miracles. Néanmoins il faut croire pour chose véritable qu'il y en a eu beaucoup et de signalés, comme nous pouvons en tirer une certaine assurance, tant par

les lettres de Rodolphus, évêque d'Albanie, que par celles de Marguerite et Guy son fils, comtes de Flandre, que l'on a vues ci-dessus. » Le P. Vincart exprime le même sentiment : « Je crois, dit-il, que ce malheur (la perte des documents) a été causé par l'embrasement total de la ville, qui aura consumé et brûlé, comme plusieurs autres choses, les mémoires qui étaient gardés aux archives. »

Mais si nous n'avons point le détail des faits miraculeux de cette première époque, comme nous l'avons pour ceux de la seconde et de la troisième, leur existence nous est incontestablement démontrée par les documents originaux qui nous restent : les chartes de Marguerite, comtesse de Flandre, fille de Bauduin, empereur de Constantinople. Ces chartes sont datées de 1269, 1270, 1274 et 1275, et conservées dans le dépôt départemental du Nord. La charte de la comtesse Marguerite et de Guy son fils, en date de février 1270, s'exprime ainsi : « Notre sire Dieu, en l'honneur de sa très chère Mère, a commencé nouvellement à faire ses glorieux miracles devant l'image qu'on appelle N.-D.

de la Treille. » Les chartes du dimanche de l'Ascension et du jour de la Trinité de la même année et celle de février 1275 portent le même témoignage.

D'autres documents vinrent se joindre aux chartes des princes pour reconnaître les effets de la puissance et de la bonté de Marie dans la ville de Lille à cette époque. Raoul, évêque d'Albano, légat du Souverain-Pontife, écrivit d'Angers, en date du 3 septembre 1269, une lettre par laquelle il accordait, à raison même de ces miracles, de nouvelles indulgences aux multitudes qui allaient prier à l'autel de N.-D. de la Treille, à l'anniversaire de leur accomplissement, c'est-à-dire le dimanche après la fête de la S<sup>te</sup> Trinité et durant l'octave : *Cum propter diversa miracula que Omnipotens Deus ob merita Beatæ Mariæ Virginis gloriosæ, in cujus honore ibidem est altare consecratum, ibi dicitur operari, non minima confluit multitudo...* (1)

Il est, enfin, un autre témoignage plus éclatant encore que tous ces documents : c'est la fête de N.-D. de la Treille, instituée par la

1. Turbelin donne en traduction le texte entier de ces lettres, pages 29-30.

charte que nous venons de citer, en commémoration de ces miracles, et dont la procession rallia tant de foules pieuses autour de la sainte image jusqu'aux jours de la Révolution.

Ces premiers miracles se continuèrent jusqu'en 1269, c'est-à-dire durant un espace de quinze ans. C'est du moins ce que Buzelin laisse entendre lorsqu'il dit sous cette date : « A cette époque, la vénération, l'esprit de religion envers la Très-Sainte Vierge prit à Lille de grands accroissements en présence de la statue de N.-D. de la Treille. Par elle, les miracles coulaient chaque jour plus abondants sur les hommes. » Ils eurent au loin un grand retentissement. Selon le mot du P. Vincart, « ils attirèrent vers ce lieu saint (la chapelle de N.-D. de la Treille) les peuples étrangers pour y rendre leurs hommages à Marie et témoigner leur piété. » De sorte que l'on vit à Lille, au XIII<sup>e</sup> siècle, quelque chose de comparable à ce que le XIX<sup>e</sup> devait voir à Lourdes. Martin Lhermite parle des « troupes diverses des pèlerins d'Europe » qui vinrent rendre leurs hommages à N.-D. de la Treille et implorer sa miséricorde.

Il dit encore que « le légat du pape Rodolphe voulut conjurer avec les chanoines de St-Pierre, et contribuer du trésor des indulgences à la dévotion signalée, se disant poussé à ce faire par la grande estime des miracles de la Vierge et le *bon bruit des peuples qui y venaient en affluence.* »

Si l'on en juge par l'événement, l'on peut dire que la Très-Sainte Vierge, par ces premiers miracles, se proposa d'établir définitivement son culte dans la ville de Lille, et de manifester le bienveillant patronage qu'elle voulait exercer, durant tant de siècles, sur ses pieux habitants.



CHAPITRE CINQUIÈME — La Con-  
frérie de N.-D. de la Treille.

**P**RÈS avoir raconté les miracles du 14 juin 1254, Pierre Turbelin, régent du séminaire de la collégiale S<sup>t</sup>-Pierre et historien de la Confrérie de N.-D. de la Treille, dit la reconnaissance que ces miracles firent naître dans les cœurs. « Ce que voyant et admirant, les vénérables et discrets chanoines, sachant bien qu'il n'y a péché plus détestable vers la divine Majesté que l'ingratitude, qui, au dire de S. Bernard, est comme un vent pestilentiel, lequel va desséchant et tarissant tout à fait les sources de la dévotion et piété, de la rosée de miséricorde et des courants de la grâce, ingèrent être de leur devoir de reconnaître ces grâces et bénéfices tant signalés qu'ils recevaient des sources de la divine miséricorde par l'intercession de cette Sainte Vierge. »

Cette reconnaissance se manifesta par trois grands actes de dévotion : l'agrandissement de la chapelle de N.-D. de la Treille, l'établissement de sa fête avec procession et octave,

l'institution canonique de sa Confrérie. Il n'entre point dans notre plan de donner ici l'histoire de la chapelle de N.-D. de la Treille ; elle sera faite sous peu mieux que nous ne pourrions le tenter. Nous nous bornerons donc à parler de la Confrérie et de la procession, qui était l'acte le plus éclatant du culte que la Confrérie rendait à sa Souveraine.

Si l'on s'en rapporte à ce que dit le R. P. Corneille Snékiš, « fameux prédicateur dans l'Ordre de Saint-Dominique, » une pieuse association en l'honneur de N.-D. de la Treille existait dans la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre longtemps avant l'institution canonique de la Confrérie. Le pieux Dominicain dit, dans son huitième sermon sur le Rosaire, avoir tenu entre ses mains un manuscrit sur parchemin relatant l'existence de cette pieuse association dès l'an 1237. Les personnes qui en faisaient partie offraient, dit-il, à Marie des dons spirituels, tels que le psautier de la Vierge (1).

1. *In ecclesia Sancti Petri Insulis reperi et in manibus tenui quendam antiquum librum in pergameno scriptum*

On appelait ainsi une louange à Marie composée de cent cinquante strophes commençant par *Ave* ou cent cinquante Salutations angéliques, à l'instar du psautier de David qui est composé de cent cinquante psaumes à la gloire de Dieu. Le savant Mone a publié plusieurs de ces psautiers. Il dit qu'ils étaient en grand usage au XI<sup>e</sup> siècle (1).

Le Dominicain Alain Rupert dit de son côté que « S. Bernard propagea le psautier de la B. Vierge (2). » Est-ce de S. Bernard que les Lillois tenaient cette pieuse pratique? « On lui attribue, dit le P. Vincart, une bonne partie de la dévotion de ce peuple envers la Mère de Dieu.. Il a fait couler les douceurs de son éloquence et la dévotion à la Mère de Dieu dans les cœurs de ce peuple. » *Le Salve Regina*,

---

*de institutione cujusdam Fraternitatis Domina de Treilla nuncupata, que institutio facta fuit anno 1237. Ibiq̄e reperi diversarum virginum religiosarum nomina que loco contributionum temporalium pro Confraternitatis sustentatione in luminaribus et aliis necessariis, obtulerunt dona spiritualia, scilicet psalteria Davidica et Mariana, sive de Domina. (Ser. 8 de Rosario.)*

1. Rohault de Fleury, *La Sainte Vierge*, II, 399.

2. *In Rosario B. Virginis*, pars II, cap. 2.

qui faisait partie essentielle des solennités de N.-D. de la Treille et pour le chant duquel beaucoup de fondations furent faites, pourrait indiquer comme le psautier de Marie l'influence de S. Bernard sur le culte de N.-D. de la Treille à ses origines. Nous devons dire cependant que sa présence à Lille, lors de la fondation de l'abbaye de Loos, ne nous est point prouvée autrement.

Quoi qu'il en soit, nous avons dans la pieuse association dont parle Corneille Snékiš, le noyau d'où sortit la Confrérie qui devait étendre ses branches jusque dans les autres royaumes et jeter dans le monde chrétien un si grand éclat. Depuis un temps que l'on ne peut déterminer, elle offrait donc à la Reine du Ciel un perpétuel tribut de vénération et d'amour, non seulement par la récitation du psautier de Marie, mais sans doute aussi par l'assistance à la messe qui était dite chaque jour de grand matin en l'honneur de la Très-Sainte Vierge dans sa chapelle de la Treille (1).

---

1. Un chanoine du nom de Didier, élu plus tard évêque de Térouane, fonda vers 1160, de concert avec le Chapitre, une prébende dans la collégiale de St-Pierre, à charge

Cette première association n'était d'abord, paraît-il, composée que de jeunes filles ; ou plutôt, dans cette association, d'après Corneille Snékiš, les jeunes filles s'étaient chargées de la prière et les autres personnes des dépenses à faire pour le luminaire et les autres choses nécessaires au culte de N.-D. de la Treille. Ils faisaient plus, au dire de Turbelin : « Ils élargissaient de leur bien en telle abondance que l'église (de S<sup>t</sup>-Pierre) en recevait beaucoup d'assistance pour son ornement et rétablissement. »

Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, cette association prit une grande extension tout en restant une dévotion privée sans institution canonique. « Le peuple de Lille, observe Turbelin, était en ce temps-là, comme il est encore à présent, singulièrement porté aux

---

de chanter tous les jours, à l'heure de Prime, la messe de la Très-Sainte Vierge. Cette fondation fut confirmée par le pape Alexandre III, et le pape Grégoire IX fit inscrire la lettre de confirmation au III<sup>e</sup> livre des *Décretales*, c. II. Plus tard, en 1218, cette prébende fut partagée entre deux chanoines, qui furent appelés chanoines de *Salve* ou chanoines de Prime. (Buzelit, *Gallo-Flandria*, 328.)

exercices de piété, et spécialement affectionnait d'une dévotion comme héréditaire la Vierge et très sacrée Mère de Dieu, visitait bien souvent les chapelles et oratoires dédiés à son honneur, et au-dessus de tous les autres, venait et accourait en grande affluence en l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre. Ce peuple lillois, les genoux fléchis en terre, faisait ses prières et rendait ses vœux au devant de l'image de N.-D. de la Treille. Il priaît avec une telle ferveur que la Bienheureuse Vierge Marie, voulant favoriser sa dévotion, montra plusieurs effets de sa miséricorde, y élargissant de ses grâces tant spirituelles que corporelles. Et comme ces grâces et miracles étaient de jour en jour plus fréquents, aussi le peuple y venait en plus grande dévotion, et non seulement les bourgeois et manants de la ville, mais aussi plusieurs étrangers. Le peuple ainsi assemblé prit dévotion de se lier par ensemble et de se ranger en une sodalité et CONFRÉRIE de laquelle serait Patronne et avocate N. .D de la Treille. Les chanoines, réjouis de telle dévotion, y apportèrent toute diligence, et la noble comtesse Marguerite.,

avertie de ce saint désir qu'avait ce peuple lillois d'ériger une Confrérie, y donna son consentement, et MM. du Chapitre y ajoutèrent leur agréation. »

Le Chapitre de S<sup>t</sup>-Pierre, qui avait en bien des choses un pouvoir quasi-épiscopal, crut-il pouvoir instituer par lui-même la Confrérie de N.-D. de la Treille ? Turbelin vient de nous dire qu'il le fit. Mais pour donner à cette Confrérie plus d'éclat et lui obtenir les indulgences que les chanoines ne pouvaient lui octroyer, on résolut de recourir à une plus haute autorité. « Pour avancer l'honneur de la Benoîte Mère de Dieu, continue le même historien, et pour augmenter la dévotion des confrères de cette Confrérie, la noble Dame s'avisa, avec le vénérable collège de MM. les doyen et Chapitre, de rendre la Confrérie CANONIQUE, et ce par l'approbation du Souverain-Pontife de l'Église universelle ; donc elle dépêcha ses lettres, joint celles de MM. du Chapitre, au Pape, qui pour lors était Alexandre, IV<sup>e</sup> de ce nom, lequel avec joie et applaudissement, tant pour les miracles et désir de cette bonne princesse que pour la dévotion

du peuple de Lille, approuva cette Confrérie, la rendant canonique (1), et afin de conserver la piété, ou bien plutôt afin d'enflammer un chacun à se ranger en cette Confrérie, de son autorité souveraine il octroya à tous confrères et consœurs plusieurs indulgences et grâces particulières par deux lettres.

» La Confrérie ainsi érigée et confirmée allait de jour en jour croissant et s'augmentant par

---

1. Les archives du département du Nord ne possèdent point cette bulle d'Alexandre IV.

Turbelin, dans son *ORIGINE DE LA CONFRÉRIÉ DE N.-D. DE LA TREILLE, tirée de l'église collégiale de St-Pierre, à Lille, 1632*, dit dans la dédicace : « Je me suis porté d'en faire la recherche (de cette origine), et à cette fin d'obtenir le congé que Vos Seigneuries m'ont favorablement octroyé de visiter un vieux coffre où reposent les plus anciens titres et mémoires qui en traitent, d'où j'ai composé ce discours que je viens en toute humilité vous présenter, Messieurs. » Et ailleurs : « Cette dévotion et devoirs dépiété (des Lillois euvens N.-D. de la Treille) que j'ai remarqués dès ma jeunesse, m'ont donné sujet de visiter les vieux registres de cette église pour y découvrir les premières occasions qui ont porté nos devanciers à instituer cette procession si solennelle. » Si Turbelin avait trouvé le bulle d'Alexandre IV, il l'eût reproduite comme il a reproduit celles de ses successeurs. C'est donc qu'elle n'existait point de son temps, si jamais elle a existé.

le nombre des confrères ; et la bonne Vierge, Patronne de cette Confrérie, voulait montrer qu'elle lui était agréable à mesure que la dévotion des confrères s'augmentait ; aussi faisait-elle reluire et éclater les rayons de ses faveurs par des miracles journaliers, qui furent en tel nombre et en telle admiration que la renommée de ceux-ci fut éparse et divulguée par toutes les villes du comté de Flandre et du Hainaut, tellement que les étrangers accouraient à la ville de Lille et allaient droit à la chapelle de Notre-Dame et spécialement les affligés, qui, après avoir prié au devant de l'image de la Treille, retournaient du tout soulagés et délivrés de leurs maux (1).»

1. La collégiale de St-Pierre, détruite par un incendie, était alors en reconstruction. Turbelin remarque que l'institution de la Confrérie et la générosité des confrères et concœurs contribuèrent grandement à l'achèvement de cet édifice : « Les doyen et Chapitre en ce temps-là étaient fort travaillés, et retranchaient de leurs nécessités, donnaient de leurs revenus abondamment, pour réédifier et rétablir leur église. Les confrères aussi de Notre-Dame y contribuèrent et donnèrent beaucoup de leurs moyens, tellement que les chanoines en furent fort aidés.... Et fut si grande la libéralité des confrères qu'ils élevèrent fort avant le chœur de cette église, lequel est maintenant l'un des plus beaux des églises des Pays-

Dès lors la Confrérie prit un merveilleux essor. La comtesse Marguerite s'était fait inscrire en tête du registre de l'association avec Guy de Dampierre, son fils. « Ils semblent, dit Vincart, avoir donné par là un aiguillon à la noblesse et à tout le peuple. Il n'y a rien de plus puissant pour nous porter à la vertu que l'exemple des grands : et comme la monnaie se marque au coin du prince pour être en valeur, ainsi est-il assuré *Tanti esse populum quanti principem*. J'ai vu et examiné à cette fin les registres, depuis trois ou quatre cents ans, et j'ai trouvé en ladite Confrérie les maisons suivantes, de Montmorency, de Lalain, de Croix, de Grave, de Lannoy, de Wilerval, de Rosimbos, de l'Omne et des Obeaux, de Beaufremez, de Landas, etc., sans mettre ici en ligne de compte les autres de notre siècle, comme nous verrons en son lieu. »

Et ailleurs : « Les parents se faisaient ins-  
Bas par sa hauteur et artifice admirable des voûtes, montrant certes avoir été entreprises par un esprit d'ouvrier bien hardi et assuré en son art. La chapelle (de Notre-Dame) pareillement, des mêmes libéralités fut enrichie de plusieurs ornements, dons et offrandes. Plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que séculières, laissèrent une partie de leurs biens à ladite chapelle. »

crire dans la Confrérie avec leurs enfants venus au monde, et avec la promesse d'inscrire en leur temps ceux qui étaient à venir.; c'était aussi la coutume du passé que les nouveaux mariés se venaient faire inscrire conjointement dans le registre de N. D. de la Treille, quoiqu'ils y fussent auparavant, afin que leur mariage reçût plus abondamment la bénédiction et les accroissements d'amour et de prospérité... C'est ce qui doit être imité afin de pouvoir dire de chaque maison : *Famille consacrée à la Sainte Vierge*, et ainsi de nous opposer au diable, qui tente toujours de nous inquiéter et de nous troubler, et de lui dire hardiment, avec confiance en la Sainte Vierge : *Noli mihi molestus esse, jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubiculo.* — Vous n'avez que faire de m'inquiéter, la porte est fermée et tous mes enfants sont avec moi assemblés et unis dans la Treille de la Sainte Vierge...

» Finalement, le nombre des confrères et des consœurs est maintenant si grand, que celui qui les a considérés dans les registres depuis la première érection de cette Confré-

rie (1), en ayant vu un si grand nombre, s'est écrié avec S. Jean (Apoc. VII) : J'ai vu une grande foule que personne ne pouvait compter de toute nation et de toute tribu, de tout peuple et de toute langue ; et a cru qu'il pouvait dire avec S. Jean : *Centum quadraginta quatuor millia signati*. Et vraiment tous les confrères et consœurs de Notre-Dame sont heureusement marqués, puisque l'amour de la Sainte Vierge est le caractère de la prédestination à la gloire éternelle. »

Les Souverains Pontifes accordèrent faveurs sur faveurs à la Confrérie de N.-D. de la Treille. Aucun des auteurs que nous avons déjà cités n'omet d'en faire la mention. Qu'il nous suffise d'entendre Martin Lhermite : « Or environ l'an 1289, le pape Nicolas IV,

---

1. L'un des anciens registres de la Confrérie de N.-D. de la Treille est actuellement aux archives du Nord. Il sera copié pour être joint à ceux de notre Archiconfrérie. Un très grand nombre de noms de confrères et de consœurs, appartenant à toutes les époques, seront aussi recueillis dans les inscriptions d'obits dits pour eux par la Confrérie. Ces documents se trouvant également aux archives du département du Nord.

entendant les progrès continuels du culte de Notre-Dame et du nombre des dévots confrères, témoigna d'une affection singulière par deux lettres qu'il était serviteur de ces serviteurs de la Vierge. De même les grands pontifes Urbain et Martin cinquièmes, zélés à la piété et à la religion de cette Confrérie, tâchèrent de nourrir son ardeur et accroître sa splendeur... A la requête de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le Pape Eugène IV combla de nouvelles grâces et de cent jours d'indulgence ceux qui suivraient la procession dûment, ou suivraient la route de dévotion pendant les neuf jours. On voit, dans cette Bulle, reluire clairement l'honneur et la révérence que Sa Sainteté portait à l'image de N.-D. de la Treille (1). »

Ces faveurs pontificales encourageaient la dévotion des peuples, qui était en même temps favorisée par des offices plus nombreux et plus solennels. Après avoir sollicité et obtenu la Bulle d'Eugène IV, le bon duc, « ordonna, par-dessus tout embellissement, qu'en cette chapelle (de N.-D. de la Treille,

1. Turbelin donne la traduction de cette Bulle.

qu'il avait fait réédifier), les samedis de l'an, serait chantée en l'honneur de la bonne Dame, en chant de musique, la messe solennelle, comme il se fait encore à présent ; et, à cet effet, il en chargea son domaine, tant fut grande la dévotion que portait ce prince vers l'image de N.-D. de la Treille. Il fit une autre fondation pour deux messes à dire chaque jour de l'année dans la chapelle de N.-D. »

Les évêques de Tournai, qui avaient alors sous leur juridiction la ville de Lille, ne furent ni moins dévots à N.-D. de la Treille, ni moins généreux envers sa Confrérie. Qu'il nous suffise de signaler Jean Chevrot (1460) (1), Guillaume Fillastre (1463) (2), Ferry de Clugny (1480) (3), Maximilien de Gand (1635).

1. Turbelin donne les lettres de Jean Chevrot accordant des indulgences aux fêtes de la Nativité, de l'Annonciation, de la Conception, de la Visitation, de la Purification et de l'Assomption de Notre-Dame.

2. Turbelin donne aussi le détail des indulgences accordées par Guillaume Fillastre.

3. Aux indulgences de 40 jours qu'il avait données comme évêque, Ferry de Clugny put ensuite, agissant comme cardinal, ajouter des indulgences de 100 jours en faveur des confrères qui assisteraient aux messes chantées

Jean Chevrot fut au XV<sup>e</sup> siècle le restaurateur de la Confrérie de N.-D. de la Treille. « Hélas ! s'écrie Martin Lhermite, les ans et les siècles s'écoulant, cette rare dévotion à l'endroit de la Vierge immaculée s'envieillit peu à peu et se refroidit, soit par les ruines des guerres et les troubles des temps, soit par l'impiété des hérésies (1) ; de sorte que les premiers et ardents confrères étant décédés, les successeurs s'abâtardirent, perdant leur vigueur, et les rejetons de ce bel arbre de piété ne donnèrent pas des fruits si doux que les premières branches, mais ils tombèrent à néant. Jusqu'à ce que le Ciel fit germer un nouveau désir au cœur des chanoines, de remettre en fleur cette noble Confrérie qui portait tant d'honneur à la Mère de Dieu. Ils supplèrent donc l'évêque de Tournai, Jean Chevrot, l'an

---

tous les lundis et tous les samedis en l'honneur de N.-D. de la Treille.

1. Le luxe de la cour de Bourgogne et l'affluence des étrangers à Lille avaient amené la corruption des mœurs, et un Espagnol, du nom d'Alphonse, en avait profité pour répandre les plus graves erreurs en se couvrant du voile de la piété et des dehors de la plus austère mortification. (Voir Buzelin, *Annales*, page 424.)

1460, d'y employer son autorité et d'apporter ses faveurs pour redresser l'honorable compagnie, jadis si florissante au culte de la Vierge. Monseigneur prit l'affaire à cœur, mettant en lumière une épître ample et belle, par laquelle il *exalte la Mère de Dieu comme le beau lis de pureté, la rose de charité, la fleur figurée par le buisson que Moïse vit ardre sans se brûler, embellie de toutes les grâces du paradis, digne que tous les fidèles l'adorent* (1), aspirant à son service comme à la porte du Ciel et de la félicité même. Là-dessus il exhorte tous à reprendre ardemment la forme très louable de la première dévotion à l'endroit de N.-D. de la Treille, pour avoir part aux messes, prières, offices et mérites d'une infinité de confrères vertueux qui seront à jamais, et au trésor des indulgences, qu'il amplifie et étend à toutes les fêtes de la Vierge, autant qu'il peut. D'abondance de charité, le très bon prélat fut le premier à coucher son nom au rôle de la Confrérie, puis les dévotes

---

1. L'on sait que, pour éviter toute confusion et ne point donner prise aux attaques de l'hérésie, ce mot est maintenant exclusivement réservé pour exprimer le culte de latrîe, qui n'est rendu qu'à Dieu.

troupes suivirent en liste l'exemple de leur vénérable pasteur. Deux ans après, l'évêque Guillaume confirma le tout, étendit les indulgences de quarante jours à perpétuité. Ses successeurs marchèrent sur les mêmes traces de dévotion et de libéralité, de façon que dès ce temps-là jusqu'à présent la Confrérie a toujours fleuri en piété et en nombre de personnes dévotes presque innombrable. »

Les chanoines profitèrent de ce renouvellement de ferveur pour donner à la Confrérie de nouveaux règlements et pour instituer, outre la messe solennelle du samedi, une autre messe non moins solennelle, à chanter chaque lundi dans la chapelle de N.-D. de la Treille. On voit aux détails dans lesquels ils ne craignent point d'entrer pour donner à cette messe toute sa solennité, l'amour qu'ils portaient à N.-D. de la Treille et leur zèle à la servir. Ils règlent le nombre des chantres — huit au moins, un ténor, deux hautes-contre (second dessus) et cinq voix hautes — et l'honoraire qui leur sera donné. Ils règlent la sonnerie, trois volées pendant le chant des Laudes. Ils règlent le luminaire. Ils veulent qu'à l'offrande

soit donné à baiser le reliquaire contenant des cheveux de la Très-Sainte Vierge (1).

Ces nouveaux règlements et ces fondations d'offices ne furent point sans résultat. Turbelin le constate en disant : « Comme les lois et ordonnances donnent la vie aux communautés, et sont presque l'âme par laquelle elles se maintiennent et vont croissant, ainsi cette Confrérie, qui semblait avoir perdu quelque peu de sa première renommée, reprit ferveur et dévotion nouvelles, et profita tant spirituellement que c'était chose belle à voir, les nouveaux confrères qui se faisaient inscrire, comme nous avons dit. Ils accouraient en si grande multitude les lundis à cette messe, qui se chantait solennellement en chant de musique, que souventes fois la chapelle n'était capable de la multitude. Ils élargissaient de leurs biens en abondance et en tel nombre que Messieurs du Chapitre jetèrent les yeux à rebâtir la nef de leur église (2). »

1. Ce reliquaire était une image de Notre-Dame en métal doré, portant en sa main un cristal contenant des cheveux de la Très-Sainte Vierge.

2. Nous avons vu que les largesses des confrères avaient permis d'abord de rebâtir le chœur. Les gravures

Cette piété et cette générosité touchèrent le cœur de la Très-Sainte Vierge, et elle témoigna de sa satisfaction par une nouvelle série de miracles de 1519 à 1527. Nous en parlerons un peu plus loin. Turbelin fait précéder le procès-verbal de plusieurs d'entre eux par ces lignes, qui en montrent la cause occasionnelle : « Lors, la dévotion du peuple de Lille étant plus fervente vers l'image de N.-D. de la Treille, à cause des indulgences et privilèges accordés à la Confrérie : témoignant la bonne Dame que cette dévotion lui était agréable, et que le service qu'on lui rendait les lundis et samedis aux messes si honorablement chantées, l'incitait à tourner ses yeux de miséricorde vers les affligés, elle fit paraître plusieurs beaux miracles, et principalement vers ceux et celles qui étaient affligés de l'ennemi juré du genre humain, et rendit la santé à plusieurs malades tant entachés de peste que d'autres infirmités, comme se voit par la liste et narration particulière des miracles ajoutés au dernier (à la fin) de ce traité approuvé par Mgr très

---

qui nous sont restées de la collégiale nous montrent le chœur beaucoup plus élevé que le reste de l'église.

illustre et révérendissime évêque de Tournai, Maximilien, de cette noble et ancienne famille de Vilain dite de Gand. Lesquels montrent évidemment les faveurs que porte cette bonne Dame à la Confrérie de la Treille. »

Un nouveau relâchement se produisit à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'infirmité ordinaire de l'humaine nature de ne pouvoir se tenir longtemps dans les hauteurs. Heureuses les personnes et les institutions qui ont près d'elles une main toujours prête à les relever en leurs défaillances ! Le collège des chanoines de S<sup>t</sup>-Pierre fut admirable dans son application à remplir constamment cet office de charité à l'égard de la Confrérie. Il en agit en 1602 comme il avait fait de 1460 à 1480. Mais cette fois, au lieu de demander l'intervention des évêques de Tournai, il s'adressa au Souverain-Pontife Clément VIII alors régnant.

« Ce Saint Père, dit Turbelin, octroya tant libéralement à leur demande qu'il surpassa tous ses devanciers par ses grâces et faveurs vers la Confrérie de la Treille. » Le pieux auteur donne dans son livre la traduction de la Bulle

de ce Pape. Nous y trouvons concession d'indulgences plénières le jour de l'entrée dans la Confrérie, à l'article de la mort, et chaque année à la fête de N.-D. de la Treille; puis dix ans et autant de quarantaines aux fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Nativité et de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie; soixante jours pour l'assistance aux messes et autres offices de la Confrérie, ou autres œuvres pies.

» Les Bulles, étant reçues de MM. les doyen et Chapitre, furent, par la permission de Mgr le révérendissime évêque de Tournai, publiées avant les fêtes de la Pentecôte de l'an 1603, et fut aux dites fêtes célébrée messe solennelle et procession particulière par le clergé de l'église, où assista un grand nombre de peuple ému de dévotion vers la bonne Dame, et incité par les indulgences susdites; et fut lors beau voir, à la publication de ces indulgences, une infinité de personnes dévotes, tant d'un sexe que d'autre, qui donnèrent leur nom à cette Confrérie, voire même les principaux de la ville, tant ecclésiastiques que séculiers. »

» Et entre les autres se rangea en cette Confrérie Messire Guillaume Giffort, doyen pour lors de cette église., et fut suivi de tout le clergé, qui ne laissa écouler de ses mains ces pieuses occasions de gagner ces indulgences tant signalées. Et de là en avant fut remise en grand honneur la Confrérie, et la dévotion envers la bonne Dame reprit aussi accroissement de beaucoup. »

Les chanoines profitèrent de ce mouvement pour réorganiser de nouveau la Confrérie et la mettre sur un meilleur pied. Au lieu d'un seul administrateur ils réglèrent qu'il y en aurait plusieurs, « tant du Chapitre que d'entre les séculiers et plus honorables bourgeois. » Par cette réforme il se fit que « la vieillesse de cette dévote compagnie après quatre cents ans est plus verte que son printemps, et plus comblée d'honneurs que l'automne de fruits. »

Les chanoines ne se contentèrent point de réorganiser la Confrérie, ils s'efforcèrent aussi de rendre au culte de N.-D. de la Treille son ancienne splendeur. « On vit à l'œil que pour conserver ce beau lustre de piété, il était

nécessaire de célébrer avec toute solennité et magnificence la messe du lundi instituée par le vénérable Chapitre dès l'an 1400. » MM. les chanoines prirent la résolution de la chanter eux-mêmes au lieu d'en laisser l'office aux chapelains, et ils la firent suivre chaque fois d'un obit pour les âmes des confrères trépassés. Puis ils s'efforcèrent de mettre plus d'ordre et de dignité dans la procession de Notre-Dame, et ils en augmentèrent l'éclat. Ils demandèrent et obtinrent en 1628 du Souverain-Pontife Urbain VIII une nouvelle indulgence plénière pour le jour octave de la fête. Enfin en 1631 ils établirent que « chaque mercredi serait chantée en la chapelle de la Treille une messe solennelle de Notre-Dame en mémoire de l'Annonciation faite par l'ange à la même Vierge, en la forme et en telle solennité qu'on la chante le samedi, avec chant de musique et jeu d'orgue (1). »

1. Cette messe était le même *Missa* que l'on chante dans dans toutes nos paroisses le mercredi des Quatre-Temps de Noël. On voit qu'à partir de 1631 elle fut chantée tous les mercredis de l'année dans la chapelle de N.-D. de la Treille. Un bon chanoine, Jacques Manare, « ému de piété envers la bonne Dame de la Treille et voulant

« En suite de quoi, dit le P. Vincart, comme la Sainte Vierge agit toujours et bénit sans cesse ses fidèles serviteurs, par la reconnaissance de leurs services et dévotions, ses miracles et grâces miraculeuses ont recommencé dès années 1634 et 1638. »

Nous en parlerons au chapitre des miracles.

Dès lors, la Confrérie de N.-D. de la Treille ne cessa plus de prospérer jusqu'à l'époque de la Révolution française. Sa renommée s'étendit au loin, non seulement dans les villes voisines, mais chez les nations étrangères. « Cette Confrérie a été appelée autrefois, dit Vincart, *Caritas B. Virginis seu Dominae nostrae*, la Charité de Notre-Dame, afin que cela servit de motif et de disposition à s'y rendre plus tôt, sans avoir égard aux lieux et à la diversité des nations. En effet, il n'y a rien qui nous attire plus efficacement que

---

augmenter le service qui se fait en cette chapelle, » avait fait par testament une fondation perpétuelle à cet effet. Les frais de la messe du samedi étaient également assurés par une fondation faite par Philippe-le-Bon.

l'amour. De là est venu que plusieurs se trouvent enregistrés dans cette Confrérie des quartiers d'Allemagne et de France, comme de Paris, d'Amiens, de Saint-Quentin, de Cologne et d'autres villes, se réputant qu'ils ne pouvaient autrement que d'être heureux se trouvant dans la Charité de Notre-Dame, c'est-à-dire, dans sa Confrérie. »

Les villes d'Aire, de Douai et de Tournai se signalèrent entre toutes par leur dévotion à N.-D. de la Treille et l'empressement de leurs habitants à se faire inscrire dans sa Confrérie.

« Le Magistrat de Douai, dit Vincart, au nom de toute la ville avec l'Université, a témoigné sa dévotion à N.-D. de la Treille laissant dans sa chapelle un vélin dépeint avec les armes de la ville et quelques vers exprimant leur vœux. »

La ville d'Aire fit aussi hommage à N.-D. de la Treille, l'an 1639. Un grand nombre de ses habitants entrèrent dans la Confrérie, « signamment, dit Vincart, la noblesse avec leurs armes et leurs blasons dépeints dont les noms suivent... » Quatre pages sont remplies de ces

noms. Nous y remarquons les d'Oignies, les d'Estourmel, les de Wignacourt, les de Fiennes, les de Cornhuse, et un grand nombre d'autres, les gouverneurs et les capitaines Francisco de Mello, Philippe Spinola, comte de Bruay, gouverneur de la province de Lille, Michel de Robbes, comte d'Annappes, le maréchal d'Humières, le maréchal de Boufflers.

Tournai fit mieux encore. C'était son droit, puisque Lille était renfermée dans sa circonscription diocésaine et que ses évêques lui avaient donné, depuis longtemps, l'exemple de la dévotion à N.-D. de la Treille.

Donc, en 1659, la paix des Pyrénées étant venue rasséréner les esprits dans nos contrées, les Tournaisiens exécutèrent un dessein qu'ils avaient conçu depuis longtemps, mais que la guerre avait empêché d'accomplir. Ils instituèrent dans leur ville une Confrérie de N.-D. de la Treille, fille de celle de Lille, établirent son siège canonique dans l'église de S'-Nicaise (1), et l'inaugurèrent le 10 août par un grand pèlerinage à Lille.

1. Cette paroisse fut supprimée et son église démolie peu de temps après. La Confrérie fut transférée l'an 1771

Ce ne furent point seulement la noblesse du pays, les villes et les Universités qui voulurent se placer sous le patronage de N.-D. de la Treille en s'inscrivant dans les registres de sa Confrérie, mais encore les princes des plus puissantes maisons de l'Europe, les rois et les empereurs. L'exemple leur fut donné par Charles-Quint, qui, au moment de se démettre du gouvernement de ses États, conduisit son fils Philippe dans la chapelle de N.-D. de la Treille, et là, après lui avoir fait admirer le mausolée de Louis le Male, dernier comte de Flandre, et les marques insignes de la dévotion de Philippe-le-Bon envers N.-D. de la Treille, lui recommanda de marcher sur les traces de ces glorieux ancêtres et d'imiter leurs exemples, s'il voulait avoir un règne heureux et assurer la prospérité de ses États.

Ferdinand II, empereur d'Autriche, se

---

en l'église de St-Quentin, d'où elle passa avec la statue de N.-D. de la Treille, en 1782, dans l'église S<sup>te</sup> Marguerite. Elle s'y trouve toujours. En 1882 Tournai célébra son centenaire par une grande fête et une procession dans la ville.

souvint de la vénération et de l'amour que ses aïeux avaient toujours eus pour N.-D. de la Treille, et, en 1635, au moment où il allait recommencer avec une nouvelle ardeur la lutte terrible qui divisait l'Europe depuis tant d'années déjà, il se tourna vers Elle et implora sa protection.

« Ce dévot empereur, dit Vincart, se sentit poussé d'envoyer à Lille son nom et ceux de ses enfants pour être enregistrés dans la Confrérie de N.-D. de la Treille. » Il fit inscrire les noms de tous les princes de sa maison sur trois parchemins ornés de miniatures, avec des devises consacrant chacun à N.-D. de la Treille. Le P. Vincart les décrit longuement, et, dans son histoire latine de Notre-Dame, il en reproduit les dessins. « Ils ont été apportés et rendus fidèlement ès mains du R. P. de Montmorency, pour lors recteur de la Compagnie de Jésus au collège de Lille, et furent exhibés à MM. les maîtres de la Confrérie, et puis à tout le Chapitre par M. le doyen de Sion. L'aspect de ces augustes noms, avec leurs symboles et leurs devises vraiment chrétiennes, donna de la joie et un sentiment de respect et

de dévotion à tous. » C'était la veille de la S<sup>t</sup>-André. « La cloche de la ville sonna dès le soir par l'ordre du Magistrat, ce qui prépara le peuple à la dévotion pour le jour suivant. » Le lendemain « un grand monde de gens se rendit à S<sup>t</sup>-Pierre, où d'abord se voyait un grand dais, élevé au-devant de la chapelle, sous lequel paraissaient les armes de Leurs Majestés, avec leurs noms très augustes et leurs emblèmes sur trois vélins colorés et dorés. » La messe fut chantée solennellement par M. le doyen du Chapitre, en présence de MM. du Magistrat et des autres corps. Puis, « aux vêpres, un Père de la Compagnie de Jésus prêcha sur ces paroles de Notre-Seigneur : *Gaudete quod nomina vestra scripta sunt in Caelis*, Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel (Luc, 10), où il montra que toutes les personnes qui se consacrent au service et à l'honneur de la Sainte Vierge, faisant inscrire leurs noms dans la Confrérie, sont au nombre des prédestinés à la gloire et inscrits au livre de vie dans le Ciel. »

Avant de terminer ce chapitre, demandons

à l'historien de la Confrérie quelles conditions étaient requises pour y être admis.

« Pour être de cette Confrérie, dit-il, il faut se confesser et communier, lire la profession de la foi, selon l'usage du concile de Trente, et faire inscrire son nom au registre de la Confrérie par le chapelain ou par les maîtres de la Confrérie, sans être tenu ou obligé de payer quelque chose. Les aumônes gratuites sont employées aux ornements et entretènements de la chapelle.

» Il se faut exercer en œuvres pieuses de charité, se trouver aux messes, particulièrement les lundis, sans être obligé à peine de péché. Lorsque l'on fait les devoirs, l'on gagne les pardons ; si on ne les fait, on n'offense pas.

» Faut prier pour les uns les autres, et de là quelquefois prier pour les confrères vivants et trépassés, pour la prospérité de notre Mère la sainte Église, et le tout à sa dévotion. »

Turbelin nous donne aussi les oraisons qui devaient être récitées par ceux qui sollicitaient la grâce d'être admis dans la Confrérie de

N.-D. de la Treille. La première devait être dite durant quelque espace de temps, afin d'obtenir de la Très-Sainte Vierge communication de l'esprit qui animait les pieux confrères.

« O Très-Sainte Vierge ! encore que je sois très indigne d'être reçu au nombre de vos serviteurs, toutefois, me confiant en votre admirable piété et poussé du désir que j'ai de vous servir, en présence de mon Ange gardien et de toute la Cour céleste, je vous prends et choisis pour ma singulière Maîtresse, Patronne, Mère et Avocate, et propose fermement de vous suivre désormais, de vous servir, et d'être soigneux que vous soyez servie de mes sujets. Je vous supplie donc, Mère très clément, par le précieux sang de mon Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, de me vouloir recevoir au nombre de ceux qui se sont voués perpétuellement à votre service, et obtenez-moi cette grâce de Dieu de me comporter tellement en toutes mes pensées, paroles et œuvres, que je ne fasse jamais rien qui lui déplaise ni à vous, et m'assistez à l'heure de ma mort. Amen. »

La prière qui était dite au moment de l'admission était conçue en ces termes : « O bon Seigneur Jésus-Christ, qui avez dit de vous retrouver au milieu de ceux qui s'assembleront en votre nom, regardez d'un œil favorable notre bon désir, et octroyez que moi et tous ceux qui nous assemblons ici à l'honneur de votre saint nom et de la Vierge Marie, votre très sainte Mère, par son intercession et moyennant votre grâce, nous croissions toujours en votre amour et en la charité du prochain, qui vivez et régnez avec Dieu le Père, en l'union du Saint-Esprit, à tous les siècles des siècles. »

Puis venait l'acte de consécration conçu en ces termes : « Sainte Marie, Mère de Dieu et Vierge, je N... te choisis aujourd'hui pour Dame et Maitresse, Patronne et Avocate, et je propose de ne jamais t'abandonner, et de ne dire ni faire jamais quelque chose contre toi. Je te supplie donc très affectueusement qu'il te plaise me recevoir en ta protection ; assiste-moi en toutes mes actions durant ma vie et ne m'abandonne point à l'heure de ma mort. Amen. »

CHAPITRE SIXIÈME. — La fête de N.-D.  
de la Treille et sa procession.

**L**es chanoines de S<sup>t</sup>-Pierre, voulant témoigner à la Très Sainte-Vierge leur reconnaissance et celle de la ville pour les faveurs miraculeuses dont elle avait comblé ses enfants, ne se contentèrent pas d'instituer une Confrérie où elle serait perpétuellement honorée et invoquée, mais d'un culte privé : ils voulurent lui rendre un culte officiel et public. Pour cela ils instituèrent la FESTIVITÉ DE NOTRE-DAME.

« Les vénérables et discrets chanoines, dit Turbelin, jugèrent qu'il était de leur devoir de reconnaître les grâces et bienfaits tant signalés qu'ils recevaient des sources de la divine miséricorde par l'intercession de cette Sainte Vierge... Émus par l'exemple de Notre Mère la sainte Église, qui a institué plusieurs fêtes en reconnaissance des bienfaits reçus, ordonnèrent que le dimanche après la fête de la Sainte Trinité serait dédié et consacré au service de Notre Dame, et pour laisser à la pos-

térité la mémoire de tant et si fréquents miracles, qui se faisaient journellement en la chapelle de Notre-Dame, appelèrent ce dimanche la *Festivité nouvelle de la Vierge*, et commandèrent que le clergé ferait l'Office solennel de cette Mère de miséricorde. Ce que ce vénérable collège célébra en toute dévotion et au grand contentement de tout le peuple de Lille, lequel, réjoui de cette nouvelle festivité et solennité, redoublait ses prières et venait le dimanche en tel nombre que l'église n'était presque plus capable de la multitude du peuple. »

De toutes les fêtes de l'année, ce fut durant plus de cinq siècles la plus populaire et la plus solennelle. Les comtes de Flandre, le Chapitre de S<sup>t</sup>-Pierre, le Magistrat de Lille, ne cessèrent de rivaliser pour conserver à cette fête toute sa splendeur première et en écarter les abus que le cours des âges tend toujours à introduire partout. De son côté la Confrérie travailla sans cesse à y maintenir ou à y ramener la plus touchante piété.

Cette festivité jouissait d'une octave, et était

solennisée par une procession à laquelle toute la ville prenait part (1).

Avec sa vigile et la reposition des reliques, elle durait dix jours : elle commençait le

---

1. Dans les anciens *Offices propres de l'insigne église collégiale de St-Pierre, à Lille, immédiatement soumise au Saint-Siège*, le cérémonial en était ainsi réglé :

« Veille de la Festivité de la B. Vierge Marie. La solennité commence à midi. Les vêpres sont chantées à une heure et demie, suivies des complies et des matines.

» Dimanche dans l'octave du Très-Saint Sacrement, Festivité de la B. Vierge Marie, Patronne de cette cité. Double de 1<sup>re</sup> classe. Messe à six heures (1) ; officiant M. le grand chantre.

» Lundi qui suit le troisième dimanche après la Pentecôte. Reposition des saintes Reliques (exposées pendant toute l'octave), Fête double de 2<sup>me</sup> classe. Officiant M. le trésorier. »

Le *Calendrier spirituel* à l'usage des fidèles est plus explicite :

« Dimanche, premier après la Pentecôte, la fête de la Très-Sainte Trinité... Le dit jour, en la collégiale de St-Pierre après vêpres, l'on annonce, par une prédication, la solennité de N.-D. de la Treille, Patronne de la ville, qui est dimanche prochain.

» Samedi en la collégiale St-Pierre, avant les vêpres, on commence la solennité de N.-D. de la Treille par le

---

1. La grand-messe était ainsi chantée à la première heure, à cause de la procession, qui occupait la plus grande partie de la journée.

samedi après la fête de la Très-Sainte Trinité à midi, et ne se terminait que le lundi, lendemain du troisième dimanche après la Pentecôte. De plus, étant la fête patronale de la ville,

*Salve* tout en musique, pendant lequel on expose les châsses dans le chœur de ladite chapelle.

» Ledit jour, on chante *partout*, vers le soir, les matines pour le lendemain.

» Dimanche dans l'octave du Très-Saint Sacrement, le 2<sup>e</sup> après la Pentecôte : la fête de N.-D. de la Treille, Patronne de la ville de Lille.

» Ledit jour, en la collégiale St-Pierre, il se fait après la grand'messe une procession solennelle par la ville, à laquelle assistent le clergé de toutes les paroisses, toutes les communautés de religieux et les corps de métiers, accompagnés d'une grande quantité de châsses, et laquelle est terminée par MM. du Magistrat. Cette procession annuelle a été instituée l'an 1269 par la princesse Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut.

» Il y a aussi, en ladite collégiale St-Pierre, indulgence plénière pour ceux de la Confrérie.

» Lundi, jusqu'au lundi suivant, en la collégiale de St-Pierre, en la chapelle de N.-D. de la Treille, où les châsses sont exposées, l'on chante au salut le *Salve* et les litanies de la Vierge, en musique.

» Lundi qui suit le troisième dimanche après la Pentecôte, en la collégiale de St-Pierre, il y a une prédication le matin de bonne heure, et, après vêpres et complies, il se fait une procession par la ville avec les saintes châsses de ladite collégiale, au retour de laquelle on chante le *Salve* et les litanies de la Vierge, en musique. »

elle était célébrée non seulement à la collégiale, mais dans toutes les églises paroissiales et dans toutes les chapelles des communautés avec la plus grande solennité. On ne se contentait point de chanter des grand' messes et de faire des processions ; l'office divin était solennisé dès la vigile dans toutes ses parties, et les matines elles-mêmes, malgré leur étendue, étaient chantées « partout ».

L'office du jour de la fête et celui du jour de l'octave avaient des leçons propres. Celles du second nocturne de la fête disaient les motifs pour lesquels elle avait été instituée : « Le premier dimanche après la fête de la Très-Sainte Trinité a été assigné pour la célébration de cette solennité, afin de laisser aux générations futures un mémorial des innombrables miracles opérés par le Tout-Puissant dans la chapelle particulièrement dédiée à la Très-Sainte Vierge dans la basilique de St-Pierre. Ces miracles ont eu un tel éclat et une telle renommée que, de toutes les provinces de la Belgique, les fidèles accourent prier et honorer Marie dans ce sanctuaire.

» Leur confiance n'est point vaine, leurs

espérances ne sont point trompées. Il n'est personne qui retourne chez soi sans avoir reçu en récompense de sa foi et de sa piété, par le secours des prières toutes-puissantes de la B<sup>ne</sup> Vierge, de nouvelles bénédictions et de nouvelles grâces.

» Aussi, de jour en jour, la dévotion de N.-D. de la Treille est devenue plus populaire, et l'on n'a pu renfermer sa solennité dans le jour même de la fête, mais il a fallu l'étendre aux huit jours suivants. »

Ainsi s'exprimait le bréviaire.

La fête fut célébrée d'abord sans procession. C'est du moins ce que dit Turbelin au chapitre IV de son livre, où il remarque qu'après l'institution de la festività les miracles s'accrurent encore et obligèrent les chanoines à rendre leur reconnaissance plus éclatante.

« Voyant non sans étonnement et allégresse ces miracles redoubler et accroître à merveille, jugeant n'avoir suffisamment satisfait à la reconnaissance de ces grâces et bénéfices journaliers par cette festività nouvelle..., ils pensèrent qu'il était plus que raisonnable

d'aller processionnellement par toute la ville et faire procession au dehors d'elle, chantant et faisant retentir en l'air les louanges de Celle que S<sup>t</sup> Jean Damascène appelle l'arsenal des miracles. » C'est qu'en effet la procession a toujours été regardée comme la forme la plus solennelle de l'action de grâces et de la supplication. Elle était en usage dans l'Ancien Testament, et l'Église adopta, dès les temps apostoliques, cette forme de prière, qu'elle appela *station* ou *litanie*. Fidèles à cette antique tradition, les chanoines de S<sup>t</sup> Pierre voulurent que la fête commémorative des prodiges que N.-D. de la Treille ne cessait de produire en faveur de ses enfants, fût couronnée par une procession.

On procéda donc en ceci, comme on l'a toujours fait en l'Église de Dieu, avec calme, sagesse et maturité, et l'on ne fit pour ainsi dire que céder aux injonctions réitérées de la Très Sainte Vierge.

A cette époque les autorités civiles et religieuses marchaient d'accord, surtout en ce qui concernait la gloire de Dieu et de ses saints et le bien spirituel du peuple. La comtesse

Marguerite, « se portant d'affection à l'accomplissement des vœux des chanoines, » (Vincart) « et ne voulant laisser écouler cette occasion qu'elle tenait en main de donner un témoignage public de sa propre dévotion vers la Vierge, » (Turbelin) promulgua au mois de février 1270 une charte octroyant une procession solennelle et neuf jours de pèlerinage durant lesquels, « à raison des oraisons, des aumônes, des œuvres de miséricorde qu'on y fait et qu'on y fera en l'honneur de Notre-Seigneur et de sa douce Mère, » il était défendu d'appréhender les exilés pour dettes, et en général tous les bannis, à l'exception de ceux qui étaient expulsés pour crimes énormes, « qui viendront à Lille pour acquérir les pardons qui y sont et seront établis. »

L'institution de Marguerite reçut l'assentiment des magistrats de la ville, comme elle avait été prévenue par le vœu des chanoines. Ils ajoutèrent à la charte ces mots : « Et nous, les Revar et les Échevins de la ville de Lille, à ces choses devant dites, avons mis et mettons notre octroi et notre assureur, pour ce que nous voulons qu'elles soient bien et ferme-

ment tenues à toujours de nous et de nos successeurs, et, autant qu'il nous appartient, les louons et agréons, et promettons fermement tenir, et, pour plus grande sûreté, avons mis nos sceaux aux présentes lettres. »

L'histoire de la procession de Lille serait bien longue si elle devait être complète. Il suffira d'en donner ici les principaux traits.

Le parcours de la première procession, celle qui eut lieu le 2 juin 1269, et l'ensemble de son organisation, furent réglés, après une entente préalable, entre le Chapitre de St-Pierre et les représentants de la ville, les échevins « Jakemes, Jehans li Nies, Baudes Canars, Gerars li Mouniers, Jehans Bote et Alars Verteis li Jouenes. »

« Le dimanche de grand matin, dit Turbelin, sont venus deux des Échevins, assistés de deux sergents à verges, lesquels disposèrent de l'ordre à mettre à la procession. Premièrement firent marcher les maîtres des métiers avec leurs torches, selon la liste qu'ils en avaient, puis les connétables des archers et arbalétriers avec leurs sujets sermentés, tous

en armes très luisantes pour témoignage de la défense de l'Église ; suivaient les Confréries des SS. Lieux, et les religieux de l'Ordre de S<sup>t</sup>.Dominique et les Frères Mineurs de l'Observance ; puis le clergé de toute la ville, chantant les louanges de la Vierge, avec les instruments musicaux, marchant vers le milieu de la ville, faisant correspondre alternativement la voix aux accords des instruments. En après, suivaient beaucoup de bourgeois avec flambeaux en main, qui allaient au-devant de la noble et très élaborée Fierce de Notre-Dame, tenue de toute antiquité en grand honneur et révérence du clergé et du peuple, pour les reliques de la Mère Vierge qu'elle contient. Le Magistrat suivait en toute dévotion, et autres chefs des consaux de la dite ville. Puis, tant devant qu'après le clergé, un nombre presque innumérable de personnes, plusieurs pieds nus, tête découverte, le chapelet en main, les larmes aux yeux, les soupirs en la bouche, priaient cette bonne Dame. »

Cet ordre fut suivi dans ces principales lignes jusqu'à la Révolution.

Toujours aussi le Magistrat prit les mesures

nécessaires pour assurer la décence et le bon ordre.

L'un des jours qui précédaient la festivité, le Magistrat faisait publier dans toutes les rues de la ville, à son de trompe, le « ban pour la procession de Notre-Dame. » « Nous vous faisons savoir de la part du comté de Flandre, du châtelain, du bailli et du conseil de la ville, que c'est dimanche prochain la procession de N.-D. de Lille et qu'elle durera neuf jours continuels ; et que la franchise de la fête commencera samedi prochain à None ; et que tous ceux et celles qui viendront à cette procession, auront bon répit de saisies, d'assignations et de tous jugements pendant ces neuf jours et le samedi depuis None. » (Turbelin.)

En même temps était « republié » « l'ordonnance pour la procession de la ville, » « afin que tout s'y passe convenablement et qu'un chacun s'y comporte avec la décence et le bon ordre qu'exige la sainteté de la cérémonie. »

Cette ordonnance commandait aux habitants des rues par où la procession devait passer, de balayer et arroser, chacun vis-à-vis

leurs maisons, de décorer les façades de leurs susdites maisons le mieux qu'il leur sera possible. Elle faisait défense à toutes personnes de paraître à la procession autrement que tête nue et en habit décent, et d'y rien faire qui puisse distraire de cette sainte cérémonie et ni troubler ou interrompre l'ordre. Elle autorisait les commissaires à faire emprisonner sur-le-champ, sans aucune forme de procès, ceux qui causeraient du scandale. Elle assignait le rang des confréries, des communautés religieuses, des corps de métiers qui devaient y paraître avec leurs Torses ordinaires et Gonfanons. La châsse de la Sainte Vierge, ajoutait l'ordonnance, sera portée sous un dais par les suppôts-jurés de cette ville, et nous Rewart, Mayeur, Échevin, conseil et huit hommes de la ville de Lille, nous la suivrons en robe, en la manière accoutumée (1). »

Les comptes de la ville offrent, chaque année, une dépense spéciale affectée à « la procession de Lille »; le drap d'or ou de soie que quatre clercs soutenaient au-dessus de la

1. Recueil des principales ordonnances des magistrats de la ville de Lille.

Bonne-Fierte, était renouvelé chaque année aux frais de la ville ; de même des quatre bannières, aux armes de la cité, qui se balançaient aux quatre côtés ; les banderoles qui décoraient les trompettes, les torches et les bâtons des sergents, valets et musiciens ; les couronnes de roses et de violettes dont les clercs entouraient leur front ; l'herbe, les fleurs, les « mais » ornant la halle et les maisons des échevins, étaient achetés chaque année aux mêmes dépens.

Ce n'est point ici le lieu d'indiquer toutes les variations de détail que subit, durant le long espace de cinq siècles et demi, cette procession, « l'une des plus belles des Pays-Bas, dit le P. Vincart, où la splendeur semble disputer le prix à la dévotion, laquelle s'accroît et s'embellit encore. » Qu'il suffise, après avoir marqué l'ordre qui fut suivi dans celle de 1269, de donner un aperçu général de ce qu'elle fut aux siècles suivants.

Elle commençait le matin, à une heure qui varia selon les exigences du parcours.

Le départ était marqué par la levée de la

châsse, appelée « la Bonne-Fierte » et contenant les reliques de la Très-Sainte Vierge. La statue miraculeuse ne fut portée qu'à la grande procession de 1634.

A la levée de la châsse, nous dit le *Processional*, on entonnait le *Te Deum*, puis, sur tout le parcours, les chantres et les musiciens alternaient avec des morceaux de musique les psaumes de Matines et de Laudes de l'office de la Très-Sainte Vierge. Au retour, le grand chantre entonnait l'*Inviolata*, qui était chanté en musique et suivi de cette oraison : *Supplicationem servorum tuorum, Deus miserator, exaudi, et qui in commemoratione gloriose Dei Genitricis et Virginis Mariæ congregamur, ejus piis intercessionibus a te de instantibus periculis eruamur. Per eundem...* -- Dieu de miséricorde, exaucez la supplication (1) de vos serviteurs, afin que nous qui nous sommes réunis pour honorer la glorieuse Vierge Marie, Mère de Dieu, nous soyons, par son intercession, délivrés des dangers qui nous menacent. Nous vous le demandons par le

1. Les processions sont aussi appelées, dans le style liturgique, « supplications » ou « litanies ».

même Jésus-Christ votre Fils notre Seigneur. Amen.

Cette procession ne parcourait point seulement les rues de la ville, mais, durant de longues années, « à l'imitation de celle de Valenciennes, » dit le P. Vincart, elle s'étendit au loin dans la campagne ; et comme il se rencontrait des cours d'eau à traverser, des ponts provisoires y étaient établis. Le samedi, veille de la fête, des députés de MM. du Chapitre et du Magistrat allaient, pour plus de sécurité, les visiter avec des maîtres maçons et des charpentiers.

A la première époque, le cortège sortait à onze heures du matin par la porte S<sup>t</sup>-Pierre et ne rentrait que vers trois heures de l'après-midi. La ville, qui venait de recevoir son second agrandissement (1280), renfermait alors les paroisses de S<sup>t</sup>-Pierre, S<sup>t</sup>-Étienne, S<sup>t</sup>-Maurice et S<sup>t</sup>-Sauveur. En 1415, la paroisse S<sup>c</sup>-Catherine fut comprise dans les nouvelles fortifications. La procession continua à encadrer la ville, comme une treille vivante qui s'élargissait à mesure que la ville se développait et prenait plus d'étendue. Il

arriva un moment où elle se mit en marche dès six à sept heures du matin, et dura une grande partie de la journée, ce qui la rendait très pénible, la plupart la suivant à jeun. Une ordonnance de 1580 régla qu'elle ne sortirait plus de la ville. Il faut croire que cette ordonnance ne fut point observée, ou qu'elle ne le fut que peu de temps, car Turbelin nous dit qu'en 1603, pour « mettre remède à quelques abus qui se glissaient parmi la dévotion de la procession, Messieurs du Chapitre trouvèrent expédient, avec conférence de MM. du Magistrat, d'abrégier le tour de la ville et de le rendre de moins de durée. Ce qui fut fait, rendant le tour plus proche de la ville et côtoyant les fossés. » Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la procession se bornait à parcourir la rue S<sup>t</sup>-Pierre, la place S<sup>t</sup>-Martin, la rue Grande-Chaussée, la Petite Place, la rue des Manneliers, la Grand'Place, la place de Rihour, l'Hôtel-de-Ville, la rue du Palais, la place et la rue des Jésuites, la place de l'Arbalète, les rues des Bouchers, des Bonnes-Filles et d'Angleterre, pour rentrer à la collégiale.

En tête s'avançaient les corps de métiers,

dont tous les membres portaient des torches allumées ; les milices communales, archers et arbalétriers, arquebusiers et coulevriniers, en grand uniforme, les uns à pied, les autres à cheval, marchaient ensuite enseignes déployées, tambours battants : fifres et musiques faisaient entendre des airs joyeux. Ils étaient suivis par les Ordres religieux, groupes aussi pieux qu'imposants : on y remarquait spécialement les Frères-Prêcheurs, entourant l'image de N.-D. du S<sup>t</sup> Rosaire, les Récollets, marchant nu-pieds et ceints d'une corde, les P. de la Compagnie de Jésus, portant les ossements de S. Victor et d'un de ses compagnons, martyrs, dans deux reliquaires qui leur avaient été donnés par le Magistrat en reconnaissance des services qu'ils rendaient aux lettres et aux familles de Lille. Les groupes qui s'avançaient à la suite des Ordres religieux étaient formés par le clergé paroissial : les prêtres de chaque église de la ville, accompagnés des confréries, des membres du lutrin et des musiciens de la paroisse, qui jouaient et chantaient alternativement, étaient revêtus d'ornements sacerdotaux, et faisaient escorte aux châsses et aux reliques

confiées à leur dévotion. On remarquait surtout dans ce riche défilé les reliques de S. Vital, de S<sup>te</sup> Catherine et de S<sup>te</sup> Agathe, la vraie croix et la Confrérie de N.-D. de Grâce de l'église S<sup>t</sup>-Étienne, ainsi que la Confrérie de N.-D. de Liesse de l'église S<sup>t</sup>-Maurice. Au milieu du clergé de la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre, qui marchait en dernier lieu, était porté, dans une châsse très riche, le corps de S. Eubert, patron de Lille, et dans un reliquaire spécial, orné d'une mitre épiscopale, la tête du même saint.

C'est à la suite du clergé et du Chapitre de la collégiale que se montrait la châsse contenant les reliques de la Très-Sainte Vierge, connue sous le nom de *Bonne fierte* et qui était le principal objet de la procession. Cette châsse d'argent doré, tout ornée de pierres précieuses, était, au dire des historiens, « faite d'artifice admirable et tenue en grand honneur et pieuse révérence de tout le peuple. » « Elle cause, dit Vincart, de doux sentiments à ceux qui la regardent et la suivent, et leur exprime des yeux de douces larmes de dévotion. » Précédée d'hommes portant de grandes

torches aux armes de la ville, elle était entourée d'une treille dorée et de banderoles aux mêmes armoiries ; un riche pavillon la surmontait. Elle était portée, dans l'intérieur de la ville, par quatre hommes au service du Magistrat, revêtus de robes rouges fournies par la ville ; hors la ville, par les confrères de N.-D. de la Treille à l'exclusion de tous autres ; et, au retour, par les mêmes suppôts que devant jusqu'à S<sup>t</sup>-Pierre. Les échevins de l'année précédente suivaient revêtus de leur costume de cérémonie.

C'était, on le voit, en réalité et pas seulement de nom, « la procession de la ville. »

Une foule innombrable suivait derrière le Magistrat, nu-tête, la plupart nu-pieds, priant, le chapelet à la main, portant des banderoles ornées d'un côté de l'image de N.-D. de la Treille et de l'autre de S. Pierre. « Comme voulant témoigner qu'en cette dévoté parade ils ne marchaient pas en simples soldats, mais comme Alfères et porte-enseigne de la Vierge et promoteurs publics de son honneur. »

Afin de soutenir la dévotion du peuple qui suivait la Bonne fierte, « une personne bien

affectionnée à Notre-Dame constitua et ordonna, en 1613, que le maître de chant avec ses choraux et autres chantres, tous en habit d'église, marcheraient au-devant de ladite fierte, toujours chantant et psalmodiant en musique autour de la ville, et leur a donné quelque pieuse récompense, ayant voulu aussi que soient portés deux flambeaux ou torches de cire blanche par deux des clercs en surplis au-devant de la fierte... Fondation vraiment louable, qui témoigne de la bonne dévotion qu'a portée cette personne à la Vierge sacrée, et qui donne beaucoup de lustre à cette procession au dehors de la ville, pour servir d'incitation à tout le peuple, afin qu'animé par la musique, il élève son cœur vers le Ciel et qu'il joigne ses prières avec plus de ferveur à celles de l'Église. » (Turbelin.)

On venait de toute la contrée et même des pays éloignés assister à cette procession, participer à l'allégresse des Lillois, s'édifier au spectacle de leur amour pour la Très-Sainte Vierge, et demander une part des précieuses et abondantes bénédictions qu'elle se plaisait à répandre particulièrement en ce jour sur

tous ceux qui lui rendaient hommage et imploraienent sa miséricorde.

Des abus, il faut le dire, vinrent à plusieurs époques ternir l'éclat d'une si grande et si belle dévotion.

« C'était une coutume, dit Tirou, qu'à cette même procession on y faisait promener des personnages qui représentaient des histoires de l'Ancien Testament et de la Passion du Sauveur. Mais comme ces représentations se faisaient par des gens de métier, plus capables d'exciter la risée que la piété, de sorte qu'on aurait dit une mascarade spirituelle, c'est pourquoi MM. du Magistrat, lorsque beaucoup d'habitants de la campagne étaient infectés de l'hérésie de Calvin, pour ne leur point donner occasion d'attribuer à l'Église un abus introduit par les peuples, ordonnèrent de les supprimer (1). »

Ces pieux spectacles, auxquels le peuple tenait beaucoup, et non sans raison, du moment où l'on en supprimait les abus, ne furent point pour cela complètement aban-

---

1. *Histoire de Lille et de sa châtellenie* par M<sup>\*\*\*</sup>, 1730.

donnés. Interdits dans la procession, ils furent donnés sur les places publiques, où les associations littéraires aussi bien que les corporations de métiers firent dresser des échafauds pour représenter, sous les yeux des multitudes accourues à Lille, les principaux mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament.

La procession proprement dite, telle que nous venons de la décrire, ne suffisait point à satisfaire la piété du peuple. Tous les jours de l'octave, des multitudes faisaient, par dévotion privée, le tour de la ville à l'extérieur, en récitant des prières et en chantant des psaumes. Cette pieuse pérégrination continua à être pratiquée même lorsque la procession se fut renfermée dans l'intérieur des murs.

Nous avons ici encore le témoignage des deux historiens de N.-D. de la Treille.

« La piété et la dévotion de ce peuple, dit Vincart, n'est pas bornée à un jour, mais continue toute l'octave, faisant le tour de la procession avec tant de ferveur, qu'en 1634 et 1635 on compta plus de dix mille personnes qui firent ce tour de la ville en un seul jour. »

« Durant les octaves de la procession, dit aussi Turbelin, se voit en l'église St-Pierre un peuple, lequel presque est impossible d'être nommé, pour la grande affluence et multitude tant d'hommes que de femmes, y venant soir et matin. Et, pour le soir, étant d'ordinaire la saison au milieu des beaux jours d'été, l'on voit le peuple de Lille tout en corps de famille y venir après le repas et rendre ses dévotions au-devant des reliques sacrées, y allumant des cierges et y faisant des offrandes, tellement qu'aucune fois il semble que la nef de l'église soit remplie de peuple faisant ses prières, et continue cette dévotion jusque sur les onze heures de la nuit. Et le matin, à l'aube du jour, on en voit d'autres qui viennent commencer leur tour, saluant premièrement la Bonne fierte, et sont un si grand nombre que, depuis l'église St-Pierre jusqu'à la porte, et depuis la porte jusqu'au retour, ne se pouvait jeter pierre sans qu'elle ait tombé sur quelqu'un de ceux qui marchaient en dévotion. »

Entre toutes ces processions, la plus splendide peut-être fut celle du 16 juin 1754, trente-

cinq ans seulement avant la Révolution. Il s'agissait de célébrer le cinquième centenaire de l'institution de la Confrérie de N.-D. de la Treille. La description de cette fête, qui nous est parvenue en brochure in-4°, est intitulée : **LE TRIOMPHE DE LA SAINTE VIERGE SOUS LE TITRE DE N.-D. DE LA TREILLE, PATRONNE DE LA VILLE DE LILLE, représenté à la procession de la ville le 16 juin 1754, à l'occasion de l'année séculaire de l'institution de la Confrérie érigée l'an 1254 dans l'église collégiale de St-Pierre.** Ce triomphe se composait de quatre marches : 1° triomphe de la Sainte Vierge dans le culte que lui ont rendu les personnes les plus distinguées ; 2° triomphe de la Sainte Vierge dans la protection que les princes souverains ont accordée à la Confrérie ; 3° triomphe de la Sainte Vierge dans les prérogatives dont l'Église a honoré la Confrérie ; 4° triomphe de la Sainte Vierge dans la dévotion du clergé, des magistrats et du peuple de Lille. Rien de plus pompeux, de plus magnifique que la description qui est donnée des divers groupes composant ces marches, et où l'on voyait

figurer Marguerite de Flandre; Guy de Dampierre, Philippe-le-Bon, les chevaliers de la Toison d'Or, les princes, les évêques, les cardinaux et les Papes qui avaient favorisé le culte de N.-D. de la Treille.

De tant de piété et de tant de splendeurs il ne nous reste plus que les « fêtes de Lille », qui se célèbrent toujours à la même époque, anniversaire des premiers miracles, mais qui ne consistent plus qu'en des divertissements assez misérables.

Tant il est vrai que toujours et partout la religion écartée emporte avec elle tout ce qui élève les cœurs, tout ce qui ennoblit les âmes, et aussi tout ce qui fait le plus pur charme de la vie humaine.



CHAPITRE SEPTIÈME. — Les miracles  
des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

**N**ous avons vu dans le chapitre cinquième que, durant le cours des siècles, il arriva plusieurs fois que les Lillois laissèrent sommeiller quelque temps leur dévotion à N.-D. de la Treille. Mais bientôt, dociles à la voix des vénérables chanoines de S<sup>t</sup>-Pierre ou des évêques de Tournai, on les voyait se souvenir de leur antique dévotion, entrer en foule dans la Confrérie et en suivre les exercices avec une piété qui semblait vouloir consoler le cœur de Marie d'un moment de tiédeur et d'oubli. Nous avons vu aussi que plusieurs fois la Très-Sainte Vierge témoigna sa satisfaction de ces retours de l'enfant prodigue en renouvelant les faveurs et les miracles des premiers jours.

Pour ne point interrompre l'histoire de la Confrérie, nous n'avons fait que signaler ces miracles au passage : nous devons y revenir.

Les miracles ne peuvent être continuels, la puissance divine ne les accomplit que dans des vues dignes de sa sagesse et de sa bonté ;

et lorsque le but qu'elle s'est proposé est atteint, l'intervention surnaturelle cesse, pour ne plus laisser cours qu'au torrent des grâces ordinaires, dont les flots sont d'autant plus pressés qu'ils sont appelés par des prières plus nombreuses et plus ferventes.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Marie avait voulu prendre possession du territoire de Lille, y établir son empire pour toute la suite des temps, faire sienne la cité qui devait acquérir une si chrétienne renommée, et dire à ses habitants que, parmi l'innombrable multitude de ses enfants, elle les adoptait de prédilection. Elle employa quinze ans à ce grand ouvrage. Durant quinze années, des miracles nombreux vinrent ouvrir les cœurs des Lillois à la confiance, et y graver cette persuasion : qu'entre toutes les autres villes, LILLE EST LA CITÉ DE LA VIERGE. Du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Marie n'eut plus à intervenir miraculeusement, mais seulement à laisser se répandre, selon les lois ordinaires de la grâce, les bénédictions que ses enfants ne cessaient d'implorer dans son sanctuaire privilégié.

Mais il arriva un moment où Marie voulut,

comme nous venons de le dire, témoigner sa satisfaction à ses enfants. D'autre part, elle avait à ce moment-là même à défendre la foi de ses fidèles contre les erreurs qui se répandaient partout, mais particulièrement dans notre pays. Pour ce double motif elle n'hésita point à ouvrir une seconde, puis une troisième série de miracles : les miracles du XVI<sup>e</sup> et ceux du XVII<sup>e</sup> siècle ; les premiers de 1519 à 1527, les seconds de 1634 à 1638.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, une hérésie surgit en Allemagne, qui gagna bientôt une grande partie de l'Europe, et fit les plus violents efforts pour s'implanter sur notre terre de Flandre. Elle détruisait le fondement même de toute religion et de toute morale, en persuadant aux peuples que le libre arbitre, le libre choix entre le bien et le mal, n'existe pas pour nous ; elle ajoutait que l'intercession de la Très-Sainte Vierge et des Saints est une illusion et leur culte une superstition. Partout elle brisait les autels de Marie et livrait aux flammes ses statues, ses images et tous les objets qui servaient à marquer ou à alimenter la dévotion envers elle.

L'auguste Mère de Dieu, qui n'est point étrangère aux conseils divins (1), et qui voit venir de loin les révolutions et les dangers spirituels et temporels dont elles menacent ses enfants, prit ses mesures pour sauvegarder la foi des Lillois, ses enfants privilégiés, parmi les assauts qui allaient lui être livrés.

Luther, le premier auteur de cette hérésie, naquit en 1483, et c'est en 1520 qu'il se mit en révolte ouverte contre l'Église. Or, c'est dans ces années-là mêmes, de 1519 à 1527, que Marie fit éclater dans notre ville la seconde série de ses prodiges. Il ne fallait rien moins que cette intervention miraculeuse pour fortifier les âmes. Par ses miracles, Marie disait aux Lillois d'une voix intelligible à tous : Voyez qui je suis, et, quelque terrible que puisse être l'attaque, ne craignez rien : je suis avec vous.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de l'invasion du protestantisme dans notre pays,

---

1. *Ego sapientia habito in concilio et eruditis interiorum cogitationibus.* La sainte Église applique à Marie ce verset du Livre des Proverbes (VIII, 12).

mais seulement à dire, à faire comprendre combien Marie fut bonne pour nos ancêtres et pour nous.

Les prétendus réformateurs ne se contentaient point de prêcher leurs erreurs et d'offrir aux âmes la séduction que la liberté donnée aux passions ne cessera jamais d'exercer sur les hommes ; ils imposaient leurs fausses doctrines par le fer et le feu. Dans la seule année 1566, les Gueux, — c'est ainsi qu'ils s'appelaient eux-mêmes, — les Gueux saccagèrent plus de quatre cents églises en moins de dix jours. C'est ce que Marguerite de Parme, alors gouvernante des Pays-Bas, écrivait au roi le 22 août de cette année ; et elle ajoutait : « Ce jourd'hui j'ai nouvelle qu'ils ont saccagé la grande église de N.-D. d'Anvers et tous autres cloîtres et églises paroissiales. Ils ont aussi fait à sac tous les cloîtres à Gand ; et, à ce que j'entends, sont présentement achevant aux églises cathédrales et paroissiales. »

Quatre jours plus tard, Viglius, président du conseil privé, écrivait aussi : « Les hérétiques ont pris la résolution de détruire, en une seule fois, toute la religion catholique, de telle

sorte qu'à Anvers, à Gand, à Tournai, à Ypres, à Bois-le-Duc, dans une foule de villes, de villages et de monastères, on ne retrouve plus aujourd'hui aucune trace de l'ancienne religion. Tous les autels ont été renversés. »

Non seulement les églises étaient pillées ou brûlées, les autels renversés, mais que de meurtres furent commis, que de crimes de tout genre ! Les réformés se portèrent dans nos provinces à des excès dont les sauvages auraient à peine été capables. Leurs assassinats, leurs dévastations, ne pouvaient passer sans résistance et sans luttes. Bientôt « il n'y eut dans les Pays-Bas, dit Strada, ni ville, ni bourg, ni château, ni village, qui ne chassât à l'envi les ministres de l'hérésie et les auteurs des séditions. » De sorte que la guerre civile était allumée dans tout le pays.

La ville de Lille fut grandement menacée. Les Gueux vinrent à plusieurs reprises attaquer, piller les monastères d'hommes et de femmes situés dans les environs. Le couvent des Dominicains fut détruit de fond en comble, et ces religieux durent se réfugier en ville dans la maison que Robert de Fiennes leur avait

donnée en 1368. Presque tous les autres couvents et monastères de la Châtellenie subirent le même sort, et leurs habitants durent se créer en ville des refuges qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution.

A l'intérieur, les Hurlus, — c'était le nom que l'on donnait à Lille aux partisans des Gueux, — firent sauter en 1554 un magasin de poudre. Ce crime coûta la vie à quatre-vingts personnes et en blessa mille autres.

Les chanoines de St-Pierre, particulièrement exposés à leurs attaques, durent prendre des mesures de défense. « Les messieurs de St-Pierre avaient cent hommes en garde à leurs propres dépens avec une *lobette*, parce qu'ils étaient menacés des calvinistes et religionnaires en revenant du prêche (1). » Plusieurs prédicants furent pris, jugés et punis selon les lois du temps. Cet état violent dura jusqu'à la fin du siècle. C'est en 1582 que les Hurlus des villes voisines, qui faisaient sans cesse des incursions dans les faubourgs de Lille, furent repoussés par Jeanne Maillotte, l'hôtesse des

1. Chronique manuscrite de Matthieu Mauteau. (Bibliothèque de M. de Wasiers.)

confrères de S<sup>t</sup>-Sébastien, qui se mit à leur tête.

Tous les efforts de l'hérésie furent vains. La noblesse, la bourgeoisie et le peuple, également fortifiés dans la foi par les miracles de la Très-Sainte Vierge, également inscrits dans sa Confrérie, s'unirent pour défendre la religion et conserver à leurs familles et à leur cité le bien qu'ils considéraient à bon droit comme le plus précieux de tous. Ils ne purent être entamés.

Et comment l'auraient-ils été après le soin qu'ils avaient pris de se munir de toutes parts de la protection de Marie ?

« Il semble, dit le P. Vincart, que la dévotion industrielle des Lillois ait visé de disposer les chapelles dressées et bâties à l'honneur de la Sainte Vierge, en forme de redoutes spirituelles, à ce que le malheur signamment de l'hérésie ne puisse entrer dans la ville : car, de fait, il n'y a endroit où vous ne les rencontriez. Du côté d'orient, se voit aux faubourgs *N.-D. de Fives* dans un prieuré de S<sup>t</sup>-Benoit. Vers le midi, proche de Loos, *N.-D. de Grâce* ; de là, tirant à gauche,

*N.-D. d'Esquermes*, dite *N.-D. de Réconciliation*, qui est maintenant occupée et entretenue par les Pères de la Compagnie, par la donation et agréation de MM. les Prévôt et Chapitre de S'-Pierre. Et d'ici tirant vers l'occident, *N.-D. de Consolation*, érigée par le seigneur de Hauron, en reconnaissance du naufrage qu'il avait évité sur la mer. Au septentrion se présente, proche de l'abbaye de Marquette, où vivent les nobles Dames religieuses de l'Ordre de Saint-Bernard, *N.-D. de la Barrière*, bâtie par Madame du Chastel, dite de Blangewal, abbesse dudit monastère l'an 1625. De là, un peu plus outre, sur le grand chemin et la chaussée de Menin, la petite chapelle dite des Obeaux, bâtie et dédiée à l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Vierge, par la libéralité d'illustre personne Adrien Lamoral de Gand à Vilain, seigneur des Obeaux, chanoine et trésorier de la cathédrale de Tournai. Ainsi peut-on conclure pieusement, à raison de ces saintes redoutes, que l'hérésie n'a jamais pénétré à foule dans cette ville comme en plusieurs autres des Pays-Bas. C'est ici donc qu'on peut avouer, comme on dit du nom de

Dieu, que c'est une redoute et une tour très forte pour empêcher l'approche du malheur. *Turris fortissima nomen Domini* : on peut en dire autant de la Sainte Vierge, et que c'est à bon droit qu'on peut écrire sur toutes les portes de la ville, comme on voit sur celle de S<sup>t</sup>-Pierre, qui est proche de N.-D. de la Treille :

Soyez, Vierge et Mère de Dieu,  
La sauvegarde de ce lieu. »

Les Lillois n'avaient pas moins muni l'intérieur de la cité. « Que si après cela, continue le P. Vincart, nous considérons les chapelles et oratoires de la Sainte Vierge dans l'enclos de la ville, nous pourrons dire véritablement que Lille est tout de bon sa demeure et le séjour de ses délices, qui consiste aux bienfaits et dans la profusion de ses grâces.

» Les chapelles donc qu'on voit dans son enclos sont *N.-D. de Lorette*, proche de l'église S<sup>t</sup>-Étienne, bâtie par M. Jean Ruffauld, où il ordonna le salut qui s'y chante tous les jours. Dans cette chapelle est à présent gardé un cierge tiré de la chandelle miraculeuse des Ardans en la ville d'Arras. On y voit encore

les chapelles de *N.-D. du Rosaire* chez les Pères Dominicains, *des Douleurs*, *de la Fontaine*, *de la Vigne*, *du Mont-Carmel*, et *de Miséricorde* chez les Pères Augustins... Je ne puis laisser en arrière de vous dire que la plupart des maisons particulières des bourgeois sont marquées d'une image de la Vierge, où chaque jour sur le soir, dans l'assemblée des domestiques, se récitent les litanies de Lorette ; comme si chaque bourgeois ou père de famille professait et se glorifiait que leurs maisons fussent des oratoires de la Vierge et qu'ils en fussent les sacristains (1). »

Le P. Martin Lhermite fait les mêmes observations, et sur la dévotion des Lillois envers la Très Sainte Vierge, et sur la protection que cette dévotion leur valut : « On dirait, à voir la piété de cette ville, qu'elle est convertie en un temple de la sacrée Vierge, qui prête un lieu de franchise au bonheur. » Ce bonheur,

---

1. A Rome, citadelle de la foi catholique, les églises dédiées à la Très-Sainte Vierge sont au nombre de 70, et l'on y trouve 2720 images de la Très-Sainte Vierge, dont 1420 sont des Madones devant lesquelles brûle la nuit une lampe ou un cierge. (Rohault de Fleury.)

qui n'existait plus nulle part, qui s'était réfugié à Lille comme dans un lieu privilégié, c'était la possession et la jouissance de la paix : paix des âmes et paix des familles, paix politique et paix sociale, troublée dans l'Europe entière par les hérétiques. « Ne diriez-vous pas que Lille est la prunelle des yeux virginaux, la voyant heureusement affranchie des calamités communes de l'Europe, qu'à peine le vent qui renverse le voisinage y jette un peu de poussière ?.. L'horrible tempête des Gueux se crevait hors de la ville sans la toucher ni ébranler que du bruit de son tonnerre. » Et ailleurs : « Le siècle passé n'est-il pas tout miraculeux, vu que les armes de l'hérésie ont toujours menacé la ville de près sans y pouvoir empiéter, ni jeter son dard, à cause que la Vierge est son rempart et son écusson ? »

Mais il est temps de dire par quels miracles particuliers ce grand miracle de la conservation de la foi, au milieu des efforts de l'hérésie durant tout un siècle, fut annoncé et préparé.

Ce fut l'an 1519, « étant Charles (Quint), roi des Espagnes et comte de Flandre, élu empereur des Romains par les électeurs assemblés à Francfort, » que Marie fit paraître pour la seconde fois sa puissance et sa miséricorde dans la chapelle qui lui était dédiée en la collégiale de S'-Pierre. « Lors étant la dévotion du peuple de Lille plus fervente vers l'image de N.-D. de la Treille, à cause des indulgences et autres privilèges concédés à la Confrérie, la bonne Dame témoigna que cette dévotion lui était agréable, et que le service qu'on lui rendait les lundi et samedi aux messes si honorablement chantées l'excitait à tourner ses yeux de miséricorde vers les affligés. Elle fit paraître plusieurs beaux miracles, principalement vers ceux et celles qui étaient affligés de l'ennemi juré du genre humain, et rendit la santé à plusieurs malades, tant entachés de peste que d'autres infirmités. » (Turbelin.) En cette année 1519, « qui fut à le bien prendre comme une course de faveurs et de miracles, » vingt-neuf furent dûment constatés. D'autres se produisirent les années suivantes jusqu'en 1527. Le cha-

noine Wallerand Crudenaire, administrateur de la Confrérie, fut chargé de présider la commission nommée pour recevoir les dépositions des témoins et en dresser procès-verbal. Un siècle plus tard, Maximilien de Gand, évêque de Tournai, après en avoir visité et examiné le recueil « avec le conseil de son vicariat, à la requête de MM. les doyen et Chapitre de l'église collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre », porta cette ordonnance: « Permettons que les dits miracles soient publiés et imprimés à la gloire de Dieu et de la Benoîte Vierge Marie. Donné en notre palais épiscopal à Tournai, ce 8 mai 1617. »

Ce ne furent point seulement des habitants de Lille qui en furent favorisés, mais aussi des étrangers, dont plusieurs assez éloignés de notre ville : ce qui nous fait comprendre combien fut grande l'émotion que les premiers produisirent, combien fut éclatante leur renommée. Nous remarquons, parmi les noms des miraculés, ceux de Pierre du Pire, de Douai ; Marc de Plomir, de Douai ; Josse Nombroit, de Roncq ; Jeanne, veuve de Nicaise, d'Estaires ; Colette Longuille, femme

de Constantin Marchand, de Corbie ; Pieronne de la Deûle, d'Armentières ; Jeanne le Grand, de Béthune ; Marie Valence, de Douai ; Pasqueste Donnée, d'Ourton, près de Béthune ; Françoise Gilbilliard, de Beuvry ; Sœur Marguerite de Vasquel, religieuse à Bruges ; Pasqueste Philippe, de Douai ; Sœur Barbe Vandestrade, religieuse d'un couvent de Bruges ; Pasqueste Flamen, du Quesnoy ; Sœur Guyotte, d'Orchies ; Gillette Honoré, de Tourcoing ; Marie de la Motte, de Saily ; Jacqueline de l'Escluse, de Roubaix ; S. Lepape, de Saint-Omer ; Marc de Meer, de Plommier ; Josse Nombrot et Colette Jouville, de Bellaing ; Vellemine Louvet, de Fresnoy ; Antoinette le Febvre, de Douai ; Catherine de Vos, de Maubeuge ; etc., etc.

Les miracles dont ces personnes bénéficièrent, ressemblent à ceux de l'Évangile et de toute l'histoire ecclésiastique : les aveugles voient, les boiteux marchent, les agonisants sont ramenés des portes du tombeau, les morts mêmes sont rendus à la vie. Jeanne de Forest, après un long et cruel travail, met au monde un enfant mort-né. Toute la famille

éclate en gémissements. Mais elle, « rehaus-  
sant ses pensées et sa confiance à N.-D. de la  
Treille, se met à dire : « Que faisons-nous ici  
» pleurant et lamentant inutilement ? Allez, et  
» si vous m'aimez, portez cette pauvre et  
» infortunée créature à la chapelle de N.-D.  
» à l'église Saint-Pierre. » Puis, s'adressant  
à la Sainte Vierge : « O Très Sainte Vierge,  
» vous pouvez tout. Écoutez, je vous prie,  
» selon les grandes inclinations que vous avez  
» à la miséricorde, la requête d'une pauvre  
» mère trempée de larmes pour son enfant  
» encore plus malheureux. Ce n'est pas que  
» je demande la vie à mon enfant pour long-  
» temps ; seulement qu'il puisse revivre pour  
» recevoir le saint baptême et mourir en  
» après. » L'enfant fut porté aux pieds de  
Notre-Dame, tandis que l'on célébrait la  
messe à son autel. Peu à peu la couleur, la  
chaleur, indices de la vie, lui revinrent ; « il  
ouvrit les yeux et jeta de petits cris par lesquels  
il semblait demander à la Sainte Vierge la  
même grâce que sa mère. » Le baptême lui  
fut donné, et deux heures après « il eut le  
bonheur de laisser son petit corps en la cha-

pelle de Notre-Dame, où il fut inhumé, tandis que son âme fut emportée au Ciel par les anges (1). » Les témoins qui avaient constaté sa mort, dit le procès-verbal, l'on affirmé par serment ainsi que son retour à la vie.

Un autre enfant, Élie d'Esplanques, était à l'extrémité ; « son père fort affligé lui tenait la chandelle bénite, et n'attendait plus que le dernier souffle de la vie. Alors les assistants, qui avaient compassion du père et de l'enfant, s'adressèrent à la Sainte Vierge N..D. de la Treille, et lui dirent de cœur et d'affection : « Qu'elle regarde avec des yeux de douceur,

1. Un poète a consacré à ce miracle ces distiques :

Non ego falsa loquor : ter ocellos sustulit udos,

Ter quoque vagitus edidit ore puer.

Scilicet hæc fuerunt melioris nuntia vitæ,

Queis purgaturas poscere visus aquas.

Abluitur, movet ora puer (sensisse putares),

Quâque suam poterat voce salutat Heram.

Vincart les a ainsi traduits :

Cet enfant que la mort ôtait à la nature,

Pour qui l'on n'attendait rien que la sépulture,

Ouvrit ses petits yeux et sa bouche aux soupirs,

Par lesquels on apprit l'objet de ses désirs.

On le baptise donc, il sourit de liesse,

Et rend, comme il pouvait, hommage à sa Maîtresse,

» ce pauvre petit mourant et ce père aussi qui  
» semblait mourir de douleur ; qu'elle avait le  
» crédit de le retirer de l'enclos de sépulcre  
» où il allait tomber, et de le recevoir dans sa  
» Treille pour lui rendre la vie ; qu'ils porte-  
» raient plus volontiers à l'autel un flambeau  
» pour cet enfant guéri, que non pas des tor-  
» ches à sa sépulture. » Ils n'eurent pas sitôt  
achevé ces paroles que ce petit mourant reprit  
vigueur, et dans peu de jours se trouva capa-  
ble de porter à l'autel de la Vierge une  
chandelle, mais bien plus joyeuse que celle  
qu'il avait à la main pour entreprendre le  
voyage de la mort. »

Girard du Château, chanoine de Saint-  
Pierre, avait été frappé d'apoplexie et avait  
entièrement perdu l'usage de la parole. Tous  
les remèdes furent essayés, aucun ne put le  
lui rendre. Le trésorier du Chapitre, M. Au-  
patin, vint le visiter et lui dit : « Monsieur du  
» Château, quittons les médecins, puisqu'ils  
» ne font rien. Tournons nos yeux et notre  
» espoir vers cette grande Dame qui est chez  
» nous, puisqu'elle est aussi puissante que  
» favorable. Comment, cher confrère, ne savez-

» vous pas les grands miracles que N. D.  
» de la Treille, notre auguste Patronne, fait  
» dans notre église ? Ne savez-vous pas le  
» grand concours de peuple qui s'y fait chaque  
» jour pour être soulagé, et le sont ? La faveur  
» qu'elle fait aux étrangers, peut-elle la refuser  
» aux domestiques (à ceux de sa maison) ?  
» Commençons donc d'espérer en cette  
» Dame et de la mieux connaître que nous  
» n'avons encore fait jusqu'à présent ; c'est-  
» à-dire en un mot : prompte de faire du bien  
» à tous, plus prompte aux siens, que l'amour  
» et la profession a rendus domestiques. »  
Ce petit discours de M. le trésorier eut tant  
de douceur et tant de force, que le bon cha-  
noine apoplectique se laissa persuader, ce  
qu'il témoigna par signe, ne le pouvant faire  
avec la parole. Là-dessus il donna l'ordre  
d'allumer un cierge de deux livres sur l'autel  
de Notre-Dame pendant qu'on dirait la messe  
à son intention. Ce qu'étant fait, le malade  
recouvra la parole, et la Sainte Vierge  
rendit à l'Église un prédicateur de ses grâces  
et de celles de son Fils, que l'apoplexie avait  
rendu muet. »

La peste faisait à cette époque assez de ravages à Lille, pour que l'hôpital St-Sauveur devint insuffisant et que le Magistrat se vit dans la nécessité d'acquérir un terrain hors de la Porte des Malades, où les victimes du terrible fléau pussent être reçues. Un chanoine de St-Pierre, Hugues de la Cambre, en fut atteint. « Le voilà aussitôt délaissé de tous ses domestiques, à la réserve d'une garde. Ce que voyant, sans perdre courage, mais s'adressant à N.-D. de la Treille, lui dit avec confiance qu'il avait en sa bonté : « Est-ce ainsi donc, ô Sainte » Vierge, que je suis délaissé ? Suis-je misé- » rable sur ce point ou heureux ? Je ne sau- » rais me dire misérable, puisqu'on m'aban- » donne à votre clémence et sous votre » protection, où jamais personne ne périt. » Qui peut raconter vos faveurs ? Sainte » Vierge, je les dirais parvenues à leur com- » ble, n'est que vous me réserviez encore un » bienfait, quoiqu'au-dessus de ma prière et » de mes mérites. Permettez donc que je me » transporte jusqu'à la vue de votre Treille, » d'où j'espère de retourner plus heureux. »

» Là-dessus il se leva du lit pour voir quelle

force il avait encore : mais il se trouva si abattu par deux charbons (1) qu'il avait, qu'il fallut lui donner deux potences pour s'aider à marcher. C'est en cette posture qu'il se porta à la chapelle de Notre-Dame à S<sup>t</sup> - Pierre : la confiance et l'espoir lui rendant les forces que la maladie lui ôtait. Plusieurs qui le virent entrer à l'église blâmèrent le fait et s'écartaient de lui : mais ce bon chanoine, persistant dans l'espoir de sa guérison, et qu'il n'y avait rien à craindre au mal que la Sainte Vierge entreprend de guérir, s'arrêta à l'aspect de l'image miraculeuse, réitérant ses prières avec ferveur, en sorte que sur-le-champ les charbons s'évanouirent, se trouva tout à fait guéri, et, laissant ses potences à la chapelle, s'en retourna au logis sain et gaillard : laissant à tous, pour

---

1. On sait que le caractère spécial de la peste, ce qui la distingue des autres maladies épidémiques, c'est l'existence des bubons, des anthrax, des charbons ou des pétéchies gangreneuses.

La peste fit des ravages à Lille plus tard encore. Le 30 octobre 1667 et les deux jours suivants, le Saint-Sacrement fut exposé à la demande du Magistrat dans toutes les églises de la ville pour demander à Dieu d'en être délivré.

document, qu'en la Sainte Vierge le pouvoir qu'elle a de Reine ne peut être que bienfaisant, puisqu'il se joint et s'allie à la bonté d'une Mère admirable en amour. »

D'autres reçurent la même grâce : Catherine Monnier et Jean Lestoquier, son mari ; Robert Bloucq, de la paroisse S<sup>t</sup>-Sauveur, « où la peste, observe Vincart, s'attache plus souvent, à cause des petites rues et retraits, joint à l'amas des maisons, qu'ôtant le libre passage à l'air, empêchent qu'il ne se puisse si aisément purifier. »

On cite encore parmi les pestiférés qui durent à N.-D. de la Treille une guérison instantanée, Hugues Caulier et le petit-fils de Gillette Wicrone.

Au nombre des cinquante-trois miracles reconnus et constatés par l'autorité de l'évêque de Tournai, Maximilien de Gand, après enquête et jugement porté par la commission nommée à cet effet, nous trouvons la délivrance de plusieurs personnes possédées du démon. La plus éclatante de ces délivrances fut, au XVII<sup>e</sup> siècle, celle de Marie de l'Escu-

rie, fille de Jacques et de Jeanne de la Fosse, de la paroisse S<sup>t</sup>-Étienne (1).

Durant sept à huit ans, tous les médecins avaient été appelés auprès d'elle et tous les remèdes essayés en vain. On comprend l'intérêt qui s'était attaché à elle, et l'émotion qui s'empara de toute la ville lorsque l'on eut reconnu d'une manière indubitable, aux signes marqués dans le Rituel, la possession du démon, et que l'évêque de Tournai eut permis de procéder aux exorcismes. Ils furent employés publiquement, dans l'église S<sup>t</sup>-Pierre, durant toute une neuvaine, du 6 au 14 juin 1634, jour où Marie de l'Escurie fut délivrée pour toujours.

---

1. Marie Delescurie appartenait à une honnête famille de bourgeois. Son père, fils de feu Jean, natif de Ribaucourt (Somme), était marchand à Lille, et avait payé XV livres pour achat de sa bourgeoise, le 5 janvier 1596. Son frère était cirier, sa sœur est qualifiée « dévote » dans les actes, ce qui marque sans doute qu'elle était affiliée à un Tiers-Ordre ou avait fait une sorte de profession religieuse, tout en restant au sein de sa famille. Elle avait un neveu prêtre, un autre prêtre était son petit-cousin. (Notes prises aux Archives communales de Lille ; registre aux bourgeois de cette ville.)

Les anciens historiens de N.-D. de la Treille signalent plusieurs autres délivrances de la possession du démon. Rien de moins surprenant. L'empire du démon se mesure à la grandeur des désordres qui souillent le monde et des erreurs qui le pervertissent. Cet empire est grand aujourd'hui, le spiritisme est là pour nous le dire ; il fut non moins grand à l'écllosion du protestantisme, puis du jansénisme, et il n'y a lieu de s'étonner ni que ces deux époques aient vu des possédés dans notre ville, ni que ces possédés aient pu être délivrés par l'invocation de N.-D. de la Treille, qui voulait affermir ses enfants dans la confiance en sa sainte protection et les retenir dans les liens de la vérité.

L'information juridique sur la réalité de la possession et de la délivrance de Marie de l'Escurie, « due à l'intercession de la B. » Vierge Marie qui est vénérée en l'insigne » collégiale de St-Pierre à Lille, sous le titre » de N.-D. de la Treille, » fut faite par ordonnance de l'évêque de Tournai, et par-devant messire François de Gand, baron de Rassen-

ghien et Prévôt de la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre (1).

Le jugement de l'évêque de Tournai, conforme aux conclusions de ce tribunal, affirma la réalité des miracles. Il est daté du 28 avril 1639.

Nous avons vu les efforts du protestantisme pour s'emparer de notre ville et la pervertir au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, et les miracles par lesquels Marie, dans ce temps-là même, retint ses enfants dans l'arche, dans la treille de l'Église catholique. Les efforts du jansénisme, à l'époque de la possession

---

1. Les membres du tribunal étaient MM. Philippe de Sion, doyen de S<sup>t</sup>-Pierre ; Thomas Massin, docteur en lois, chanoine de Tournai ; Bertrand Verviano, licencié en lois, trésorier de la cathédrale de Tournai. Les témoins furent MM. Jean Boucher, docteur en théologie, archidiacre de la cathédrale de Tournai ; Jean Huchon, docteur en théologie, curé de S<sup>t</sup>-Sauveur ; Nicolas Lambert, licencié en théologie, doyen de chrétienté et curé de S<sup>t</sup>-Maurice ; Maximilien Montagne, curé de S<sup>t</sup>-Étienne ; Jean Vincart et Théodore de Broulers, Jésuites ; Allard Lambelin, prêtre ; maître Antonin de Saily docteur en médecine ; Jacques de l'Escurie et Jeanne de la Fosse, père et mère de la possédée ; Jeanne Sclepin et d'autres encore.

et de la délivrance de Marie de l'Escurie, furent moins violents mais plus insidieux, et non moins dangereux par conséquent.

Jansénius était chanoine de notre collégiale de St-Pierre, mais n'y résidait point. La première édition de son *Augustinus* parut à Louvain en 1640, et fut condamnée en 1642. Six ans après seulement, en 1648, François de Gand, évêque de Tournai, dans son rapport au pape Innocent X sur l'état de son diocèse, disait : « Des théologiens, des religieux, particulièrement les Prémontrés, des docteurs de l'Université de Louvain, troublent notre Église, enlacent les faibles, refusent de se soumettre aux décrets du Saint-Siège et publient de nouveaux livres pour propager les erreurs de Jansénius. Ils soutiennent mordicus que les livres déjà condamnés ne contiennent aucune proposition hérétique, que la doctrine en est toute conforme à celle de saint Augustin, et ainsi ils séduisent des multitudes et font naître une infinité de scandales. »

Le danger allait devenir plus grand encore.

Gilbert de Choiseul (1), qui succéda immédiatement à François de Gand sur le siège de Tournai, arrivait dans cette ville avec des précédents qui le firent accueillir par les jansénistes comme un de leurs plus chauds partisans. En effet, durant son premier épiscopat à Comminges, dans les Pyrénées, il avait approuvé en termes pompeux le rituel d'Alet après que Rome l'eut condamné et interdit sous peine d'excommunication *latae sententiae*. De plus, dans le synode du 9 octobre 1653, il avait porté, relativement à la Bulle d'Innocent X *Cum occasione*, une ordonnance qui avait été mise à l'index l'année suivante. Une lettre, qu'il avait écrite à Martin Steyaert, avait été également mise à l'index.

Les espérances du jansénisme ne furent pas complètement trompées. Gilbert de Choiseul n'était arrivé à Tournai que depuis deux ans, lorsque parurent à Gand les *Monita salutaria* d'Adam Widenfeldt, qui furent traduits en français l'année suivante et imprimés à Lille

---

1. Gilbert de Choiseul était frère du maréchal de Choiseul, duc et pair de France, et oncle de Léopold de Choiseul, qui fut archevêque de Cambrai.

sous ce titre : *Avis de la Bienheureuse Vierge Marie à ses dévots indiscrets*. On ne saurait dire le bruit, les troubles que causa cet opuscule de vingt pages. Nous avons sous les yeux une liste de quarante-sept ouvrages publiés, en l'espace de deux ans, pour l'attaquer ou pour le défendre (1). Gilbert de Choiseul fit une lettre pastorale pour l'approuver et le recommander (2). L'inquisition le censura. Plusieurs Universités le condamnèrent (3). Rome le mit à l'index. Dans ce libelle, Widenfeldt avait l'audace de faire parler la Très-Sainte Vierge elle-même contre son propre culte et contre les sentiments les plus légitimes de la piété de ses serviteurs, qu'elle appelle « indiscrets ». Il lui faisait dire : « Ne m'appellez pas médiatrice et avocate. » « Ne

---

1. Bourdaloue fit un sermon exprès pour combattre cet opuscule. (*Mystères*, tome II.)

2. Le texte français et la traduction latine furent imprimés à Lille, et placés en tête de l'opuscule.

3. L'Université de Mayence formula ainsi sa condamnation :

« Nous condamnons les *Avis* comme scandaleux, nuisibles, sentant l'officine janséniste et trop agréables au goût des calvinistes et des luthériens. »

dites pas que je suis la Mère de miséricorde. »  
« Comptez pour rien les éloges hyperboliques  
que les saints Pères m'ont donnés. » « Je  
déteste l'amour qu'on me porte quand on  
n'aime pas Dieu par-dessus toutes choses (1). »

Dans ce dialogue impie, on fait aussi inter-  
dire par Marie elle-même, à ses dévots, de  
parer ses autels, d'orner ses images, de brûler  
devant elle des cierges et des lampes. On  
comprend le trouble qu'un tel livre, recom-  
mandé par leur propre évêque, causa parmi  
les Lillois, si dévoués au culte de la Très-

---

1. Un pécheur qui n'est pas encore converti, et qui par  
conséquent n'aime point Dieu par-dessus toutes choses,  
peut aimer la Très-Sainte Vierge et avoir la confiance  
qu'elle obtiendra de Dieu la grâce de sa conversion. C'est  
une impiété et un blasphème de dire que la Très-Sainte  
Vierge « déteste » un tel amour.

Nous devons dire que les préventions de Gilbert de  
Choiseul contre le culte de la Très-Sainte Vierge ne  
l'empêchèrent point de rendre, dans son rapport au pape  
Innocent X, bon témoignage de la dévotion des Lillois à  
N.-D. de la Treille : « Il y a dans l'église St-Pierre,  
dit-il, une chapelle dédiée à la Bienheureuse Marie qu'ils  
appellent « de la Treille », rendue célèbre par les prières  
des peuples, leurs ex-voto et les grandes grâces de la Très-  
Sainte Vierge. »

Sainte Vierge, eux qui, depuis quatre cents ans, lui montraient tant d'amour et de confiance dans le sanctuaire de N.-D. de la Treille. L'on comprend aussi comment Marie, pour les prémunir contre ce danger, les prévint par la manifestation, non seulement de ses bontés ordinaires, mais de sa puissance surnaturelle et miraculeuse ; comment elle força les démons à dire et à répéter par la bouche de Marie de l'Écurie : « La cause principale de mon entrée et de celle de mes compagnons dans le corps de cette personne, c'est la gloire, c'est l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, N.-D. de la Treille, qui doit être manifesté aux yeux de tous. — *Principalis causa ingressus mei et sociorum in hoc corpus, est ad honorem Beatæ Virginis Cancellatæ. Ita, ita : est certissimum ad honorem beatissimæ Virginis Mariæ Cancellatæ.* »

Le bienfait de la conservation de la foi catholique, que N.-D. de la Treille a procuré à nos ancêtres, il y a deux et trois siècles, par ses miracles, nous en jouissons aujourd'hui. Si nos pères s'étaient laissé prendre dans les

liens de l'hérésie, l'éducation nous en ferait victimes. Nous n'aurions, ni les sacrements qui purifient et sanctifient, ni les lumières de la foi qui éclairent les ténèbres de la vie, ni les grâces qui consolent de ses adversités, qui fortifient dans la tentation, qui procurent le bonheur éternel. En défendant nos aïeux, c'est nous aussi que Marie a préservés. Notre reconnaissance doit égaler la leur.



CHAPITRE HUITIÈME. — La consé-  
cration de la ville de Lille à  
N.-D. de la Treille.

**L**es Lillois du XVII<sup>e</sup> siècle ne se montrèrent pas plus ingrats envers l'auguste Mère de Dieu que leurs pères du XIII<sup>e</sup>. Ceux-ci, pour remercier Marie des miracles de 1255, avaient institué la Confrérie de N.-D. de la Treille, sa fête et sa procession. Ceux-là consacrerent solennellement leur ville à N.-D. de la Treille en action de grâces de ses nouveaux bienfaits, et surtout du plus précieux de tous, la préservation des deux hérésies qui, successivement, étaient venues essayer de corrompre leur foi : le protestantisme et le jansénisme.

Par cette consécration, N.-D. de la Treille était reconnue plus authentiquement que jamais comme PATRONNE DE LILLE.

Tout chrétien a au Ciel un Patron qu'il regarde comme son protecteur spécial, et le modèle qu'il doit particulièrement étudier, invoquer et imiter durant tout le cours de sa

vic. Il en a reçu le nom au saint baptême, dans l'acte même qui l'a fait enfant de Dieu, et cette identification de nom sert à lui rappeler sans cesse les efforts qu'il doit faire pour se rendre autant que possible semblable à son modèle, s'il veut aller jouir de sa société et participer à son bonheur dans le Ciel. Les royaumes, les provinces, les diocèses, les villes, les villages, peuvent aussi avoir un Patron qu'ils invoquent avec plus de confiance et entourent d'hommages plus pieux et plus éclatants, parce qu'ils le savent plus dévoué à leurs intérêts. La France a été placée sous le patronage de la Très-Sainte Vierge, la Belgique sous celui de S. Joseph, l'Angleterre sous celui de S. Georges, etc. Le diocèse de Cambrai a pour Patrons particuliers la Très-Sainte Vierge et deux de ses plus saints évêques, S. Géry et S. Aubert ; et dans le diocèse de Cambrai, beaucoup de localités ont en outre leur patron spécial ; ainsi S. Mauront à Douai, S<sup>te</sup> Aldegonde à Maubeuge, etc.

A Lille nous trouvons dans les plus anciens livres d'offices de la collégiale St-Eubert qualifié de ce titre : *Patron de cette église et apôtre*

*du pays* (1). Le même titre est donné à la Très-Sainte Vierge honorée sous le vocable de N.-D. de la Treille, « Patronne de la cité (2). »

S. Eubert était, depuis deux siècles au moins, en possession du titre de Patron de la ville de Lille et du culte soiennel attaché à ce titre, lorsque la Très-Sainte Vierge fit éclater par des miracles sa bienveillance particulière envers notre ville. La reconnaissance populaire lui fit alors partager avec S. Eubert le titre de Patronne de la ville. Il fut bientôt inscrit dans la liturgie avec l'office destiné à rappeler le souvenir de ces miracles et à consacrer cet auguste patronage.

L'acclamation populaire, ratifiée par le clergé, suffisait en ce temps-là pour donner à un saint la qualité de Patron et les droits liturgiques attachés à ce titre. En 1630, le pape

---

1. Die 1<sup>a</sup> februarii. — Festum S<sup>i</sup> Euberti Episcopi et Confessoris, HUIUS ECCLESIAE PATRONI, ac patris hujus Apostoli. Duplex primae classis.

2. Dominica infra octavam Corporis Christi. Festivitas Beatae Mariae Virginis CIVITATIS HUIUS PATRONAE, Duplex primae classis.

Urbain VIII porta un décret qui, sans toucher à ce qui avait été fait jusque-là, réglait qu'à l'avenir ce titre et ces droits ne pourraient être donnés qu'après une élection régulière du clergé et du peuple ratifiée par la Sacrée-Congrégation des Rites.

N.-D. de la Treille était en possession depuis trois cents ans, et l'importance principale qui était donnée à sa fête, la part que tous les corps constitués de la ville prenaient à sa procession, montraient suffisamment qu'elle était vraiment considérée et honorée comme la Patronne de la cité. Cependant, quatre ans après le décret d'Urbain, pour mieux affirmer encore ce patronage et lui donner la nouvelle consécration que semblaient demander ses nouveaux bienfaits et ses nouveaux miracles, le Magistrat de la ville vint remettre à N.-D. de la Treille les clefs de la cité et la reconnaître comme sa Souveraine.

« Qui déduira dignement, s'écrie le P. Lhermite, la piété magnifique de tout le clergé, du Sénat, de tous les Ordres et États de Lille lorsqu'ils vouèrent et consacrèrent d'un même cœur et affection leur ville à N.-D. de la

Treille, comme une autre Constantinople ? (1)  
 Tout ce qu'on peut imaginer d'éclat en un triomphe, les trophées et les armes, les concerts musicaux et le divin Sacrifice, les applaudissements du peuple et les feux de joie, en cette procession et en l'église de S<sup>t</sup>-Pierre ne semblaient qu'un rayon de l'amour à l'endroit de la Vierge qui enflammait le cœur de la ville. »

#### La pensée première de cette consécration,

1. Tous les anciens auteurs font cette comparaison ; il peut donc être utile de dire sur quels faits elle s'appuie. Constantin le Grand consacra solennellement sa ville à la Très-Sainte Vierge. Plus tard l'impératrice Pulchérie dédia, dans cette ville, trois églises à la Mère de Dieu : l'une pour y placer la ceinture de la Sainte Vierge ; la seconde, son drap mortuaire ; la troisième, le portrait peint par S. Luc. Tant que Constantinople resta fidèle à la Mère de DIEU, elle fut inexpugnable et défendue par elle contre tous les Barbares ; mais lorsqu'elle eut laissé les iconoclastes brûler les images de Marie, elle ne tarda pas à déchoir et enfin à tomber entre les mains des Turcs. Ils brisèrent le tableau de S. Luc, qui était comme le palladium de la ville. Plusieurs pensent que ce portrait de Marie avait été réellement peint par S. Luc, et qu'il avait servi de prototype à toutes les images qui portèrent d'abord le titre de madones de Constantinople, puis celui d'images de S. Luc.

comme de tous les autres hommages rendus dans le cours des siècles à N.-D. de la Treille, appartient à MM. les chanoines de S'-Pierre. Ils députèrent auprès de MM. du Magistrat le P. Vincart, prédicateur ordinaire de N.-D. de la Treille, pour leur en faire la proposition. Elle fut agréée avec empressement. Ces MM. répondirent au député du Chapitre : *« Qu'ils lui savaient bien gré de ce qu'il leur avait proposé, et qu'ils feraient volontiers tout ce qui était en l'honneur de la Sainte Vierge N.-D. de la Treille. C'est pourquoi ils accordaient de faire chanter une messe solennelle à l'autel de la même Vierge, en l'église de S'-Pierre, où ils assisteraient en corps, et seraient porter les clefs de la ville pour être mises sur l'autel et offertes à Notre-Dame à la messe, L'ACCEPTANT DE NOUVEAU POUR PATRONNE TITULAIRE DE LA VILLE : qu'à cette fin ils seraient porter par leur héraut le Labarum de la dédicace, lequel demeurerait en ladite chapelle pour témoignage authentique de cette dévotion.*

» Le jour pour cette solennité fut arrêté avec MM. du Chapitre, et l'on choisit la fête de S. Simon et S. Jude, 28 d'octobre 1634. »

Une pieuse dame, Jeanne Ricard, s'empressa alors de faire à ses frais une « restauration magnifique » de la chapelle de N.-D. de la Treille.

Lorsque cette restauration fut achevée, MM. du Chapitre décidèrent qu'afin de mieux disposer les esprits et les cœurs au grand acte qui allait s'accomplir, une neuvaine solennelle en ferait la préparation, et que cette neuvaine commencerait par une procession où la statue miraculeuse elle-même serait portée par la ville : ce qui n'avait point été fait depuis les premiers miracles. La Sainte Vierge, « toute brillante d'or et de pierreries, fut portée par quatre chanoines revêtus de surplis et d'étoles. »

« Un si grand monde se trouva à cette procession, dit Vincart, que, comme on s'arrêta à l'Hôtel-de-Ville, où était élevé un théâtre à double escalier richement couvert, on aurait cru de voir l'ombrage de la vallée de Josaphat, pour la grande foule de gens qui remplissait toute la place, si l'on n'avait pas vu la Sainte Vierge y présider en Reine et Mère de miséricorde,

au lieu de Jésus-Christ en qualité de juge pour y faire justice. Un semblable théâtre, richement paré d'argent, fut dressé à l'Hôtel de la Chambre des comptes, où il se fit aussi une station, avec quelques motets de musique. De là cette pompe de dévotion, retournant par la paroisse de S<sup>te</sup>-Catherine, se rendit à S<sup>t</sup>-Pierre, où l'on chanta les litanies avec des acclamations de cœur et de bouche rendues à la Sainte Vierge, plusieurs se remettant en l'esprit et la remerciant d'avoir accompli ce qui est dit de la femme sage et prudente de Salomon, *qu'elle avait considéré les avenues de sa maison*. Ce qui ne fut pas sans profit : en la visite de sa cousine S<sup>te</sup> Elisabeth, le petit prisonnier, à la vue favorable de cette Dame, secoua le fardeau du péché originel, et plusieurs en cette procession, au doux regard de la Sainte Vierge en son image miraculeuse, eurent des sentiments si doux de dévotion, qu'ils se réconcilièrent avec Dieu et commencèrent le train d'une meilleure vie. »

Après la procession, la sainte image fut placée sur un trône en avant de la chapelle et ainsi exposée à la vénération du peuple, qui,

durant toute la neuvaine, vint en foule lui rendre ses devoirs.

Le 27 au soir, elle fut replacée sur son autel pour la cérémonie de la consécration qui devait avoir lieu le lendemain.

Laissons le P. Vincart, qui eut, avec le mayeur de la ville, une part principale à ce grand acte de la dévotion lilloise, nous le raconter dans son naïf langage :

« On commença par la ville d'en donner le signal par la grosse cloche de S<sup>t</sup>-Étienne et de S<sup>t</sup>-Pierre : ce qui servit non seulement pour avvertir les bourgeois, mais aussi tout le voisinage, qui se rendit à la ville, dès le grand matin, avec tant de foule qu'il était malaisé de traverser les rues. Le temps fut beau et serein, contre l'attente de la saison, comme si le ciel et la terre voulaient contribuer à ce triomphe de la Vierge.

» Sur les huit heures du matin on commença d'ouïr le son des tambours : car, du collège de la Compagnie de Jésus, on vit sortir en armes plusieurs petits écoliers richement vêtus, qui portaient chacun les titres des litanies de N.-D. de Lorette, sur des écussons

taillés artistiquement sur bois et dorés, qu'ils laissèrent attachés autour de la chapelle de N.-D., par la libéralité de leurs parents.

» Sur les neuf heures, l'on vit venir de la maison de ville, et au son de la grosse cloche de St-Étienne, MM. du Magistrat en corps, (ils étaient revêtus des robes rouges qu'ils portaient les jours de grandes solennités) avec leur héraut, qui portait le *Labarum* peint sur un damas blanc avec l'image de N.-D. de la Treille dans les nuées, regardant amoureusement la ville de Lille, qui était peinte en bas avec cet écriteau : *Dicit habitator Insulae hujus : Haec est spes mea* (Is. XX) : L'HABITANT DE CETTE VILLE DIRA : VOILA NOTRE ESPÉ- RANCE ! L'autre côté du guidon portait en lettres d'or cette épigraphe chronographique : B. VIRGINI CANCELLATÆ SENATVS POPVLVS- QVE INSVLAM CONSECRABANT. Au plus haut se voyaient deux anges dont l'un portait les armoiries de Lille, l'autre un livre ouvert, où était écrit : *In libro tuo omnes scribentur*. Le livre représentait celui de la Confrérie, auquel devaient être enregistrés les noms des habitants. En quoi parut la dévotion du Magistrat,

qui se fit inscrire tout le premier et par ordre dans la liste des confrères (1).

» Cette assemblée magnifique étant reçue dans la chapelle, qui était ornée très richement et revêtue de tapisserie, la messe y fut chantée par M. le doyen de Sion, avec une très belle musique. A l'offertoire, tout ce dévot Sénat marcha par ordre à l'offrande, où fut présenté le *Labarum*.

» Pour ce qui est du sentiment de dévotion de tout le peuple, il semble que c'est assez dire que le grand lis à quatre faces qui était dressé sur un étage élevé, le témoignait, avec autant

1. Le P. Lhermite fait du *Labarum* du vœu cette description qui complète en quelques points celle de Vincart : « L'étendard de la dédicace, tissé de fine soie, semé des plus beaux traits de l'art et de l'or, montrait d'un côté la Reine du Ciel, qui des nues comme des treilles bien-heurait, de ses plus doux aspects, le peuple de Lille suppliant avec ce mot : *Dicet habitator Insula hujus : Haec est spes mea*. L'autre face de l'enseigne donnait à lire en lettres d'or le chronogramme de cette solennelle dédicace : *B. VirgIne CanCeL.Late unatPs popVLVirVe InsV-LaM ConscCrabant*. De quoi faisaient foi deux anges au-dessus, très vivement dépeints et rayonnants en or, qui d'une main mettent en avant les armoiries de la ville, de l'autre ils tiennent un livre ouvert avec cet écriteau : *In libro tuo omnes scribentur*. »

de cierges blancs allumés qu'il y a de rues et de carrefours dans la ville

» Après midi, le prédicateur bâtit un discours sur ces paroles susdites du prophète Isaïe : *Dicet habitator Insulae hujus : Haec est spes nostra* : et fit voir à une affluence de peuple, autant qu'est capable cette église, comme la Sainte Vierge et Mère de Dieu, N.-D. de la Treille, pouvait avec toute raison et avantages fonder l'espoir de notre bonheur pour cette vie et pour l'autre.

» Cette heureuse journée s'acheva avec les litanies de N.-D. de Lorette, sur le grand jubé de l'église, où se voyait quantité de flambeaux éclairant cet éloge : *INSULA CIVITAS VIRGINIS, Lille cité de la Vierge.* »

Le Labarum, remis au Chapitre au moment de l'offertoire comme « témoignage authentique » de la consécration de la ville de Lille à N.-D. de la Treille, fut depuis porté chaque année à la procession de la ville et dans toutes les solennités en l'honneur de la Patronne de la cité, et comme une marque de la permanence de l'engagement pris le 28 octobre 1634.

Dans ce moment, observe le P. Gumper

berg (*Atlas Marianus*), « le Magistrat voulut prendre son nom du titre de la Vierge de Lille et s'intitula solennellement le Magistrat de N.-D. de la Treille. *B. V. Mariæ Cancellatæ senatVs popVLVsqVe InsVLensIs ConseCrabant*, c'est-à-dire : le Sénat et le peuple de Lille se consacrent à la B. Vierge Marie de la Treille, l'an 1634. » De plus il voulut avoir un monument qui lui rappelât constamment à lui-même et rappelât aux yeux de tous cette consécration, qui faisait plus que jamais de Lille la cité de la Vierge. « Qui met le pied dans le magnifique Hôtel-de-Ville, dit Vincart dans son *Épître à MM. les Rewart, Mayor, Échevins, Conseil et Huit hommes de la ville de Lille*, ne peut qu'il ne voie cette vérité dans un beau jour, c'est-à-dire la Sainte Vierge dépeinte sur la table d'autel de votre chapelle, paraissant dans une ouverture éclatante de nuées, visible dans sa TREILLE, comme un phénomène de bénédiction et de faveur. »

De leur côté, les habitants, non contents de cette consécration générale, voulurent encore se vouer individuellement à leur

auguste Patronne. On imprima pour cette fin une formule spéciale, et il s'en vendit jusqu'à douze mille, pour servir à la dévotion de ceux qui désiraient se consacrer d'une manière intime à celle qu'ils appelaient avec bonheur leur aimable Souveraine (1).

Marie récompensa aussitôt par des faveurs extraordinaires ce grand acte de dévotion, auquel tous avaient pris la part qu'il leur appartenait de prendre. La consécration eut lieu le 28 octobre 1634, et c'est en cette même année que commença, ainsi que nous l'avons déjà observé, la troisième série de miracles, qui se prolongea jusqu'en 1638.

Tout cela eut un grand retentissement. « Vous avez dédié et consacré votre ville à la Vierge, dit encore Vincart aux magistrats, avec tant de pompe et de dévotion que tout le Pays-Bas et la France admirent ; et ce bruit glorieux est porté sur les ailes de la Renommée par toute l'Europe (2). »

1. Bridoul, *Triomphe annuel de Notre-Dame*, II<sup>e</sup> partie, page 416.

2. Voir à la fin de cette histoire la notice de M. J. Le Vasseur et les noms des membres du Magistrat de Lille en 1634.

L'année qui suivit la consécration de la ville de Lille à N.-D. de la Treille, le pieux évêque de Tournai, Maximilien de Gand, voulut mettre tout son diocèse sous la protection de N.-D. de la Treille et le lui consacrer.

Voici le texte de cette consécration.

« A MARIE, MÈRE DE DIEU ET VIERGE, CÉLÈBRE AUPRÈS DES LILLOIS ET MIRACULEUSE, DANS L'ÉGLISE S<sup>t</sup>-PIERRE SOUS LE TITRE DE N.-D. DE LA TREILLE. Comme Philippe-le Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre, s'est autrefois dédié avec sa noblesse et ses premiers chevaliers de la Toison d'or dans cette église et à votre honneur, ainsi, moi, comme pasteur et comme évêque, désireux de veiller au bien et au salut de mon troupeau, je viens l'introduire avec moi dans l'enclos assuré de votre Treille, vous priant de nous y conserver et disposer pour le Ciel. Le tout par droit de possession et d'usage.

» MAXIMILIEN, *évêque de Tournai.*

» L'an 1635, au mois de septembre. »

Trois ans plus tard, en 1638, le pieux prélat, pour ratifier et renouveler cette consécration,

vint célébrer le saint sacrifice à l'autel de N.-D. et lui offrir ses armes et sa devise.

Cet exemple fut suivi par son neveu François de Gand, qui lui succéda sur le siège de Tournai, après avoir été prévôt de la collégiale St-Pierre de Lille.

En 1659, la ville de Tournai ratifia d'elle-même et pour son propre compte la donation et consécration que son évêque avait faites à N.-D. de la Treille du troupeau dont elle était la tête. Enfin, il peut n'être pas hors de propos de rappeler ici que, dans le temps même où la ville de Lille, alors sujette de l'Espagne, se consacrait à Marie, la France était également consacrée par son roi (1638) à la Toute-Puissante Reine du Ciel et de la terre. Et si la France dut à Marie de ne point périr dans le bouleversement d'idées et d'institutions qui fut appelé LA RÉVOLUTION, il n'est point téméraire de penser que ce fut à la protection dont sa divine Patronne la couvrait que Lille dut d'avoir moins souffert qu'Arras et Cambrai des sanglantes convulsions que ce bouleversement produisit.

CHAPITRE NEUVIÈME. — Après la  
Révolution.

 INCART terminait en 1671 son histoire de N. D. de la Treille par cette exhortation : « Que reste-t-il, ô peuple chéri de la Vierge, sinon de poursuivre la piété que vos ancêtres ont commencée, et de donner de la matière aux écrivains, qui viendraient après nous, de grossir et d'embellir cette histoire. »

Ce vœu, les Lillois l'ont réalisé dans des conditions dont le pieux auteur ne pouvait prévoir les difficultés.

La Révolution, un siècle après la publication de son livre, vint faire table rase de tout. Les chanoines de St-Pierre furent chassés de leur église ; leur antique collégiale fut livrée aux démolisseurs ; la vénérable image, devant laquelle tant de générations avaient répandu leurs prières et trouvé grâce, consolation, guérison, fut jetée parmi les décombres, et la pieuse Confrérie anéantie avec tout ce qui était de la France chrétienne.

Le Concordat rétablit les diocèses, les paroisses ; il ne fit point renaître toutes les institutions qui en sont la vie. Leur restauration fut laissée au temps et à la prudence des pasteurs.

M. l'abbé Charles Bernard, curé de S<sup>te</sup>-Catherine, puis vicaire général, fut le grand restaurateur du culte de N.-D. de la Treille. Il remit sa statue en honneur, il rétablit sa Confrérie, puis il eut l'idée de relever la collégiale, d'obtenir pour elle la dignité et les privilèges des basiliques, et de lui donner pour premier titre, « N.-D. de la Treille, » à raison de la consécration de la ville à la Très-Sainte Vierge, et, pour second titre, « S<sup>t</sup>.Pierre, » en souvenir du passé.

L'histoire complète et documentée de N.-D. de la Treille dans son passé et dans son présent sera faite sous peu, nous l'avons dit. Dans cet opuscule nous avons voulu nous borner aux faits qui peuvent attacher les confrères et consœurs à leur sainte association, et leur donner confiance et dévotion envers celle qui en est la Souveraine.

Nous ne ferons donc point ici la descrip-

tion de ces fêtes grandioses du jubilé de 1854, du couronnement de Notre-Dame en 1874, et de tant d'autres dont le monde entier a admiré l'éclat et qui sont encore dans la mémoire de tous. Nous devons nous borner à marquer quelques dates dont l'indication est nécessaire pour faire assister nos lecteurs à la résurrection du culte de Notre-Dame et de sa Confrérie.

La collégiale fut enlevée au culte en 1791, transformée en magasin public, puis livrée aux commissaires de guerre, enfin vendue et démolie en 1793. L'image miraculeuse gisait au milieu des décombres, lorsqu'Alain Cambier, ancien sacristain de la collégiale, la vit, l'acheta et la confia à M. Lefebvre d'Hennin. En 1802, celui-ci vint la remettre aux mains de M. Alexandre Destombes, curé de S<sup>te</sup> Catherine, qui la plaça dans la chapelle des trépassés à l'entrée de l'église. C'est là que vinrent d'abord la prier ceux qui avaient conservé les pieux et glorieux souvenirs d'autrefois. M. Wicart, qui succéda à M. Destombes, commença à donner plus de publicité à son

culte ; il la fit porter en procession dans l'intérieur de l'église ; mais, un jour, les personnes qui la soutenaient la laissèrent échapper de leurs mains et l'endommagèrent. M. Wicart la fit alors placer au chœur, dans une niche située derrière le maître-autel. Elle était là plus honorablement que près du portail, mais presque entièrement soustraite aux regards et à la dévotion des fidèles.

En 1842, M. Wicart fut sacré évêque de Fréjus, et M. Charles Bernard appelé à lui succéder à la cure de S<sup>te</sup>-Catherine. Sa première pensée fut de retirer la sainte image de son obscurité et de ranimer l'antique dévotion des Lillois à N.-D. de la Treille. Pour cela il institua le mois de Marie, qui était alors une nouveauté ; et, dès le premier jour, il rappela à ses auditeurs les gloires presque oubliées de la Patronne de Lille et ses innombrables bienfaits. Le 11 novembre de l'année suivante, 1843, M. Bernard eut la joie de donner à la sainte image la chapelle de la Très-Sainte Vierge et de la placer dans une niche dessinée par l'une de nos illustrations lilloises.

En même temps le pieux pasteur ressuscit-

tait la Confrérie de N.-D. de la Treille. Elle fut rétablie par acte de Mgr Giraud daté du 1<sup>er</sup> avril 1844, et enrichie d'indulgences par rescrit de Grégoire XVI portant la même date. L'inauguration en fut faite le 9 juin, qui coïncidait cette année avec le 2<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, anniversaire du premier miracle. Pour rappeler ce souvenir, on solennisa les offices, ce qui fut observé les années suivantes. Personne n'eut alors la pensée de demander au S<sup>t</sup>-Siège le rétablissement liturgique de la fête patronale, autrefois célébrée avec tant d'éclat et oubliée depuis un demi-siècle.

Le 23 février 1846, Mgr Giraud s'inscrivit sur le registre de la Confrérie et consacra sa personne et ses ouailles à N.-D. de la Treille. Après avoir loué la restauration du culte de N.-D. de la Treille, le pieux prélat s'exprima ainsi :

*A l'exemple de Mgr Maximilien de Vilain de Gand, je consacre ma personne et mes ouailles à la Vierge de Lille, afin que cette auguste Patronne de la cité m'accorde en tout temps son puissant secours et nous conserve tous pour la*

*vie éternelle en sa Treille protectrice.* — PIERRE, archevêque de Cambrai.

Le 26 avril 1849, une association de personnes qui s'étaient dévouées au culte de N.-D. de la Treille, fut approuvée comme congrégation religieuse et autorisée à porter son nom.

Dès lors on songea à donner à l'auguste Patronne de Lille une demeure digne d'elle, et digne d'une si grande et si chrétienne cité.

Déjà en 1833 M. le baron Méchin, alors préfet du Nord, avait proposé d'édifier une église sur l'emplacement actuel du lycée, pour remplacer les édifices détruits par la Révolution et subvenir aux besoins religieux de cette partie de la population éloignée des églises paroissiales.

En 1848, les autorités occupèrent les ouvriers sans travail à faire déblayer le terrain du cirque. On se rappela que là avait été le château du Buc, le berceau de Lille, et l'on se dit que ces terrassements semblaient marquer la place de l'église projetée.

L'année suivante, ce projet recevait l'appro-

bation du grand pontife Pie IX. Il écrivait à Son Éminence le cardinal Giraud :

*« Parmi les consolations qu'est venue nous apporter votre visite à Gaëte, bien cher fils, nous avons à compter ce que vous nous avez dit du projet si plein de foi et digne de toute louange, que les habitants de la grande et importante cité de Lille ont de réédifier le temple mémorable autrefois dédié au Prince des apôtres (N.-D. de la Treille et S'-Pierre)... Ayez-en la certitude, la Bienheureuse Vierge Marie sera avec ce peuple qui lui est si dévoué, et lui prêtera le concours le plus efficace pour que ce monument impérissable de sa piété filiale et de sa foi s'élève sans retard, selon les vœux de tous, au milieu de l'attente générale... »*

En 1852, une commission fut nommée pour recueillir des souscriptions, en régler l'emploi et prendre les mesures propres à assurer le succès de l'entreprise. Elle est aussitôt encouragée par les sympathies de tous et les dons d'un grand nombre.

Vient alors l'année 1854, qui restera marquée, dans toute la suite des siècles, entre toutes celles qui ont glorifié la Très Sainte

Vierge. Répondant aux vœux de tout le monde catholique, Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, définit comme dogme de foi la croyance à l'Immaculée-Conception de Marie. Pour Lille, cette année était le sixième centenaire des miracles de N.-D. de la Treille, de l'institution de sa fête, de sa procession et de sa Confrérie. Avec quel éclat les Lillois, sous la direction de M. l'abbé Cappelle, célébrèrent ce centenaire, le souvenir en est encore dans toutes les mémoires à Lille et au loin.

Ce fut la veille de la procession jubilaire, le samedi 1<sup>er</sup> juillet, que Marie prit possession du sol où devait s'élever sa basilique. La pose et la bénédiction de la pierre angulaire furent faites par M<sup>gr</sup> Regnier, assisté de dix prélats venus des diverses parties de la France et de contrées éloignées.

Le lendemain il fut décidé qu'un concours serait ouvert entre tous les artistes, à quelque pays qu'ils appartenissent, pour offrir à la Très-Sainte Vierge un temple vraiment digne d'elle et de la grande cité. Les lauréats furent proclamés le dimanche 13 avril 1856, après une

messe solennelle du S<sup>t</sup>-Esprit célébrée par Mgr Regnier. Le plan de l'œuvre, dont la réalisation se poursuit depuis 35 ans, est le fruit de la coordination, faite par le P. Arthur Martin, de tous les éléments de beauté et de perfection que présentaient les divers projets soumis au jury. Personne ne peut contester qu'il est sorti de ce multiple travail un chef-d'œuvre, le plus admirable que ce siècle ait produit dans ce style, qui est le style français par excellence. L'exécution en fut confiée à M. Leroy, architecte lillois. Il nous a laissé des plans détaillés et une maquette qui est une vraie merveille.

Nous n'avons pas à suivre ici la construction dans ses développements ; marquons-en simplement les principales dates. Le 4 juin 1859 eut lieu la consécration du premier autel de la crypte ; dix ans plus tard, en 1869, la prise de possession et la bénédiction de l'église supérieure dans l'état où elle se trouve encore aujourd'hui, et la consécration des autels de N.-D. de la Treille, de S<sup>t</sup>-Pierre et de S<sup>t</sup>-Joseph.

En septembre de l'année 1871, après la

guérison de Sophie Druon, due à l'intercession de N.-D. de Lourdes, M. Évrard, doyen de S<sup>te</sup>-Catherine, consentit à la translation de N.-D. de la Treille de son église paroissiale à l'église nouvelle ; ce qui se fit le soir du samedi 21 septembre, en secret, pour ne point contrister les pieux paroissiens de S<sup>te</sup>-Catherine.

L'intronisation solennelle de la statue miraculeuse dans la basilique fut faite, peut-on dire, par la procession du 12 juin 1874.

La cérémonie de ce jour égala, surpassa, à certains points de vue, celle du sixième centenaire. C'est qu'en effet le couronnement d'une Madone, par l'autorité et au nom du Souverain-Pontife, est la consécration la plus haute qui puisse être donnée à son culte. Par cet acte Pie IX exaltait par son propre hommage les hommages qui avaient été rendus dans toute la suite des siècles à N.-D. de la Treille, et il exhortait, par une invitation persuasive entre toutes, les Lillois du présent et de l'avenir à redoubler de vénération, d'amour et de confiance envers leur auguste Patronne. Le bref apostolique, signé le 5 août

1873 et adressé à Mgr Régnier, disait : *Pour exciter la piété des fidèles à recourir avec plus d'ardeur à cette céleste Protectrice, en vertu des présentes lettres et par notre autorité apostolique, Nous vous autorisons à couronner au jour indiqué, soit par vous-même, soit par un autre évêque désigné par vous pour cette cérémonie, l'image de la sainte Mère de Dieu, dite « de la Treille » et celle du divin Enfant, notre très saint Rédempteur.*

En bénissant les couronnes qui devaient être placées en son nom sur la tête de Marie et sur celle de son Jésus, Pie IX accorda, à la demande de M. Bernard, que le titre de « MÈRE DE GRACE » fût désormais ajouté à celui de N. - D. de la Treille, Patronne de Lille.

La cérémonie eut lieu le 21 juin 1874. Onze archevêques et évêques, neuf prélats, une multitude infinie, précédés du cortège le plus splendide qui se puisse voir, portèrent la statue miraculeuse sur la place de la République, immense aujourd'hui encore, mais alors d'une étendue double. Cent mille personnes s'y pressaient. De toutes ces poitrines,

de tous ces cœurs, s'élevèrent, comme une explosion d'enthousiasme, des acclamations à N.-D. de la Treille, quand le vénéré cardinal posa sur son front le diadème béni par Pie IX.

La Confrérie de N.-D. de la Treille n'existait plus depuis la translation de la statue de l'église S<sup>te</sup>-Catherine à la basilique. La première pensée du chapelain nommé après les fêtes du couronnement, fut de la ressusciter une seconde fois, et de solliciter de la bienveillance de Pie IX son élévation à la dignité d'Archiconfrérie. Ce qu'il fit dans une audience que l'auguste Pontife daigna lui accorder le 21 septembre 1875. Les formalités à remplir auprès de la Sacrée-Congrégation ne furent accomplies que le 4 juillet 1877.

Par cet acte le Souverain-Pontife confirmait tous les privilèges et toutes les grâces spirituelles accordées par ses prédécesseurs à l'ancienne Confrérie, et autorisait le cardinal Régnier à l'ériger en Archiconfrérie avec pouvoir de communiquer ses propres faveurs spirituelles aux autres Confréries de la Très-

Sainte Vierge, et mêmes aux associations qui lui seraient affiliées.

Cette faculté de s'agréger des sociétés autres que des Confréries de la Très-Sainte Vierge est le caractère propre de notre Archiconfrérie, et le motif principal pour lequel a été sollicitée son élévation à la dignité de Confrérie-mère.

Un mot d'explication est ici nécessaire.

La Très-Sainte Vierge, sous le titre de N. D. DE LA TREILLE, auquel Pie IX a ajouté celui de MÈRE DE GRACE, est, par un pacte six fois séculaire, la Patronne du peuple de Lille et sa Souveraine.

Mais un peuple ne se compose pas seulement d'individualités. C'est l'erreur du jour ; c'est l'effet le plus désastreux de la Révolution de nous avoir réduits en poussière : erreur et mal contre lesquels on sent aujourd'hui qu'il est urgent de protester et de réagir. Les associations se reforment. Les unes ont pour objet l'éducation de la jeunesse à tous les degrés ; d'autres, sa protection et sa direction à son entrée dans la vie civile. Celles-ci se dévouent au soulagement des malheureux ;

celles-là travaillent à l'amélioration du sort des ouvriers. Toutes ces sociétés sont, ou du moins devraient être comme les divers membres de ce corps qui est la cité.

Et si la cité appartient à Marie, si c'est d'elle qu'elle attend sa protection et sa prospérité, les membres, les associations qui la composent, doivent aussi reconnaître Marie pour leur Souveraine, lui rendre leurs hommages, attendre d'elle lumière dans toutes leurs difficultés, assistance dans toutes leurs entreprises.

Voilà pourquoi toutes les sociétés lilloises, de quelque nom qu'elles s'appellent, quelque but qu'elles poursuivent, pourvu qu'il soit honnête, sont invitées à venir se ranger dans la Treille de N.-D. de Lille ; voilà pourquoi Pie IX a voulu que celles qui sont canoniquement érigées pussent être admises à jouir des faveurs spirituelles qu'il daignait accorder à l'Archiconfrérie.

C'est dans ces conditions spéciales que le cardinal Régnier, par lettres datées du 14 juillet 1877, érigea l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille et donna cours à tous les

privilèges et grâces spirituelles que le S<sup>t</sup>. Siègè venait de confirmer ou de lui accorder.

On trouvera plus loin le tableau de ces indulgences et autres avantages spirituels.

Des circonstances trop peu favorables firent retarder jusqu'à cette année 1891 l'inauguration solennelle de l'Archiconfrérie. Entretiens, l'on s'occupa d'une autre restauration d'ordre supérieur, la restauration du culte liturgique qui est dû à N.-D. de la Treille comme Patronne de la cité, et qui était interrompu depuis la Révolution.

Depuis plus de trente ans l'on sentait qu'il y avait quelque chose à faire en ce sens, mais l'on n'avait abouti à rien de régulier ni de définitif, faute de se placer au point de vue des principes qui règlent ces sortes de causes.

Nous avons vu que, le 9 juin 1844, M. l'abbé Bernard, doyen de S<sup>te</sup>-Catherine, fit solenniser l'office du jour, en souvenir de l'ancienne festivité de Notre-Dame célébrée chaque année à ce deuxième dimanche de la Pentecôte. Il établit cette tradition, qui fut continuée à S<sup>te</sup> Catherine par ses successeurs,

MM. Aernout et Évrard, puis à la crypte de la nouvelle église.

Après la prise de possession de l'église supérieure, en 1869, pour éviter la coïncidence des fêtes du Très-Saint Sacrement, l'on transféra du deuxième dimanche après la Pentecôte au 1<sup>er</sup> dimanche de juillet, le souvenir de Notre-Dame. Mais ce n'était qu'un souvenir. N.-D. de la Treille restait privée de son culte liturgique dans sa propre ville. Les prêtres n'en récitaient point l'office, et la messe n'en était dite nulle part. C'était cet office et cette messe qu'il fallait rétablir.

A quel jour en fixer la célébration ?

L'anniversaire de la consécration de la ville à N.-D. de la Treille redevenait d'année en année plus solennel et plus cher à la piété lilloise. Le renouvellement du vœu y était prononcé chaque fois par l'une des honorabilités de la ville, et, dès 1884, MM. les présidents des fabriques paroissiales commencèrent à fournir le cierge que devait offrir, avec l'acte de consécration, celui qui parlait au nom des habitants de la cité.

Il sembla que ce jour se désignait de lui-

même pour la célébration annuelle de la fête patronale. Le 30 juin 1887, le S<sup>t</sup>-Siège, à la demande de Mgr Hasley, approuva ce choix et rendit de nouveau la célébration de la fête de N.-D. de la Treille obligatoire pour toute la ville de Lille.

Les événements survenus depuis le XIII<sup>e</sup> siècle nécessitèrent d'importantes modifications à l'ancien office. C'était d'abord la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame par Philippe-le-Bon ; c'était la consécration de la ville de Lille à N.-D. de la Treille par le Magistrat de la cité en 1634 ; c'était la destruction de la collégiale de S<sup>t</sup>-Pierre et la construction d'une nouvelle église sous le vocable principal de N.-D. de la Treille ; c'était enfin le couronnement de la statue miraculeuse et le titre de Mère de Grâce conféré par Pie IX.

L'office, déjà approuvé pour quelques églises, de Marie, Mère de Grâce, fut pris comme fonds du nouvel office de N.-D. de la Treille, et la troisième leçon du second nocturne fut mise par Mgr Hautcoeur au courant de l'histoire de son culte.

Nous n'avons point à faire ici l'analyse de cet office ; disons seulement quelques mots de la messe, comme intéressant plus particulièrement la piété des fidèles.

L'*Introït*, qui répond admirablement à l'histoire de la Confrérie de N. D. de la Treille, nous montre les foules et, parmi elles, les princes, implorant le regard bienveillant de la Très-Sainte Vierge ; les jeunes filles se faisant les disciples de Marie, et la suivant avec empressement et allégresse dans le sentier des vertus qui conduisent au Roi des âmes, à Jésus.

La *Collecte* nous fait demander le bonheur du Ciel en société avec Celle qui est justement appelée Mère de Grâce, puisque c'est par elle que le Sauveur du genre humain a été accordé à la terre.

Dans l'*Épître*, c'est Marie qui nous parle par la bouche de la Sagesse, et nous presse, avec les invitations les plus touchantes et par les motifs les plus puissants, d'aller à elle, de l'écouter, de faire toutes nos actions en union avec elle. Elle est la Mère du saint amour et de la crainte de Dieu, de la foi et de l'espé-

rance. En elle est toute grâce, tout espoir de vertu et de vie surnaturelle. Son esprit est plus doux que le miel; celui qui s'en nourrit ne peut s'en rassasier, et celui qui le manifeste au cœur des autres aura pour récompense la vie éternelle.

A cette invitation, le *Graduel* répond : « Vous êtes bénie et digne de toute vénération, ô Vierge et Mère de Dieu; intercédez pour nous. »

L'*Évangile* rappelle le grand mystère de l'Incarnation, par lequel Marie est devenue Mère du Christ, et, par une conséquence naturelle, Mère de la divine Grâce.

La *Secrète* demande que le saint Sacrifice qui va être offert en l'honneur de Marie, nous obtienne la paix et la prospérité pour le présent et l'avenir.

La *Postcommunion* demande que le Patronage de N.-D. de la Treille s'affirme de plus en plus sur nous et nous protège pour le temps et pour l'éternité (1).

---

1. S. S. Léon XIII a permis que cette messe fût dite par tous les prêtres qui célèbrent dans la basilique, tous les

Mgr Hasley s'empressa, de la retraite où il était allé prendre un peu de repos, de notifier à la ville de Lille par une Lettre pastorale la bonne nouvelle venue de Rome, et de lui exprimer les vœux de son cœur : « Qu'un si haut Patronage soit, pour tous les habitants de Lille, une sauvegarde assurée ; que la prospérité de son commerce et les prodiges de son industrie ne portent aucun préjudice aux miracles de sa religion et à la magnificence de ses œuvres, afin que nous puissions voir un jour le couronnement des entreprises du passé, sans préjudice pour les exigences de l'avenir. » Mettant le comble à ses bontés, Mgr Hasley voulut inaugurer lui-même la restauration du culte liturgique de N.-D. de la Treille. Il interrompit sa tournée de confirmation, pour venir donner à l'Office divin toute

---

jours non empêchés par une fête de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>me</sup> classe, ou une fête de la Très-SainteVierge, ou une vigile ou une octave privilégiées. L'indult fut accordé par la Congrégation des Rites ; mais quand lecture en fut donnée au Souverain-Pontife, Sa Sainteté, pour marquer sa particulière bienveillance envers la ville de Lille et son église patronale, voulut consacrer cette concession par un Bref.

la pompe des cérémonies pontificales. De son côté Mgr l'évêque de Tournai voulut bien se souvenir de l'amour de ses prédécesseurs, pour N.-D. de Lille, de la Confrérie de N.-D. de la Treille, qu'ils avaient érigée et qui existe encore dans la paroisse S<sup>te</sup>. Marguerite de Tournai. Sa Grandeur ordonna que la maîtrise de sa cathédrale vint exécuter les chants des saints Offices, et par là relia mieux encore le passé au présent et à l'avenir.

Cependant le souvenir des miracles ne devait point être perdu, et cette fête que nos ancêtres avaient célébrée durant cinq siècles avec tant de joie, « en reconnaissance des signalés bienfaits de la Vierge, » ne devait point rester abolie, d'autant moins que les miracles des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles étaient venus accroître notre dette envers Notre-Dame. Les miracles de N.-D. de la Treille avaient commencé un deuxième dimanche après la Pentecôte, et c'est cette date qui avait été retenue par nos ancêtres. Depuis le Concordat, ce dimanche était devenu celui de la solennité du Très-Saint Sacrement ;

impossible d'y placer désormais une fête de la Sainte Vierge. Il fallait choisir un autre jour. On le prit à la date du mois que le deuxième dimanche après la Pentecôte occupait en 1254, c'est-à-dire le 14 juin. Une nouvelle supplique adressée à la Congrégation des Rites reçut le même gracieux accueil, et LA FÊTE COMMÉMORATIVE DES MIRACLES DE N.-D. DE LA TREILLE fut insérée pour toujours dans le calendrier de Lille avec le rite double de 2<sup>e</sup> classe pour l'église de Notre-Dame, et le rite double majeur pour le reste de la ville (1).

Semblables à la festivité inaugurée au XIII<sup>e</sup> siècle, la fête patronale de N.-D. de la Treille et la commémoration de ses miracles, après avoir été instituées par l'autorité apostolique à la demande de tout le clergé de Lille, se renouvelleront désormais tous les ans. Comme leur devancière, elles seront d'année en année plus importantes et plus belles, jusqu'à devenir l'hommage de la ville entière, — ses autorités, ses corporations, ses familles. Hommage à N.-D. de la Treille, régnant en

---

1. Rescrit du 19 février 1888.

Souveraine de la cité dans sa basilique entièrement achevée et enrichie de tout ce que l'art pourra produire de plus digne de la Reine de la terre et des cieux ! C'est notre vœu ; c'est le vœu de tous les vrais Lillois.





## M. J. LE VASSEUR ET LE

### MAGISTRAT DE LILLE EN 1634.

**L** est de notre devoir de conserver ici le souvenir de Maître Jean Le Vasseur, mayer de Lille en 1634, et qui eut l'initiative de la consécration de la ville de Lille à N.-D. de la Treille.

Il naquit à Lille en 1570, fit ses humanités au collège S'-Pierre, étudia la philosophie et le droit à l'Université de Douai. Revenu à Lille en 1593, il épousa Mlle Antoinette de Lyot, et fut élu prud'homme en 1596. De cette année à l'an 1644, époque de sa mort, il fut prud'homme six fois, échevin trois fois, du conseil neuf fois, juré dix fois, rewart deux fois et mayer dix fois. « Il exerça ces charges avec tant de satisfaction des bourgeois et avec un applaudissement si général de toute la ville, que si la voix populaire eût été écoutée et suivie, et que les lois et usances du pays l'eussent permis, il n'aurait jamais désisté d'être mayer... Il était toujours fort soigneux, zélé et affectionné pour secourir et assister dans leurs besoins les pauvres, dont il était vraiment le père, le protecteur et le refuge : montrant beaucoup de condescendance et d'affabilité à écouter leurs raisons et doléances ; s'entremettant volontiers et avec plaisir à pacifier les différents procès, altercations et débats qui leur arrivaient, en quoi Dieu lui avait donné une grâce toute singulière qu'il cultivait et employait fidèlement... Mais ce n'était point seulement les gens de petite et médiocre condition qui s'adressaient à lui, car les principaux et les plus célèbres de la ville se servaient aussi bien de son conseil, lui commu-

niquaient leurs affaires de grande importance, le choisissaient pour l'arbitre de leurs différends, recevaient ses avis et s'y soumettaient.

» Il se comportait dans les assemblées avec tant de gravité, de pénétration et d'intégrité, et rendait raison de toutes les choses qui lui étaient proposées avec un jugement si net et si profond, qu'il se fit admirer et vénérer d'un chacun; démêlant les causes les plus embarrassantes et terminant généreusement, par son industrie et sa grande patience et douceur, les affaires les plus épineuses au contentement des parties (1). » Peut-on tracer un portrait plus achevé d'un parfait magistrat ?

Le même mémoire trace aussi le portrait de l'homme privé.

« M. Le Vasseur était d'une stature assez petite, d'un tempérament bon, d'une complexion saine et robuste, d'une humeur gaie, d'une conversation agréable et aisée, d'un accès doux et facile; outre cela, il était doué d'un bel esprit, d'une mémoire rare, d'un jugement solide, d'une âme bonne, généreuse, bienfaisante. Il fuyait l'oisiveté, était ennemi d'une vie molle et sensible, évitait les longues conversations et divertissement inutiles. Il haïssait les excès du luxe, les superfluités que les gens du grand monde aiment et recherchent passionnément.

» Il ne rougissait point de porter le nom de chrétien et d'en faire publiquement les actions. Il recevait fort souvent et avec beaucoup de

---

1. Mémoire de Dom Michel Cuvellier, prieur de la Boutillerie.

piété les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; il assistait tous les jours infailliblement à la sainte messe, et même il en entendait deux lorsque ses affaires le lui permettaient; il récitait tous les jours l'office canonique, et ne manquait point de se trouver à certaines actions publiques de piété et de dévotion, comme au salut, aux méditations du Carême et autres prières qui se faisaient pour gagner des indulgences; en quoi il se rendait si ponctuel et si exact, qu'en quelque compagnie et action qu'il fût, il s'en dépêtrait adroitement à l'heure et quittait absolument tout pour s'acquitter de son devoir de chrétien. Et comme ce digne personnage s'est appliqué sérieusement de joindre et marier le gouvernement politique (de la cité) avec la dévotion et la religion, quoique cela fût très difficile dans le monde et le temps où il était, il a mérité que Dieu lui eût communiqué son esprit de sagesse et d'entendement, qu'il ne donne qu'aux âmes vraiment humbles et qui mettent toute leur confiance en lui. »

Devenu veuf en 1612, M. Le Vasseur fonda la *Chartreuse de N.-D. des Douleurs* à la Boutillerie, pour y vivre dans la retraite et la méditation des vérités éternelles. Commencée en 1618, elle ne fut achevée et l'église consacrée qu'en 1644, quelques mois après sa mort. Il ne put donc jouir du repos qu'il avait souhaité. Il mourut le 19 avril 1644, avec un regret de tous les honnêtes gens de la ville, et une plainte et lamentation de tous les pauvres, qui, en sa personne, perdaient un asile et un très bon père qui les avait secourus en toutes leurs misères. » Son corps fut trans-

porté à la Chartreuse de la Boutillerie, et inhumé devant le maître-autel de l'église.

Un siècle et demi plus tard, en 1793, la Chartreuse fut vendue, démolie, et la tombe de M. Le Vasseur indignement violée. Son corps fut trouvé dans un état de conservation tel qu'il avait les apparences de la vie. Un nommé Joseph Coisne, de la Boutillerie, lui ayant coupé un doigt, le sang sortit en jaillissant (1). Les sacrilèges le rejetèrent malgré cela dans le caveau et le couvrirent de décombres.

Le bruit de cet événement se répandit et attira les foules. La municipalité de Fleurbaix s'émut, vint retirer le corps des décombres, le trouva dans le même état de conservation et le laissa étendu sur le sol de l'église. Quelques jours plus tard, d'accord avec le procureur syndic du district de Lille, elle fit venir de cette ville le docteur Degland. Il ouvrit le corps de M. Le Vasseur, pour en prendre le cœur, et le sang en sortit en abondance comme d'un corps vivant. Dans l'impossibilité de nier le parfait état de conservation du corps, il s'efforça d'attribuer ce phénomène à des causes physiques. Le docteur Cornat combattit énergiquement cette opinion. De retour à Lille, M. Degland rendit, auprès de quelques amis, témoignage à la vérité, et déclara qu'il avait ouvert le corps d'un saint. Dénoncé au club, il prit peur et signa le procès-verbal qu'on lui présenta. Un autre docteur, € savant

---

1. Ce doigt fut recueilli et donné aux enfants de feu Antonin Delangre, cultivateurs, rue Dubreille, à Armentières. Coisne fut plus tard décapité pour cause de vol et d'assassinat.

médecin, mais pas trop chrétien et peu crédule, » M. Delassus, fit le voyage de la Boutillerie pour en juger par ses propres yeux ; il déclara que le corps de M. Le Vasseur était « sain, flexible, fort naturel et sans aucune corruption. » On était au mois de juin ; dix-sept jours s'étaient écoulés depuis la première exhumation, et depuis dix jours le corps mutilé gisait ainsi sur le sol de l'église sans qu'aucune altération se manifestât.

L'émotion était générale ; les foules arrivaient plus nombreuses pour vénérer les restes de M. Le Vasseur. On allumait des chandelles le long des murs et on récitait des prières, bien que l'on fût en pleine Terreur. Pour mettre un terme à ces manifestations, l'autorité supérieure de Lille, d'accord avec les autorités de Béthune, envoya à la Boutillerie un détachement de soldats, qui prirent le corps, l'amènèrent à Lille et l'inhumèrent dans la partie du cimetière Sainte-Catherine actuellement occupée par la maison des Filles de la Sagesse (1).

C'est ainsi que Marie a voulu glorifier son serviteur. Et l'on peut lire que cette glorification posthume et vraiment prodigieuse place M. Le Vasseur dans un rang à part, et incline vers lui nos cœurs dans un sentiment de vénération supérieur au respect que l'on accorde aux hommes les plus méritants et les plus honorables.

---

1. Sa pierre sépulcrale, parfaitement conservée, est placée dans la crypte de la basilique, en-dessous de l'autel de l'abside, destiné à devenir l'autel de N.-D. de la Treille.

Il n'est que juste de conserver aussi au souvenir et à la reconnaissance de la postérité les noms de ceux qui, avec M. J. Le Vasseur, accomplirent ce grand acte de piété : LA CONSÉCRATION DE LA VILLE DE LILLE A NOTRE-DAME DE LA TREILLE.

Au mois d'octobre 1634, les diverses charges du Magistrat étaient occupées par les personnages dont les noms suivent :

LE REWART : — M. Guillaume Petit-Pas écuyer, seigneur de la Mousserie.

LE MAVEUR : — M. Jean Le Vasseur, licencié ès lois, écuyer, seigneur de Rabodenghes et de la Boutillerie.

LES ÉCHEVINS : — MM. Antoine de Logenhaghe, écuyer, seigneur d'Inglant ; — Pierre de Rocques, capitaine ; — Simon Cambier ; — Étienne Fasse, capitaine ; — Nicolas de Gruson ; — Robert Le Roy ; — Nicolas Duchambege, licencié ès lois ; — Jacques Desbuissons ; — Jean Le Cherf ; — Wallerand de Courouhle.

CONSEILLERS ET VOIR-JURÉS : — MM. André de Fourmestaux, écuyer, seigneur des Wazières ; — Hubert Gommer, écuyer, seigneur de Thihaucelle, VOIR-JURÉ ; — Pierre de Croix, chevalier, seigneur d'Oyembourg ; — Wallerand Gombault, écuyer, seigneur de Manain ; — Jean de Wasquehal, chevalier, seigneur de Lassus ; — Paul de la Grange, chevalier, seigneur de Nédonchel, VOIR-JURÉ ; — Toussaint Desbarbieux, écuyer, seigneur de Salomé, VOIR-JURÉ ; — Romain Fricot, capitaine, VOIR-JURÉ ; — Guillaume Castellain, capitaine ; — Maximilien

Despatures, connétable des canonniers ; — Antoine de la Rue, écuyer, seigneur de Laubel ; — Hubert Duhat, licencié ès lois.

PRUD'HOMMES. — Pierre Déliot, écuyer, seigneur de Clerfontaine ; — Jean de Casteckere, capitaine ; — Josse Hugues ; — Antoine Vanostewincle ; — Charles du Bois dit de Hoves, écuyer, seigneur d'Hérignies ; — Jérôme De Fontaine ; — Jean Duberon, capitaine ; — Gaspard Desbarbieux.

APAISEURS : — Guillaume Herreng ; — Claude Masurel ; — François Van de Walle ; — Josse Desruyelles.

L'ARGENTIER : — Jean Dubot, capitaine.

GARDORPHÈNES : Laurent Bridoul ; — Jacques Debonnaire, licencié ès lois ; — Jacques du Rot ; — Jean Lorthioir ; — Gaspard Delecourt.



THE HISTORY OF THE  
CITY OF BOSTON  
FROM 1630 TO 1800  
BY  
JOHN B. HENNING  
VOL. I  
PART I  
CHAPTER I  
THE FOUNDING OF THE CITY  
1630-1634  
The first settlement in the  
city of Boston was made  
in 1630 by a group of  
Puritan settlers from  
England. They came to  
the city in three ships,  
the *Arcturion*, the *Isabella*,  
and the *Typhon*. The  
settlers were led by  
John Winthrop, who  
gave the city its name,  
Boston, in honor of  
St. Botolph, the patron  
saint of the city.





DEUXIÈME PARTIE

STATUTS

DE

L'ARCHICONFRÉRIE

DE

N.-D. DE LA TREILLE.





# STATUTS

## I. — Notions préliminaires.

**S**N appelle CONFRÉRIE une société de fidèles érigée par l'autorité ecclésiastique pour exercer les œuvres de piété ou de charité. Les membres qui composent cette association sont appelés frères et sœurs, CONFRÈRES et CONSŒURS ; de là ce nom de Confrérie. C'est ainsi que s'appelaient les premiers chrétiens. Lorsque leur nombre s'augmenta, que les liens de la fraternité se relâchèrent, cette tendre appellation fut conservée par les cénobites ; de là elle passa dans les Confréries.

Les membres de l'Association de N.-D. de la Treille sont confrères et consœurs, parce qu'ils se reconnaissent enfants d'une même Mère, N.-D. de la Treille, se réclament d'elle également et lui ont voué une même affection filiale. Ils le sont aussi parce qu'ils sont entrés dans une communion fraternelle de prières les uns pour les autres.

Les Souverains-Pontifes ont marqué leur estime pour les Confréries par les nombreuses

et précieuses indulgences dont ils les ont enrichies.

La Confrérie de N.-D. de la Treille est l'une des plus anciennes qui existent. Un auteur que nous avons cité la reporte à l'an 1237. Or, parmi les plus anciens documents qui parlent de Confréries de dévotion, on signale les actes d'un concile de Rouen tenu en 1189 ; il les appelle *Charités*. C'est aussi le nom primitif de la Confrérie de N.-D. de la Treille : *Charité de Notre-Dame*.

Le titre d'ARCHICONFRÉRIE apporte à l'association qui en est honorée le pouvoir de s'affilier d'autres Confréries, et de leur communiquer ses propres privilèges et indulgences. Ce pouvoir est donné dans le but de propager une dévotion dont l'accroissement est jugé utile, soit à l'Église universelle, soit à la contrée où cette Confrérie est établie. La dignité d'Archiconfrérie a été donnée, le 7 juillet 1876, par Pie IX à l'antique *Charité de Notre-Dame*, dans le but de favoriser le culte de N.-D. de la Treille.

Cette Archiconfrérie a été organisée par Mgr Thibaudier, archevêque de Cambrai, le 2 octobre 1891.

## II. — But.

L'ARCHICONFRÉRIE de N.-D. de la Treille a pour but : 1° d'honorer par un culte filial de vénération et d'amour l'auguste Patronne de Lille ; 2° d'obtenir, par les prières des associés, la protection de la Très-Sainte Vierge sur la personne et la famille de chacun d'eux ; 3° de ranimer l'esprit religieux parmi nos concitoyens ; 4° d'attirer, par l'intercession de Marie, la bénédiction divine sur toutes les œuvres d'éducation, de patronage et d'amélioration matérielle et morale des classes pauvres et ouvrières.

## III. — Constitution.

L'ARCHICONFRÉRIE de N.-D. de la Treille se compose : 1° d'associés ; 2° de Confréries ou associations affiliées ; 3° de sociétés et de familles simplement agrégées.

Les associés sont toutes les personnes qui se sont fait inscrire sur les registres de l'Archiconfrérie dans le but ci-dessus marqué.

Il sera parlé plus loin de l'affiliation et de l'agrégation.

## IV. — Organisation.

L'ARCHICONFRÉRIE de N.-D. de la Treille est régie par un conseil d'administration composé du directeur, nommé par Mgr l'archevêque, de deux chapelains et de deux ou quatre administrateurs choisis parmi les membres de l'Archiconfrérie. Le directeur est président de droit ; deux autres membres sont choisis pour remplir les fonctions de secrétaire et de trésorier.

Le conseil d'administration se réunit une fois l'an, avant la fête principale de N.-D. de la Treille, c'est-à-dire au cours du mois d'octobre. Il délibère sur tout ce qui peut intéresser la Confrérie, il examine et apure les comptes.

Les ressources de l'Archiconfrérie sont les dons volontaires des associés. Les confrères et consceurs sont invités à faire une offrande d'au moins 1 franc lors de leur entrée dans l'Archiconfrérie, et à renouveler cette offrande chaque année à l'époque du pèlerinage, c'est-à-dire durant le mois d'octobre.

Les associés qui auront fait chaque année

une offrande d'au moins 1 franc, auront droit à une messe de *Requiem* après leur mort.

Les familles et les sociétés agrégées sont invitées à faire aussi leur offrande à N.-D. de la Treille, le jour de leur agrégation, et autant que possible chaque année.

Il y aura un livre d'honneur sur lequel seront inscrits MM. les ecclésiastiques, les administrateurs de l'œuvre de N.-D. de la Treille et les présidents des sociétés agrégées.

Les autres confrères et consœurs seront inscrits sur les registres dans l'ordre qui sera jugé le meilleur.

A chaque quartier de la ville seront préposés un zéléteur et une zélatrice. Ces zéléteurs et ces zélatrices auront pour mission : 1<sup>o</sup> de distribuer le bulletin périodique, qui informera les confrères et consœurs de tout ce qui intéresse la Confrérie ; 2<sup>o</sup> de recueillir leurs offrandes ; 3<sup>o</sup> de transmettre au clergé les demandes de prières des associés et autres personnes ; 4<sup>o</sup> d'avertir le clergé de la mort des confrères et consœurs ; 5<sup>o</sup> de recruter de nouveaux associés. Il pourra y avoir dans le sanctuaire de N.-D. de la Treille des réunions

spéciales aux zélateurs et zélatrices. Ils y recevront les instructions et exhortations du clergé, et s'y retremperont dans l'esprit de leur association.

#### V. — Conditions.

LA seule condition requise pour faire partie de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille est l'inscription sur les registres de l'association. Cette inscription est par elle-même un acte de dévotion à N.-D. de la Treille, par lequel on se place sous sa protection et l'on fait profession publique de vouloir l'honorer (1). Cette inscription peut être demandée à l'un ou l'autre de MM. les chapelains.

La réception solennelle à l'autel de N.-D. de la Treille n'est point de rigueur.

---

1. Comme les confrères, dit saint Alphonse de Liguori, ont voulu, en s'inscrivant sur le livre des fils de Marie, être vraiment ses enfants et ses serviteurs, cette bonne Mère les traite avec distinction et les protège pendant leur vie et à la mort, en sorte qu'ils peuvent dire, qu'en entrant dans la Confrérie, ils ont reçu tous les biens.

## VI. — Pratiques.

AUCUNE pratique de piété n'est *imposée* aux membres de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille.

Les confrères et consœurs sont *invités*: 1° à porter sur eux la médaille de N.-D. de la Treille ; 2° à réciter chaque matin le *Salve Regina* et chaque soir le *Sub tuum*, comme il est indiqué à la page 239. Ces deux antiennes, les litanies de la Très-Sainte Vierge et le cha-pelet, étaient les prières préférées de l'ancienne Confrérie. Ces prières doivent être dites aux intentions marquées à l'article II, qui exprime le but de l'association (1) ; 3° à propager avec zèle la dévotion à N. - D. de la Treille ; 4° à visiter souvent l'image miraculeuse ; 5° à célébrer avec ferveur les fêtes de N.-D. de la Treille par la réception des sacrements.

1. Si les associés ne sont pas obligés de réciter les prières de la Confrérie, il est cependant vrai que chacun d'eux acquiert d'autant plus de mérites et obtient d'autant mieux la bienveillance de N.-D. de la Treille qu'il met plus de zèle à réaliser par ses prières le but de son Archiconfrérie.

## VII. — Affiliation.

LA Confrérie de N. - D. de la Treille a reçu du Souverain-Pontife Pie IX et de Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, le pouvoir de s'agréger d'autres Confréries et associations, et de leur communiquer la jouissance de ses indulgences et privilèges. C'est pour cela qu'elle est appelée Archiconfrérie.

Pour que cette affiliation, avec jouissance de faveurs et privilèges, puisse avoir lieu, il faut : 1° que la Confrérie ou association qui en fait la demande, soit érigée canoniquement ; 2° qu'elle ait pour but l'un de ceux que se propose l'Archiconfrérie, à savoir : honorer la Très-Sainte Vierge, ou ranimer l'esprit religieux dans la ville, ou poursuivre l'amélioration matérielle et morale des ouvriers et des pauvres ; 3° qu'elle ait reçu du directeur de l'Archiconfrérie le diplôme d'affiliation.

## VIII. — Agrégation.

OUTRE cette affiliation, qui donne droit aux indulgences et autres faveurs spirituelles, il est une autre agrégation par laquelle

on implore la protection spéciale de N.-D. de la Treille, et l'on se donne un droit particulier à cette protection par l'inscription sur les registres de l'Archiconfrérie.

Les agrégés sont :

1° Les familles qui se font inscrire dans un registre spécial de l'Archiconfrérie, non à titre individuel, mais comme famille, soit au moment du mariage, soit à toute autre époque, comme cela était pratiqué autrefois par nos bons aïeux. 2° Les communautés, sociétés, corporations établies dans la ville de Lille, dans un but de piété, de charité, de paix sociale ou d'apostolat, et qui, par leur agrégation, veulent demander la bénédiction de N.-D. de la Treille sur leur œuvre, et obtenir d'elle prospérité spirituelle et temporelle.

Cette agrégation de second ordre est de tradition dans la Confrérie de N.-D. de la Treille. Son historien, le P. Vincart, dit : « C'était aussi la coutume du passé que les nouveaux mariés se venaient faire inscrire conjointement dans le registre de N.-D. de la Treille, quoiqu'ils y fussent auparavant, afin que leur mariage reçût plus abondante béné-

diction et les accroissements d'amour et de prospérité. C'est ce qui doit être imité, afin de pouvoir dire de chaque maison : *Famille consacrée à la Sainte Vierge.* » (1)

Les familles ainsi agrégées sont *invitées* :

1° à faire chaque année, au jour anniversaire de leur mariage ou le dimanche suivant, une visite à N.-D de la Treille. — Le jour anniversaire de la consécration de la ville à N.-D. de la Treille, dernier dimanche d'octobre, elles délégueront au moins un de leurs membres pour renouveler en leur nom cette consécration. — A l'époque des visites du nouvel an, elles viendront demander la bénédiction de Marie pour l'année qui commence

---

I. Les *familles agrégées* peuvent espérer de la Mère de Grâce leur prospérité spirituelle et temporelle. Parmi les grâces que l'Archiconfrérie demande pour elles se trouvent celles-ci : que tous leurs enfants arrivent à la grâce du baptême, qu'ils apportent à leur première Communion l'innocence baptismale conservée, qu'ils persévèrent dans le bien et croissent chaque jour en vertus ; que les pécheurs, s'il s'en trouve dans la famille, obtiennent la grâce de la conversion ; et, enfin, que tous leurs membres, au sortir de cette vie, aient l'insigne bonheur de recevoir les derniers sacrements.

et lui renouveler leur protestation de fidélité et d'amour ;

2° A présenter leurs enfants à N.-D. de la Treille le plus tôt possible après la naissance, et à les amener faire leur consécration à N.-D. de Lille dans la semaine ou le mois de leur première Communion ;

3° A sanctifier le dimanche le mieux qu'il leur est possible ;

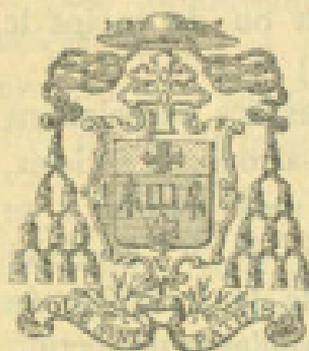
4° A faire la prière du soir en commun et à y réciter les litanies de la Très-Sainte Vierge, ou une dizaine de chapelet ou du moins le *Sub tuum*. (Voir page 238.)

Outre les familles, toutes les associations religieuses de Lille, écoles, patronages, sociétés, cercles, corporations, etc., sont invitées à se faire inscrire, à l'exemple de l'Université catholique, dans le livre de la Patronne de Lille, pour obtenir sa bienveillante protection afin d'atteindre le plus parfaitement possible le but de piété ou de charité qu'elles se sont proposé en se constituant.

*Les sociétés agrégées* sont invitées à faire une fois l'an une visite en corps à N.-D de la Treille pour demander la prospérité tempo-

relle et spirituelle de leur association. L'époque qui sera choisie de préférence pour cette démarche sera le mois d'octobre.

Les familles et les sociétés agrégées, aussi bien que les confrères et consœurs, se feront un honneur et un devoir de piété filiale de contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à l'édification de la basilique et au service du culte.



VUS ET APPROUVÉS  
les statuts de l'Archiconfrérie de N.-D. de la  
Treille.

*Cambrai,*

*le 12 Octobre 1891.*

Par délégation spéciale de Sa Grandeur  
Monseigneur l'Archevêque,

C. J. DESTOMBES,  
vic. gén.



---

---

## INDULGENCES ET AUTRES FAVEURS SPIRITUELLES.

---

---

**L**es vrais chrétiens doivent avoir une grande estime pour les indulgences et se montrer très désireux d'en profiter. Elles sont le fruit des travaux et du sang de Jésus-Christ, le fruit des mérites et des douleurs de Marie, de la pénitence et du martyre des saints. Elles acquittent nos dettes envers la Justice divine ; elles abrègent les dures expiations de l'autre vie ; elles sont entre nos mains un des plus excellents moyens de soulager les âmes de nos parents, amis et bienfaiteurs.

### I. — Indulgences spéciales aux confrères et consœurs de l'Archiconfrérie.

Il est très peu de Confréries ou Archiconfréries auxquelles les Souverains Pontifes aient accordé autant d'indulgences qu'à l'Archiconfrérie de N.-D de la Treille, comme on pourra s'en convaincre par le tableau qui suit. Les confrères et les consœurs s'efforceront de se rendre dignes de si grandes faveurs et de ne rien négliger d'un si précieux trésor.

INDULGENCES PLÉNIÈRES. — 1<sup>o</sup> Le jour de l'entrée dans la Confrérie. (Grégoire XVI, 1<sup>er</sup> avril 1844.)

2<sup>o</sup> Le jour anniversaire de leur baptême, chaque année. (Léon XIII, 26 mars 1878.)

3<sup>o</sup> A l'article de la mort, pourvu qu'ils invoquent au moins de cœur le saint Nom de Jésus. (Grégoire XVI, 1<sup>er</sup> avril 1844.)

4<sup>o</sup> Le dernier dimanche d'octobre, fête principale de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille, Patronne de Lille. (Léon XIII, 26 septembre 1891.)

5<sup>o</sup> Le 14 juin, fête commémorative des miracles de N.-D. de la Treille. (Léon XIII, 26 septembre 1891.)

6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> Le vendredi de la semaine de la Passion, fête de la Compassion de la Très-Sainte Vierge, et le troisième dimanche de septembre, fête de N.-D. des Sept Douleurs. Cette dernière à partir des 1<sup>res</sup> Vêpres, c'est-à-dire depuis la veille de la fête, à l'heure où se chantent ordinairement les vêpres, deux ou trois heures de l'après-midi. (Léon XIII, 26 mars 1878.)

8<sup>o</sup> Le 21 juin, anniversaire du Couronne-

ment de N.-D. de la Treille. (Léon XIII, 26 mars 1878.)

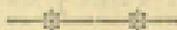
Les conditions à remplir pour gagner ces indulgences sont la confession, la communion, la visite de la basilique et la prière aux intentions du Souverain-Pontife (1).

INDULGENCES PARTIELLES. — 1<sup>o</sup> De 7 ans et 7 quarantaines aux fêtes de la Visitation, de l'Assomption, de la Nativité de la Très Sainte Vierge, et à la solennité de l'Immaculée-Conception, 2<sup>o</sup> dimanche d'Avent. (Mêmes conditions, sauf la confession et la communion. Léon XIII, 26 septembre 1891.)

2<sup>o</sup> De 60 jours pour chaque bonne œuvre faite avec un cœur contrit et dévotion. (Grégoire XVI, 1<sup>er</sup> avril 1844.)

1. Un décret de Pie IX, en date du 25 février 1877, exempté des visites aux églises les infirmes, les malades, les prisonniers, les voyageurs sur mer, et tous ceux qui sont dans l'impossibilité de les faire, pourvu qu'ils accomplissent dévotement et autant qu'ils le peuvent les autres œuvres prescrites.

La visite doit être faite le jour même, à moins d'indication contraire. La communion peut être faite la veille. Une confession suffit pour toutes les indulgences à gagner dans la quinzaine.



---

II. — INDULGENCES QUI PEU-  
VENT ÊTRE GAGNÉES PAR  
TOUS LES FIDÈLES DANS  
L'ÉGLISE DE N.-D. DE LA  
TREILLE.

---

INDULGENCES PLÉNIÈRES. — 1° Un jour au  
choix dans l'année. (Pie IX, 9 mai 1871.)

2° Le 1<sup>er</sup> dimanche de juillet (anniversaire  
du jubilé de 1854). Cette indulgence peut  
être gagnée l'un des jours compris entre le  
samedi qui précède le dernier dimanche de  
juin et le lundi qui suit le 1<sup>er</sup> dimanche de  
juillet. (Pie IX, 25 juillet 1861.)

3° Le 1<sup>er</sup> février, fête de S. Eubert, patron  
de la ville de Lille. La visite à la basilique  
peut être faite à partir des 1<sup>res</sup> Vêpres. (Pie IX,  
26 novembre 1872.)

4° et 5° Le 19 mars, fête de S. Joseph, et  
le 3<sup>e</sup> dimanche après Pâques, fête du Patro-  
nage de S. Joseph. A partir des 1<sup>res</sup> Vêpres.  
(Pie IX, 23 juillet 1861.)

6°, 7°, 8° Le 18 janvier, fête de la Chaire de  
S<sup>t</sup> Pierre à Rome ; le 29 juin, fête des saints  
apôtres Pierre et Paul ; et le 18 novembre,

fête de la Dédicace des basiliques de S<sup>t</sup>-Pierre et de S<sup>t</sup>-Paul à Rome. A partir des 1<sup>res</sup> Vêpres. (Pie IX, 8 mai 1860.)

9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup> et 12<sup>o</sup> Le 5 avril, fête de S<sup>t</sup> Vincent Ferrier, confesseur ; le 20 août, fête de S. Bernard, confesseur et Docteur de l'Église ; le 25 août, fête de S. Louis, roi de France ; le 29 décembre, fête de S. Thomas de Cantorbéry, martyr. Indulgence plénière à chacune de ces quatre fêtes, aux conditions ordinaires (Pie IX, 26 novembre 1872) ; et indulgence de 7 ans et 7 quarantaines aux mêmes conditions, sauf la confession et la communion. A partir des 1<sup>res</sup> Vêpres. (Pie IX, 8 mai 1860.)

INDULGENCES PARTIELLES. — 1<sup>o</sup> Celles marquées ci-dessus.

2<sup>o</sup> De 7 ans et 7 quarantaines le dimanche dans l'octave de l'Ascension. Visite de la basilique et prière aux intentions du Souverain-Pontife. (Pie IX, 8 mai 1860.)

3<sup>o</sup> De 300 jours, une fois chaque jour, à tous ceux qui visitent N.-D. de la Treille et y prient

aux intentions du Souverain-Pontife. (Pie IX, 23 juillet 1861.)

4° De 50 jours chaque fois aux personnes qui baisent dévotement le pied de la statue de S. Pierre. (Pie IX, 28 novembre 1871.)

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du purgatoire.

#### AUTRES FAVEURS SPIRITUELLES.

1° Le Souverain-Pontife Pie IX a accordé à perpétuité, à tout prêtre séculier ou régulier qui célèbre la sainte messe à l'autel de N.-D. de la Treille, la faveur de l'autel privilégié, c'est-à-dire l'indulgence plénière, et, s'il plaît à Dieu, la délivrance du purgatoire de l'âme pour laquelle est célébré le saint Sacrifice. (Pie IX, 26 novembre 1872.)

2° Indult permettant de dire des messes de *Requiem* dans l'église de N.-D. de la Treille aux fêtes de rite double même majeur un jour de chaque semaine. (Indult du 29 novembre 1878.)

3° Indult accordant le privilège de dire la messe votive de N.-D. de la Treille tous les jours de l'année, à l'exception des fêtes de

1<sup>m</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, des fêtes de la Très-Sainte Vierge, des fêtes, vigiles et octaves privilégiées. (Indult du 23 septembre 1887.)

4<sup>o</sup> Indult permettant de dire la messe votive de N.-D. de la Treille le 21 juin, anniversaire du Couronnement de la statue miraculeuse, même en l'occurrence d'un double de 2<sup>e</sup> classe pour les messes basses et de 1<sup>m</sup> classe pour les messes chantées. (Indult du 29 décembre 1877.)







TROISIÈME PARTIE

BÉNÉDICTIONS — PRIÈRES

CONSÉCRATIONS

ACTES DE PIÉTÉ





CHARLETTOR INVIL. CHMPS. MAR. SE.

PROSPERIS SUT. CARCELLOS

N. DAME  
DE LA TREILLE PATROISE  
DE LA VILLE DE LILLE

RÉCEPTION SOLENNELLE  
DANS L'ARCHICONFRÉRIE  
DE N.-D. DE LA TREILLE.

Les personnes qui désirent entrer dans l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille feront bien de s'y préparer par une neuvaine durant laquelle elles réciteront chaque jour la prière qui suit :

O MARIE, c'est uniquement le désir de vous plaire qui me porte à entrer dans votre Archiconfrérie; je vous supplie très humblement de vouloir bien me recevoir au nombre de vos enfants, et me lier à vous par les liens d'un amour éternel.

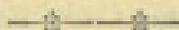
O N.-D. de la Treille, du haut de votre trône, daignez me regarder d'un œil favorable. Prenez possession de mon cœur, qui est disposé à vous aimer véritablement, sincèrement et éternellement. Et comme j'ai le dessein de faire inscrire mon nom dans le livre de votre Archiconfrérie, inscrivez-le pareillement dans votre cœur maternel, et priez votre divin Fils qu'il lui plaise de l'inscrire au livre de la vie éternelle. Ainsi soit-il.





**M**ON cher frère (ou ma chère sœur),  
 recevez ce titre qui vous déclare con-  
 frère (ou consœur) de N.-D. de la Treille ;  
 et montrez désormais, par la conduite de votre  
 vie et par votre piété, que vous êtes vraiment  
 son enfant, et que vous méritez sa protection  
 dans la vie présente et pour l'éternité !

Ainsi soit-il.



Le prêtre récitera alors sur le nouveau confrère  
 l'évangile qui rapporte les paroles que Jésus, du haut  
 de la croix, adressa à sa Mère et à saint Jean.

*Evangelium B.  
 Mariæ à Cancellis,  
 Matris gratia.*

Dominus vobiscum,

Et cum spiritu tuo.

Sequentia S. Evan-  
 gelii secundum Joan-  
 nem.

Gloria tibi, Domine.

In illo tempore :  
 Stabant juxta crucem  
 Jesu Mater ejus, et  
 soror Matris ejus, Ma-  
 ria Cleophe, et Maria  
 Magdalene. Cum vi-  
 disset ergo Jesu Ma-

*Évangile de N.-D.  
 de la Treille, Mère de  
 grâce.*

Le Seigneur soit  
 avec vous,

Et avec votre esprit.

Suite du S. Évangile  
 selon S. Jean.

Gloire à vous, Sei-  
 gneur.

En ce temps-là, de-  
 bout près de la croix de  
 Jésus, étaient sa Mère,  
 et la sœur de sa Mère,  
 Marie, femme de Cléo-  
 phas, et Marie-Made-  
 leine. Jésus, ayant vu sa

trem et discipulum  
stantem quem dilige-  
bat, dicit Matri suæ :  
Mulier, ecce filius tuus !  
Deinde dicit disci-  
pulo : Ecce Mater tua !  
Et ex illâ horâ accepit  
eam discipulus in sua.

Dominus vobiscum,

Et cum spiritu tuo.

OREMUS. — Deus,  
qui humano generi,  
beatæ Mariæ virgini-  
tate fecunda, repara-  
tionis gratiam contu-  
listi : concede ut, quam  
gratiæ Matrem appel-  
lamus in terris, ejus  
felici consortio peren-  
niter perfruamur in  
Cœlis. Per Christum  
Dominum nostrum.

Amen.

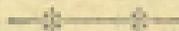
Mère, et, debout près  
d'elle, le disciple qu'il  
aimait, dit à sa Mère :  
Femme, voilà votre  
fils ! Ensuite il dit au  
disciple : Voilà votre  
Mère ! Et à partir de  
ce moment, il la traita  
comme sa Mère.

Le Seigneur soit  
avec vous,

Et avec votre esprit.

PRIONS. — O Dieu  
qui, par la virginité  
féconde de la bienheu-  
reuse Vierge Marie,  
avez procuré la grâce  
de la Rédemption au  
genre humain, faites  
que nous puissions  
jouir éternellement  
dans le Ciel de l'heu-  
reuse présence de celle  
que sur la terre nous  
appelons Mère de  
grâce. Par Jésus-Christ  
notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

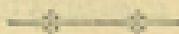


Après la lecture de l'Évangile, le nouveau confrère  
dit :

**S**EIGNEUR Jésus, vrai Dieu et vrai homme, Fils unique du Père céleste, Fils unique de la Vierge Marie, je vous prie de vouloir bien renouveler en ma faveur ce testament mystérieux que vous fîtes sur l'arbre de la Croix, et de dire encore une fois, et pour moi, à votre aimable Mère : *Femme, voilà votre fils.* Veuillez me donner entièrement à elle en cette qualité, me faire la grâce de lui appartenir absolument comme son fils, de la manière la plus parfaite qu'il soit possible, pour le temps et pour l'éternité.

Et vous, ô Vierge sainte, Mère de grâce et de miséricorde, au nom et pour l'amour de votre adorable Fils, et par le souvenir de ce qui se passa sur le Calvaire, agréez, s'il vous plaît, l'offrande que je vous fais de moi-même, et ratifiez dans le Ciel l'acte par lequel je me consacre à vous devant votre saint autel.

Ainsi soit-il.



Le prêtre donnera la bénédiction au nouveau confrère (ou consœur) en ces termes :

Te cum Prole piâ	Que la Sainte Vierge
benedicat Virgo Ma-	Marie et son divin
ria.	Fils vous bénissent.



Prières pour renouveler sa consécration  
à N.-D. de la Treille.

**O** NOTRE-DAME de la Treille, tout indigne que j'étais d'être reçu au nombre de vos serviteurs, me confiant en votre bonté, et désireux de vous servir toute ma vie, je vous ai choisie pour ma Souveraine en entrant dans votre Archiconfrérie. Je me suis proposé de vous honorer et de vous imiter de mon mieux, et de vous faire aimer et servir par tous ceux sur qui j'ai quelque pouvoir.

Je vous prie, ô ma Mère, de vouloir bien me recevoir de nouveau au nombre de vos enfants. Que votre maternelle assistance ne me manque jamais, surtout à l'heure de ma mort, afin qu'après avoir franchi sous votre protection le seuil de l'éternité, je puisse vous aimer toujours, et, avec vous, louer, bénir et adorer Dieu dans les siècles des siècles.

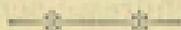
Ainsi soit-il.



**O** NOTRE-DAME de la Treille, je vous ai choisie pour ma Souveraine, pour ma Patronne et mon Avocate. Je vous recommande de nouveau mon âme et mon corps, toutes

mes espérances et mes consolations, mes inquiétudes et mes misères, ma vie et la fin de ma vie, afin que, par votre très sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient dirigées et réglées selon votre sainte volonté et celle de votre divin Fils.

Ainsi soit-il.



Prière des confrères et consœurs dans  
leurs visites à N.-D. de la Trelle.

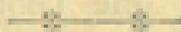
**V**OUS savez, ô Vierge sainte, que je me suis engagé dans votre Confrérie avec le dessein de vous servir fidèlement tout le cours de ma vie, et d'alimenter sans cesse dans mon cœur le feu sacré de votre amour.

Je viens renouveler le ferme propos que j'ai fait de vous servir ; de nouveau je me mets sous votre puissante protection. Il ne m'est pas possible d'exprimer la joie que je ressens d'être membre de cette Archiconfrérie où tout me porte à espérer, par les grâces qui y sont attachées, que j'obtiendrai dans ce monde tous les secours dont j'aurai besoin, et la vie éternelle en l'autre.

O Mère très aimable, je salue votre image avec tout le respect dont je suis capable, brûlant d'un saint désir de vous aimer et honorer de tout mon cœur, et d'imiter, autant qu'il est de mon pouvoir, l'amour et l'honneur que votre Jésus a fait paraître pour vous sur la terre. Que ne puis-je vous donner des marques de tendresse semblables à celles qu'il vous donnait dans son enfance ! O bonne Mère, daignez, je vous prie, saisir mon âme pécheresse dans les bras de votre miséricorde et la presser sur votre cœur sacré, comme je vois que vous y pressez votre Jésus en cette sainte image.

J'aurai toute ma vie une grande vénération pour cette statue que vos miracles ont glorifiée et que Pie IX a couronnée. Qu'elle soit toujours le Palladium de la cité lilloise, la protection de toutes nos familles, et pour moi une source continuelle de bénédictions.

Ainsi soit-il.



---

CONSÉCRATION DES FAMILLES  
A N.-D. DE LA TREILLE.

---

« C'était la coutume du passé, dit Vincart, que les nouveaux mariés se venaient faire inscrire conjointement dans le registre de N.-D. de la Treille, quoiqu'ils y fassent auparavant, afin que leur mariage reçût plus abondamment la bénédiction et les accroissements d'amour et de prospérité... C'est ce qui doit être imité afin de pouvoir dire de chaque maison : FAMILLE CONSACRÉE A LA SAINTE VIERGE. »

Pour la consécration de leur famille à N.-D. de la Treille, les deux époux se présentent à son autel, s'agenouillent sur le degré inférieur et, en présence du prêtre revêtu du rochet et de l'étole blanche, ils prononcent l'acte suivant :

**O** NOTRE DAME de la Treille, auguste Patronne des Lillois, nous venons nous prosterner devant votre trône, dans des sentiments de vénération, d'amour et de confiance.

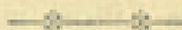
Notre désir, ô bonne Mère, est que vous daigniez admettre notre famille dans l'enceinte de votre Treille et sous votre sauvegarde. Nous nous consacrons pour toujours à votre service, nous et les enfants qu'il plaira à Dieu de nous donner. En retour, prenez-nous sous votre spéciale protection.

Nous vous établissons maîtresse et gouvernante de toute notre maison, de nos intérêts, de nos affaires. Ne refusez pas d'en prendre

soin. Délivrez-nous de tout péril, pourvoyez à tous nos besoins, conseillez-nous dans les doutes, consolez-nous dans les afflictions, assistez-nous dans la maladie, secourez-nous surtout dans les angoisses de la mort. Défendez-nous dans les tentations et ne permettez pas qu'aucun des nôtres offense jamais gravement votre divin Fils.

En un mot, bénissez cette famille qui se donne à vous, qui veut être vraiment vôtre ; bénissez-la pour le temps et pour l'éternité.

Ainsi soit-il.



*Le prêtre prononce alors sur les époux cette bénédiction.*

Y. Salvos fac servos tuos.

R. Deus meus, sperantes in te.

Y. Mitte eis, Domine, auxilium de sancto.

R. Et de Sion tuere eos.

Y. Esto eis, Domine, turris fortitudinis.

R. A facie inimici.

Y. Donnez le salut à vos serviteurs.

R. Mon Dieu, ils espèrent en vous.

Y. Du Saint des saints envoyez-leur votre secours.

R. Des hauteurs de Sion protégez-les.

Y. Soyez leur une défense puissante.

R. En présence de l'ennemi.

Ÿ. Domine, exaudi orationem meam.

℞. Et clamor meus ad te veniat.

Ÿ. Dominus vobiscum.

℞. Et cum spiritu tuo.

OREMUS. — Respice, quæsumus, Domine, super hos conjuges qui implorant perpetuum auxilium sanctæ Mariæ Genitricis Filii tui Domini nostri : ut ejus intercessione benedictionis tuæ repleti, ac voluntati tuæ fideliter obsequentes, in tuo amore et mutua dilectione consenescant. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

*Benedictio.*

Vos cum Prole pia benedicat Virgo Maria.

Ÿ. Seigneur, exaucez ma prière.

℞. Et que mon cri parvienne jus qu'à vous.

Ÿ. Que le Seigneur soit avec vous.

℞. Et avec votre esprit.

ORAISON. — Seigneur, abaissez votre regard sur ces époux qui implorent à toujours le secours de la B. Marie, Mère de votre divin Fils notre Seigneur : afin que, comblés de vos bénédictions par son intercession, ils obéissent fidèlement à vos volontés et arrivent l'un et l'autre à un grand âge, persévérant dans votre saint amour et dans une mutuelle charité. Par Jésus-CHRIST notre Seigneur. Ainsi soit-il.

*Bénédiction.*

Que la Très-Sainte Vierge et son divin Enfant vous bénissent.

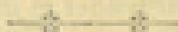


Prière des époux consacrés  
à N.-D. de la Treille.

O NOTRE-DAME de la Treille, daignez vous souvenir qu'au lendemain de notre mariage, nous sommes venus placer notre famille sous votre sainte protection. Continuez à nous marquer votre bienveillance en nous accordant toujours les grâces que nous sollicitons de votre cœur maternel. Maintenez entre nous l'esprit d'union et de concorde par la patience à supporter paisiblement le caractère et les défauts l'un de l'autre. Donnez-nous l'esprit de sage sollicitude et de prévoyance, pour subvenir aux besoins spirituels et temporels de notre famille. Préservez-nous de l'esprit du monde et de l'amour de ses vanités. Inspirez-nous ce véritable esprit de foi qui fasse de notre demeure une maison de prière et un école de toutes les vertus.

O Marie, nous recommandons nos enfants à votre cœur maternel. Soyez leur Mère, formez leur cœur à la vertu; qu'ils soient toujours chrétiens, toujours pieux; que leur vie, pleine de bonnes œuvres, soit couronnée par une sainte mort.

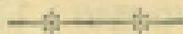
Faites, ô Marie, qu'après cette vie d'épreuves nous nous retrouvions tous dans le Ciel, pour nous aimer en Dieu durant toute l'éternité. Ainsi soit-il.



Prière des familles consacrées  
à N.-D. de la Treille.

**O** MARIE, vous qui avez vécu en paix à Nazareth avec Jésus, votre divin Fils, et Joseph, votre digne époux, daignez, du haut du Ciel, regarder cette famille qui est vôtre, et répandre sur elle les douces influences de votre cœur maternel, afin que nous vivions dans une paix parfaite, dans un mutuel amour, dans les saintes pratiques de la religion et dans la crainte et l'amour du Seigneur ; et qu'ainsi nous jouissions tous de la sainte paix promise aux hommes de bonne volonté.

O N.-D. de la Treille, vénérée Patronne, prenez notre famille en affection, et faites que nous ne formions tous qu'un cœur et qu'une âme dans votre saint amour et dans le service de votre divin Fils. Ainsi soit-il.





## CONSÉCRATION DES ENFANTS A N.-D. DE LA TREILLE.

---

La cérémonie est semblable à la réception solennelle dans l'Archiconfrérie.

Le prêtre, revêtu du rochet et de l'étole blanche, se tiendra sur le palier de l'autel.

La mère, tenant un cierge, s'agenouillera avec son enfant sur le dernier degré. Elle pourra dire :

**O** MARIE, cet enfant vous appartenait avant que de naître, puisque son père et moi, nous nous sommes consacrés à vous aussitôt après notre mariage. Je viens vous le présenter ; recevez-le, s'il vous plaît, dans votre Treille et sous votre sauvegarde, préservez-le de tout péril du corps et de l'âme. Satan ne manquera point de le poursuivre ; déjà il voudrait le perdre si c'était en son pouvoir, mais, couvert de votre sainte protection, il n'aura rien à craindre ; et un jour, aidé de vos prières et de votre secours, il ira au Ciel prendre possession de l'un des sièges d'où sont déchus les anges prévaricateurs.



Le prêtre prononcera alors la bénédiction qui suit :

*Benedictio pueri vel puellæ cum in ecclesia presentatur.*

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini,

R. Qui fecit coelum et terram.

V. Sinite parvulos venire ad me,

R. Talium est enim regnum Cœlorum.

V. Angeli eorum

R. Semper vident faciem Patris.

V. Nihil proficiat inimicus in eis,

R. Et filius iniquitatis non apponat nocere eis.

V. Domine, exaudi orationem meam,

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum,

R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS.— Domine Jesu Christe, qui parvulos tibi oblatos et ad

*Bénédition d'un enfant lorsqu'il est présenté dans l'église.*

V. Notre secours est dans le nom du Seigneur,

R. Qui a fait le ciel et la terre.

V. Laissez les petits enfants venir à moi,

R. Le royaume des Cieux est à ceux qui leur ressemblent.

V. Leurs anges

R. Voient toujours la face du Père.

V. Que l'ennemi ne réussisse en rien auprès d'eux,

R. Et que le fils de l'iniquité n'essaie pas de leur nuire.

V. Seigneur, écoutez ma prière,

R. Et que ma supplication parvienne jusqu'à vous.

V. Que le Seigneur soit avec vous,

R. Et avec votre esprit.

PRIONS.— Seigneur Jésus-Christ, vous qui avez pressé sur votre cœur les petits enfants

te venientes complexus es, manusque super illos imponens benedixisti eis, atque dixisti : « Sinite parvulos venire ad me, et nolite prohibere eos, talium enim regnum Cœlorum, et angeli eorum semper vident faciem Patris mei » : respice, quaesumus, ad pueri (vel puellæ) presentis innocentiam et ad ejus parentum devotionem, et clementer eum (vel eam) hodie per ministerium nostrum benedic, ut in tua gratia et misericordia semper proficiat, te sapiat, te diligat, te timeat, et mandata tua custodiat, et ad finem optatum feliciter perveniat : per te, Salvator mundi, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas

qui vous étaient présentés ou qui venaient à vous, vous qui les avez bénits en leur imposant les mains, et qui avez prononcé les paroles suivantes : « Laissez venir à moi les petits enfants, ne les repoussez pas, car le royaume des Cieux est à ceux qui leur ressemblent ; » et encore : « Les anges de ces petits contemplent toujours la face de mon Père, » nous vous en supplions, jetez un regard bienveillant sur l'innocence de cet enfant et la dévotion de ses parents ; daignez le bénir avec bonté, en ce jour, par notre ministère, afin qu'en profitant toujours de vos grâces miséricordieuses, il vous goûte, vous aime, vous craigne, observe vos commandements, et parvienne heureusement au terme que nous désirons tous : grâce à vous, divin Sauveur du monde, qu

Deus in sæcula sæculorum. Amen.

OREMUS.— Defende, quæsumus, Domine, beata Maria semper Virgine intercedente, istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam, ab hostium propitius tuere clementer insidiis. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

OREMUS.— Deus, qui ineffabili providentia sanctos angelos tuos ad nostram custodiam mittere dignaris, largire supplicibus tuis, et eorum semper protectione defendi, et æterna societate gaudere. Per Christum Dominum nostrum.

Amen.

*Postea manu dextra producus signum crucis super puerum vel puellam, benedictionem et impertitur dicens :*

vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il !

PRIONS.— Nous vous en supplions, Seigneur, par l'intercession de la Bienheureuse Marie toujours Vierge, défendez cette famille contre tout malheur, elle se prosterne de tout cœur en votre présence : soyez-lui propice, et dans votre clémence gardez-la des embûches de l'ennemi. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PRIONS.— O Dieu, qui, par une providence ineffable, daignez envoyer vos saints anges pour nous garder, accordez à vos serviteurs la grâce d'être toujours sous leur protection, et de jouir éternellement de leur société. Par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi soit-il.

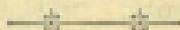
Benedicat vos Deus  
et custodiat corda ves-  
tra et intelligentias ves-  
tras, Pater, et Filius, et  
Spiritus sanctus.

Amen.

Que Dieu le Père, le  
Fils et le Saint-Esprit  
vous bénisse, et qu'il  
garde vos cœurs et vos  
intelligences.

Ainsi soit-il.

*Deinde aspergit puerum vel puellam aqua  
benedicta in modum crucis.*



Après cette bénédiction, le prêtre pourra réciter sur l'enfant l'Évangile de la Maternité de grâce, donnée à Marie par Jésus du haut de la croix. Il se trouve à la page 209. Puis, si la mère désire vouer l'enfant au bleu, le prêtre bénira les vêtements qu'on lui présentera.

*Benedictio vestis quæ  
defertur in honorem  
B. M. Virginis.*

Ÿ. Adjutorium nos-  
trum in nomine Do-  
mini,

℞. Qui fecit cælum  
et terram.

Ÿ. Dominus vobis-  
cum,

℞. Et cum spiritu  
tuo.

OREMUS. — Bene-  
† dic, Domine, vestem  
istam, in honorem et

*Bénédition des vête-  
ments que l'on porte en  
l'honneur de la Sainte  
Vierge.*

Ÿ. Notre secours est  
dans le nom du Sei-  
gneur,

℞. Qui a fait le ciel  
et la terre.

Ÿ. Que le Seigneur  
soit avec vous,

℞. Et avec votre es-  
prit.

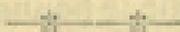
PRIONS. — Bénissez,  
Seigneur, ces vête-  
ments qui doivent être  
portés en l'honneur de

sub protectione beatissimæ Virginis Mariæ sumendam ; et præsta, per invocationem sancti tui nominis, ut qui eam induerit, corporis sanitatem et animæ tutelam percipiat. Per Christum Dominum nostrum. Amen.

la bienheureuse Vierge Marie et pour obtenir sa protection ; et, par l'invocation de votre saint nom, daignez accorder à celui qui en sera revêtu, la santé du corps et la sauvegarde de l'âme. Nous vous le demandons par Jésus-Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

*Deinde vestis aspergitur aqua benedicta*



Prière des mères chrétiennes qui ont consacré leurs enfants à N.-D. de la Treille.

**O** GLORIEUSE et très sainte Mère de N.-S. Jésus-Christ, N.-D. de la Treille, Patronne des Lillois, vous connaissez les craintes et les espérances qui agitent mon cœur ; je mets en vous toute ma confiance, exaucez-moi. Que mon enfant soit votre enfant ; je vous l'ai donné, il faut que vous soyez sa Mère ; aimez-le de tout votre cœur : je suis sa mère aussi, mais je veux le regarder

comme un précieux dépôt que vous daignez confier à mes soins. Donnez-moi la vigilance, donnez-moi la patience, donnez-moi la fermeté, afin que, sous ma garde, il soit à l'abri de tout danger ; que je supporte patiemment toutes mes fatigues et toutes mes peines ; que j'aie la force de le guider dans la vertu par mes prières, par mes conseils, par mes exemples. Rendez-le bon, donnez-lui la sagesse, inspirez-lui la piété ; défendez-le contre le démon, contre le monde, contre son propre cœur, afin qu'au Ciel j'aie le bonheur de le voir avec moi auprès de vous, pendant toute l'éternité.

Ainsi soit-il.



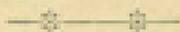
Prière de l'enfant qui a été consacré à  
N.-D. de la Treille.

**O** NOTRE-DAME, ô ma Mère, vous savez que, dès ma naissance, je vous ai été consacré, et que, dès ma plus tendre jeunesse, je vous ai regardée comme ma Mère. De votre côté, vous avez bien voulu me regarder dès lors comme un de vos enfants, et toutes les grâces que j'ai reçues de Dieu, je confesse

avec un humble sentiment de reconnaissance que c'est par votre moyen que je les ai reçues. Que n'ai-je eu autant de fidélité à vous servir, aimable Souveraine, que vous avez eu de bonté à me secourir !

Désormais, je veux mieux vous honorer, mieux vous servir, mieux vous aimer. Recevez donc, Vierge sainte, la protestation que je fais d'être parfaitement à vous. De votre côté, obtenez-moi de mon Sauveur, votre cher Fils, une foi vive, une espérance ferme, un amour tendre, généreux et constant. Obtenez-moi une pureté de cœur et de corps que rien ne puisse ternir, une humilité que rien ne puisse altérer, une patience et une soumission à la volonté de Dieu que rien ne puisse ébranler. Enfin, ô Vierge sainte, obtenez-moi de vous imiter dans la pratique de toutes les vertus pendant la vie présente, afin d'être admis à jouir avec vous du bonheur éternel dans l'autre.

Ainsi soit-il.



---

---

PRIÈRES DIVERSES.

---

---

Prière d'un confrère pour lui-même.

O NOTRE-DAME de la Treille, je vous supplie, par les souffrances de votre Fils Jésus, par le crédit que vous avez auprès de la Très-Sainte Trinité comme Fille, Mère et Épouse, de faire que les saints désirs que j'ai en ce moment dans mon cœur soient exaucés: que je jouisse d'une entière santé de corps et d'esprit ; que j'obtienne le pardon de tous mes péchés et la grâce de n'en plus commettre ; que j'évite toutes les occasions qui pourraient me porter au mal ; que j'aie la force de résister à toutes les tentations ; que mes pensées, mes paroles, mes actions plaisent toujours à Dieu; que je sanctifie mon âme de jour en jour ; et pour tout cela, ô bonne Mère, que votre intercession et votre assistance ne m'abandonnent jamais en aucun temps, mais surtout à l'heure de la mort et sur le seuil de l'éternité. Ainsi soit-il.



Prière pour tous les membres  
de l'Archiconfrérie.

O NOTRE-DAME de la Treille, comme la fin première de notre Archiconfrérie est de prier les uns pour les autres dans l'union d'une parfaite charité, je vous adresse mes humbles prières, afin que vous daigniez regarder d'un oeil favorable tous nos chers frères et sœurs, et leur accorder votre puissant secours. Prenez nos âmes sous votre protection, défendez-les puissamment contre tous les ennemis de leur salut. Mettez-les dans votre Treille à l'abri de tout mal de l'âme et du corps, assistez les en toutes leurs actions, secourez-les à l'heure de la mort, avec toute la tendresse de votre cœur maternel. Après notre trépas présentez-nous à Jésus, et suppléez par l'abondance de vos mérites à ce qui manque à nos bonnes œuvres. Enfin que, par votre puissante intercession, nous ayons le bonheur d'aller vous contempler au Ciel, vous et votre divin Fils, et chanter vos louanges durant toute l'éternité.           Ainsi-soit-il.



Prières pour les confrères  
et consœurs trépassés.

O MÈRE de miséricorde, puisque la charité nous oblige de conserver un pieux souvenir de nos frères et sœurs qui sont sortis de ce monde, je viens vous prier humblement pour toutes les âmes de notre Archiconfrérie qui sont encore en Purgatoire. Voyez, O Marie, les peines, les tourments qu'elles y souffrent, et laissez vous toucher de compassion pour elles, puisque, étant sur la terre, elles se sont données à vous, ont mis leur confiance en vous, vous ont fidèlement honorée et servie et, après Dieu, n'ont rien tant aimé que vous. Ne permettez pas que la ferme confiance qu'elles ont mise en vous reste sans effet ; faites-les jouir du fruit de leur dévotion, ne les laissez pas gémir plus longtemps dans les flammes du purgatoire. Veuillez offrir pour elles à votre Jésus tout ce que vous avez fait et souffert pour lui sur la terre, afin que, purifiées de leurs péchés, elles aient la joie d'être introduites dans le Paradis, pour vous y bénir pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

## Litanies de la Très-Sainte Vierge.

Les litanies de la Très-Sainte Vierge, dites *Litanies de Lorette* parce que, de temps immémorial, elles se chantent avec solennité tous les samedis dans la sainte chapelle de N.-D. de Lorette, qui n'est autre que la propre maison de Marie, où le Fils de Dieu s'est incarné, ont toujours été pour les fidèles une prière de prédilection. Elles ont aussi toujours été en grand honneur dans la Confrérie de N.-D. de la Treille. Des fondations avaient été faites pour les chanter en musique devant l'image miraculeuse. Les Souverains-Pontifes ont enrichi ces litanies d'indulgences : 300 jours chaque fois ; indulgence plénière à toutes les fêtes de la Très-Sainte Vierge pour ceux qui les récitent tous les jours.

**K**YRIE, eléison.

Christe, eléison.

Kyrie, eléison.

Christe, audi nos.

Christe, exaudi nos.

Pater de Cœlis Deus,  
miserére nobis.

Fili redemptor mundi  
Deus, miserére nobis.

Spiritus Sancte Deus,  
miserére nobis.

**S**EIGNEUR, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus - Christ, écoutez-nous.

Jésus-Christ, exaucez-nous.

Dieu le Père, du haut des Cieux, ayez pitié de nous.

Dieu le Fils, rédempteur du monde, ayez pitié de nous.

Dieu le Saint-Esprit, ayez pitié de nous.

Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis.	Trinité Sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.
Sancta Maria, ora pro nobis.	Sainte Marie, priez pour nous.
Sancta Dei Génitrix, Sancta Virgo virginum,	Sainte Mère de Dieu, Sainte Vierge des vier- ges,
Mater Christi, Mater divinæ gratiæ, Mater purissima, Mater castissima, Mater inviolata, Mater intemerata, Mater amabilis, Mater admirabilis, Mater Creatoris, Mater Salvatoris, Virgo prudentissima, Virgo veneranda, Virgo prædicanda,	Mère du Christ, Mère de la divine grâce, Mère très pure, Mère très chaste, Mère toujours vierge, Mère sans tache, Mère aimable, Mère admirable, Mère du Créateur, Mère du Sauveur, Vierge très prudente, Vierge vénérable, Vierge digne de lou- ange,
Virgo potens, Virgo clemens, Virgo fidelis, Speculum justitiæ, Sedes sapientiæ, Causa nostræ lætitiæ, Vas spirituale, Vas honorabile, Vas insigne devotio- nis, Rosa mystica, Turris Davidica, Turris eburnea,	Vierge puissante, Vierge clémente, Vierge fidèle, Miroir de justice, Siège de la sagesse, Cause de notre joie, Vase spirituel, Vase d'honneur, Vase insigne de la dé- votion, Rose mystique, Tour de David, Tour d'ivoire,

Ora pro nobis.

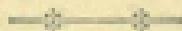
Priez pour nous.

Domus aurea,	Maison d'or,
Fœderis arca,	Arche d'alliance,
Janua Cœli,	Porte du Ciel,
Stella matutina,	Étoile du matin,
Salus infirmorum,	Salut des infirmes,
Refugium peccatorum,	Refuge des pécheurs,
Consolatrix afflictorum,	Consolatrice des affligés,
Auxilium christianorum,	Secours des chrétiens,
Regina angelorum,	Reine des anges,
Regina patriarcharum,	Reine des patriarches,
Regina prophetarum,	Reine des prophètes,
Regina apostolorum,	Reine des apôtres,
Regina martyrum,	Reine des martyrs,
Regina confessorum,	Reine des confesseurs,
Regina virginum,	Reine des vierges,
Regina sanctorum omnium,	Reine de tous les saints,
Regina sine labe originali concepta,	Reine conçue sans la tache originelle.
Regina sacratissimi rosarii,	Reine du très saint rosaire.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, exaudi nos, Domine.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.	Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

Christe, audi nos,                    Jésus-Christ, écoutez-nous.

Christe, exaudi nos.                Jésus-Christ, exaucez-nous.

Dans la *Raccolta* ces litanies se terminent par l'*Agnus Dei*. Il n'est donc pas nécessaire d'y ajouter d'oraison pour gagner les indulgences.



### INVOCATIONS à N.-D. de la TREILLE.

Nous croyons que les confrères et consœurs de N.-D. de la Treille doivent préférer les *litanies de Lorette* aux litanies dites de N.-D. de la Treille, qui ont paru il y a une quarantaine d'années, sans l'approbation ecclésiastique, qui est particulièrement nécessaire pour ces sortes de prières.

Cependant, afin de donner satisfaction à la piété des personnes qui désirent pouvoir adresser à N.-D. de la Treille des louanges spéciales, nous formulons ici quelques invocations en son honneur.

**N**OTRE-DAME de la Treille, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, auguste Patronne des Lillois, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, gloire et amour de notre cité, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, bienfaisante Protectrice de toutes nos familles, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, illustrée par tant de miracles, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, honorée durant tant de siècles dans votre Confrérie, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, invoquée par les pèlerins de toute la contrée, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, louée et aimée par les princes, les magistrats et le peuple, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, riche en grâces et en miséricorde, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, notre sécurité dans les périls, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, notre consolation dans la douleur, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, notre secours dans l'adversité, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, notre perpétuelle défense contre l'hérésie, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, toujours bonne à tous vos enfants, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, appui des faibles, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, espoir des malheureux, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, ressource des abandonnés, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, refuge des pécheurs, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, santé des malades, priez pour nous.

N.-D. de la Treille, aide des agonisants, priez pour nous.

O Marie, Mère de Dieu, priez pour nous.

O Marie, arc-en-ciel de la paix éternelle, priez pour nous.

O Marie, porte du paradis, introduisez-nous dans la gloire céleste où règnent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi soit-il.



#### Salve Regina. — Sub tuum.

Les prières les plus en usage dans l'ancienne Confrérie de N.-D. de la Treille étaient, avec les litanies de la Très-Sainte Vierge, le *Salve Regina* et le *Sub tuum*.

A l'époque du protestantisme l'usage s'est établi de joindre chaque jour le *Salve Regina* à la prière du matin, et le *Sub tuum* à la prière du soir, dans l'intention : 1<sup>o</sup> de réparer les injures faites à la Mère de Dieu et à ses saintes images ; 2<sup>o</sup> d'obtenir, par l'intercession de Marie, la diminution des âmes tièdes et l'augmentation des catholiques fervents et dévoués.

Les Souverains-Pontifes approuvèrent fort cette

dévotion et l'enrichirent d'indulgences vraiment exceptionnelles.

Cent jours d'indulgence les jours ordinaires, et sept ans et sept quarantaines les dimanches.

Pour ceux qui récitent ces prières tous les jours :

1<sup>o</sup> Indulgence plénière deux fois le mois, à deux dimanches au choix, aux conditions ordinaires : 2<sup>o</sup> Indulgence plénière aux fêtes de l'Immaculée-Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption ; 3<sup>o</sup> Indulgence plénière à l'article de la mort.

Les deux intentions marquées plus haut rentrent bien dans le but de l'Archiconfrérie de N.-D. de la Treille ; aussi engageons-nous les confrères et consœurs à prendre la sainte habitude de réciter à ces intentions chaque matin le *Salve Regina* et chaque soir le *Sub tuum* avec les versets qui doivent y être joints pour gagner les indulgences.

Voici ces prières :

**S**ALVE, Regina, Mater misericordiæ, vita, dulcedo et spes nostra, salve. Ad te clamamus exules filii Evæ ! Ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia ergo Advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum, benedictum fructum

**S**ALUT, ô notre Reine, Mère de miséricorde, notre vie, notre douceur et notre espérance, salut. Nous élevons nos cris vers vous, pauvres exilés, malheureux enfants d'Ève ; nous soupirons vers vous, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. Ah ! nous vous en supplions, ô notre Avocate, tournez vers nous vos yeux compatissants, et,

ventris tui, nobis post  
hoc exilium ostende.  
O clemens, o pia, o  
dulcis Virgo Maria !

Y. Dignare me lau-  
dare te, Virgo sacrata ;

R̄. Da mihi virtutem  
contra hostes tuos.

Y. Benedictus Deus  
in sanctis suis.

R̄. Amen.

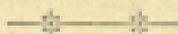
après l'exil de cette vie,  
montrez-nous Jésus,  
le fruit béni de votre  
sein, ô clément, ô  
miséricordieuse, ô  
douce Vierge Marie !

Y. Daignez agréer  
mes louanges, ô Vierge  
sainte ;

R̄. Donnez-moi force  
et courage contre vos  
ennemis.

Y. Béni soit Dieu  
dans ses saints,

R̄. Ainsi soit-il.



**S**UB tuum præsi-  
dium confugimus,  
sancta Dei Genitrix,  
nostras deprecationes  
ne despicias in neces-  
sitatibus, sed a pericu-  
lis cunctis libera nos  
semper, Virgo gloriosa  
et benedicta.

Y. Dignare me lau-  
dare te, Virgo sacrata ;

R̄. Da mihi virtutem  
contra hostes tuos.

**N**OUS nous réfu-  
gions sous votre  
protection, sainte Mère  
de Dieu ; ne méprisez  
pas les prières que nous  
vous adressons dans  
nos besoins, mais déli-  
vrez-nous toujours de  
tous les périls, Vierge  
comblée de gloire et  
de bénédiction.

Y. Daignez agréer  
mes louanges, ô Vierge  
sainte ;

R̄. Donnez-moi force  
et courage contre vos  
ennemis

Ÿ. Benedictus Deus  
in sanctis suis,  
R. Amen.

Ÿ. Béni soit Dieu  
dans ses saints,  
R. Ainsi soit-il.



### Exercice en l'honneur de Notre-Dame des Sept Douleurs.

La dévotion aux douleurs de la Très-Sainte Vierge a toujours été chère aux Lillois. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, plaça dans la chapelle de son palais de la Salle une statue de N.-D. des Affligés, qui y est restée jusqu'en 1563, époque où, à cause de la démolition de cette chapelle, elle fut transportée dans la chapelle Saint-Michel. Elle y demeura jusqu'à la Révolution.

À l'exemple de son prédécesseur, Philippe-le-Bon plaça, en 1450, dans la chapelle de la Treille, une image de Notre-Dame recevant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils.

Un siècle plus tard, en 1546, les chanoines de Saint-Pierre commencèrent à célébrer chaque année, le vendredi après le dimanche de la Passion, la fête de N.-D. des Sept-Douleurs, qui ne devait être que bien plus tard rendue obligatoire pour toute l'Église. Ce ne fut en effet que le 22 août 1727 que le pape Benoît XIII l'inscrivit sur le cycle de l'Église catholique.

En 1635, les chanoines établirent, dans la nef de leur église, sept tableaux représentant les sept principales douleurs de Marie.

Cette dévotion a été approuvée par les Souverains-Pontifes, et nous donnons ici les prières qu'ils ont enrichies d'indulgences. On peut les réciter devant les tableaux qui représentent les Sept Douleurs de la Reine des martyrs.

## I. — LA PROPHÉTIE DE SIMÉON.

Ÿ. O Dieu, venez à mon aide ;

R̄. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.

A présent et toujours comme dès le commencement et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour la peine que ressentit votre tendre cœur à la prophétie du saint vieillard Siméon. Mère chérie, par votre cœur si affligé, obtenez-moi la vertu d'humilité et le don salutaire de la crainte de Dieu.

Je vous salue, Marie, etc.

Sainte Marie, etc.

## II. — LA FUITE EN ÉGYPTE.

Ÿ. O Dieu, venez à mon aide ;

R̄. Hâtez vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour les angoisses que votre cœur très sensible ressentit dans votre fuite et votre séjour en Égypte. Mère chérie, par votre cœur

rempli de tristesse, obtenez-moi la vertu de libéralité, particulièrement envers les pauvres, et le don de piété.

Je vous salue, Marie, etc.

### III. — LA PERTE DE JÉSUS.

V. O Dieu, venez à mon aide ;

R. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour la tristesse et l'inquiétude que votre cœur a éprouvées à la perte de votre bien-aimé Jésus. Mère chérie, par votre cœur si vivement agité, obtenez-moi la vertu de chasteté et le don de science.

Je vous salue, Marie, etc.

### IV. — MARIE SUR LE CHEMIN DU CALVAIRE.

V. O Dieu, venez à mon aide ;

R. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour la consternation qui frappa votre cœur maternel dans la rencontre de Jésus portant sa croix. Mère chérie, par votre

cœur si cruellement éprouvé, obtenez-moi la vertu de patience et le don de force.

Je vous salue, Marie, etc.

V. — MARIE AU PIED DE LA CROIX.

Ÿ. O Dieu, venez à mon aide ;

℞. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour le martyre que souffrit votre cœur généreux en assistant à l'agonie de Jésus. Mère chérie, par votre cœur ainsi martyrisé, obtenez-moi la vertu de tempérance et le don de conseil.

Je vous salue, Marie, etc.

VI. — LE CŒUR DE MARIE TRANSPERCÉ.

Ÿ. O Dieu, venez à mon aide ;

℞. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour la blessure que fit à votre cœur compatissant la lance qui ouvrit le côté de Jésus, et blessa son très aimable cœur. Mère chérie, par votre cœur ainsi transpercé,

obtenez-moi la vertu de charité fraternelle et le don d'intelligence,

Je vous salue, Marie, etc.

#### VII. — MARIE AU SÉPULCRE.

Ÿ. O Dieu, venez à mon aide ;

R̄. Hâtez-vous, Seigneur, de me secourir.

Gloire au Père, etc.

Je m'afflige avec vous, ô Marie, Mère de douleurs, pour les souffrances excessives qu'endura votre cœur très aimant lors de la sépulture de Jésus. Mère chérie, par votre cœur sacré, abreuvé d'amertumes, obtenez-moi la vertu de zèle et le don de sagesse.

Je vous salue, Marie, etc.

Ÿ. Priez pour nous, Vierge très affligée ;

R̄. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS. — Nous vous supplions, ô Seigneur Jésus-Christ, que la bienheureuse Vierge Marie, votre Mère, dont l'âme très sainte a été percée d'un glaive de douleur pendant votre Passion, intercède pour nous auprès de votre clémence, maintenant et à l'heure de

notre mort. Par vous, Jésus-Christ, Sauveur du monde, qui vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit.

R̄. Ainsi soit-il.

Indulgence : trois cents jours chaque fois que l'on récite les susdites prières d'un cœur contrit et avec dévotion (Pie VII. — Rescrit de Mgr le vice-gérant de Rome, du 14 janvier 1815.)



Prière aux saints apôtres Pierre et Paul.

En souvenir de l'ancienne collégiale, l'église de N.-D. de la Treille est aussi dédiée à l'apôtre S. Pierre. Tous les fidèles de Lille, mais particulièrement les membres de l'Archiconfrérie, doivent conserver, pour le prince des apôtres, quelque chose de la dévotion qui a distingué leurs aïeux. C'est pourquoi nous plaçons ici à leur usage une prière indulgenciée.

**O** SAINTS apôtres Pierre et Paul, je vous choisis aujourd'hui et à jamais pour mes protecteurs, mes avocats particuliers ; je me réjouis humblement avec vous, S. Pierre, prince des apôtres, de ce que vous êtes cette pierre sur laquelle Dieu a bâti son Église, et avec vous, S. Paul, choisi de Dieu pour être un vase d'élection et le prédicateur de la vérité dans tout l'univers.

Obtenez-moi, je vous en supplie, une foi

vive, une espérance ferme, une charité parfaite, un entier oubli de moi-même, le mépris du monde, la patience dans les adversités, l'humilité dans la prospérité, l'attention dans la prière, la pureté de cœur, la droiture d'intention dans mes actions, la diligence à remplir les devoirs de mon état, la constance dans mes résolutions, la résignation à la volonté du Seigneur et la persévérance dans la grâce jusqu'à la mort; afin qu'ayant, par votre intercession et vos glorieux mérites, surmonté les tentations du monde, du démon et de la chair, je sois digne de paraître devant le souverain et éternel Pasteur des âmes, Jésus-Christ, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles, et de le posséder et l'aimer pendant toute l'éternité.

Ainsi soit-il.

*Pater, Ave, Gloria.*

Indulgence de 100 jours une fois le jour. Indulgence plénière à toute fête de S. Pierre et de S. Paul, ou l'un des neuf jours qui précèdent ou des huit jours qui suivent, aux conditions de confession, communion, visite d'une église ou autel dédiés aux deux saints apôtres, récitation de l'oraison ci-dessus et prières aux intentions du Souverain Pontife.

(Pie IX, 18 juin 1876.)





## LES FÊTES DE N.-D. DE LA TREILLE

---

La fête principale de Notre-Dame de la Treille a lieu le dernier dimanche d'octobre. Elle est de 1<sup>re</sup> classe avec octave pour toute la ville.

Elle termine le mois des pèlerinages, où toutes les paroisses et toutes les institutions de la ville viennent tour à tour renouveler leur consécration à l'auguste Patronne de Lille.

La messe de N.-D. de la Treille est la messe *Vultum*, que les fidèles peuvent trouver dans leur paroisse à la fête du saint Nom de Marie ; elle n'a de propre que la collecte.

ORATIO. — Deus, qui humano generi beatae Mariae virginitate fecunda reparacionis gratiam contulisti : concede, ut quam gratiae Matrem appellamus in terris, ejus felici consortio perenniter perfruamur in Coelis. Per Dñ.

ORAISON. — O Dieu qui, par la féconde virginité de Marie, avez conféré au genre humain la grâce de la réparation, accordez-nous le bonheur d'être perpétuellement unis dans les Cieux à celle qu'ici-bas nous appelons Mère de grâce. Par Jésus-Christ notre Seigneur.

A la préface on dit : Et te in solemnitate.

Les vêpres sont du commun de la Très-Sainte Vierge, excepté ce qui suit :

V. Ave Maria, grátia plena.

R̄. Dóminus tecum.

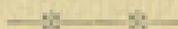
*Ad Magnif. Añã.*  
O beáta Virgo Maria,  
tu vénia vena, tu grátia  
Mater, tu spes  
mundi, exáudi filios  
tuos clamántes ad te.

V. Je vous salue,  
Marie, pleine de grá-  
ce.

R̄. Le Seigneur est  
avec vous.

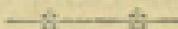
*Antienne de Magnif-  
icat.* O bienheureuse  
Vierge Marie, vous qui  
êtes la source du par-  
don, la Mère de grâce,  
l'espérance du monde,  
exaucez vos enfants  
qui crient vers vous.

L'oraison comme ci-dessus.



La fête secondaire est celle de la Commémoration des miracles de N.-D. de la Treille. Elle est célébrée le 14 juin sous le rite double de seconde classe à la basilique, et le rite double majeur dans les autres églises et chapelles de la ville.

La messe et les vêpres sont entièrement du commun de la Très-Sainte Vierge.



Le 21 juin à l'anniversaire du Couronnement de N.-D. de la Treille, la basilique a le privilège de célébrer la messe votive de la Très-Sainte Vierge même en l'occurrence d'une fête double de 2<sup>me</sup> classe pour la grand'messe et double-majeur pour les messes basses.





## OFFICES DE L'ARCHICONFRÉRIE.

---

---

LE Salut est chanté aux intentions de l'Archiconfrérie tous les dimanches et samedis de l'année, à toutes les fêtes de la T. S. Vierge, et tous les jours des mois de mai et d'octobre.

Aux saluts du dimanche, entre la récitation du chapelet et celle des litanies de la T.-S. Vierge, sont faites les recommandations demandées par les membres de l'Archiconfrérie. Ces recommandations doivent être présentées par écrit, à la sacristie, le dimanche matin au plus tard.

Les intentions générales de l'Archiconfrérie sont toujours annoncées en premier lieu. Elles ont pour objet : 1<sup>o</sup> l'accroissement du culte de N.-D. de la Treille et la construction de sa basilique ; 2<sup>o</sup> la protection de la T.-S. Vierge à obtenir pour la personne et la famille de chaque confrère ou consœur ; 3<sup>o</sup> le renouvellement de l'esprit religieux dans la ville de Lille ; 4<sup>o</sup> la prospérité spirituelle et temporelle de toutes les associations pieuses ou

charitables qui se sont placées sous le patronage de N.-D. de la Treille.

Les membres de l'Archiconfrérie sont invités à assister à ces Saluts le plus souvent qu'ils le peuvent et à unir leurs prières à celles du clergé, pour obtenir de la T.-S. Vierge les grâces qui lui sont demandées par ces recommandations.



---

ACTES DE CONSÉCRATION A N.-D.  
DE LA TREILLE.

---

Du jour où N.-D. de la Treille eut prit possession de sa nouvelle église, l'usage s'établit de faire chaque année, à l'anniversaire du vœu de la ville, un acte de consécration ratifiant ce que nos pères avaient fait en 1634.

Les premiers actes furent prononcés par M. l'abbé Bernard, vicaire-général. En 1875, Mgr Hautcoeur, recteur de l'Université catholique, après avoir parlé au nom de toute la population chrétienne de notre ville, plaça la grande institution sous le patronage de la Reine de la cité.

UNE famille nouvelle, ô Marie, va s'ajouter à la foule de vos clients. C'est pour l'Université naissante un bonheur insigne de s'épanouir à l'ombre de vos ailes. D'avance elle fait profession d'être à vous... L'Église elle-même vous invoque sous ce titre : *Sedes sapientie, Siège de la sagesse*, et ce n'est pas sans motif que tant d'écoles savantes vous ont choisie pour protectrice. Mère du Verbe incarné, par votre intercession, ouvrez-nous largement la source des divines lumières...



En 1876, le chapelain annonçait l'érection de la Confrérie en Archiconfrérie, et marquait la place qu'elle doit occuper parmi les œuvres religieuses de la ville, la bienfaisante action qu'elle doit exercer sur toutes

Les liens si étroits formés entre vous et nous, ô Marie, il y a tant de siècles, vont bientôt se resserrer encore. L'auguste Pontife qui vous a couronnée Reine de la ville, l'auguste Pontife qui a ajouté à ce nom antique de N.-D. de la Treille, par lequel nos pères aimaient à vous saluer, le beau surnom de Mère de grâce, veut mettre le comble à ses apostoliques faveurs. Bientôt, grâce à sa bienveillance, la Confrérie de N.-D. de la Treille, qui a tracé un si glorieux sillon dans l'histoire de notre cité, sera élevée au rang et à la dignité d'Archiconfrérie.

» C'était une suite nécessaire du couronnement de votre sainte image et du gracieux surnom sous lequel il nous est désormais permis de vous invoquer.

» Vous êtes Reine et vous êtes Mère, Reine et Mère de grâce ! C'est dans votre cœur qu'ont été conçues, c'est sous votre sceptre royal que se sont épanouies sur notre sol lillois tant et de si belles œuvres : œuvres de préservation et de patronage, d'apostolat et de prière, de charité et d'éducation. Depuis le jour où furent inaugurés dans l'église de

S<sup>te</sup>. Catherine, qui alors vous abritait, les catéchismes de persévérance, jusqu'au jour où il nous a été donné de voir l'Université naissante venir implorer votre saint patronage, que d'institutions, que d'associations charitables ou pieuses votre regard a fait éclore pour le bien des âmes et la gloire de votre divin Fils !

» Il convenait que toutes ces institutions, nées sous le souffle de votre inspiration, se groupassent autour de vous, se reconnussent sœurs en vous, leur commune Mère, vinssent vous demander, les unes pour les autres, la continuation de la grâce qui les avait fait naître.

» C'est ce que procurera l'Archiconfrérie. Par elle toutes nos œuvres catholiques reconnaîtront votre maternité de grâce et votre souveraineté, et obtiendront longue vie et prospérité. »



A partir de 1878, l'acte de consécration fut prononcé par un laïque. Lorsque viendront des temps meilleurs, le maire de la ville comprendra sans doute qu'il lui appartient avant tout autre de ratifier le vœu de Jean Le Vasseur et du Magistrat de 1634 ; en attendant,

M. le président de l'Œuvre de N.-D. de la Treille a cet honneur. Il se sert d'une formule qui a été composée par M. H. Bernard ; en voici le texte :

**O** MARIE, Vierge immaculée, N.-D. de la Treille, Mère de grâce, nous vous remercions d'avoir inspiré à nos pères l'idée de vous consacrer leur ville, qui, tant de fois, a ressenti les effets de votre protection. Nous voici prosternés devant votre image miraculeuse pour vous renouveler cet acte de consécration et protester de notre amour.

» Nous vous confions nos intérêts temporels et spirituels, nos corps et nos âmes, nos familles et notre patrie.

» O Marie, notre Reine et notre Mère, veillez sur tous les habitants de cette cité, qui se glorifie de vous appartenir. Répandez vos bénédictions sur le clergé, sur les communautés religieuses, sur les magistrats, sur les riches et les pauvres, les patrons et les ouvriers. Protégez les paroisses, protégez toutes les œuvres, et en particulier l'Université catholique, espoir de l'Église et de la France. Accordez aussi votre puissant concours à l'Œuvre qui a pour but la construction de cette

basilique, érigée en votre honneur. Enfin, donnez-nous tous à votre divin Fils, notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la voie, la vérité et la vie.

» Ainsi soit-il. »



Acte de consécration à N.-D. de la Treille  
que prononcent MM. les Curés au nom  
de leurs paroissiens, au jour de leur pèle-  
rinage à N.-D. de la Treille.

**O** MARIE ! Mère de Dieu et notre Mère, nous voici réunis devant vous, aux pieds de votre sainte image que tant de générations ont vénérée, que tant de miracles ont illustrée, que le grand et saint Pontife Pie IX a couronnée. Nous venons de notre libre et pleine volonté renouveler, avec tout l'amour de notre cœur, l'acte par lequel nos pères nous ont placés sous votre auguste patronage, et ratifier la promesse qu'ils ont faite en notre nom de nous montrer comme eux, toujours et en tout, vos pieux enfants et vos humbles serviteurs.

Vous n'avez point failli, ô N.-D. de la

Treille, à la promesse de protection faite à notre ville dès sa naissance, et que vos miracles des XIII<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont si glorieusement confirmée. A travers tant de vicissitudes et au milieu de tant d'erreurs, vous avez conservé à notre cité la foi catholique, vous lui avez accordé une prospérité inespérée ; vous avez maintenu dans nos familles la tradition des mœurs chrétiennes et des saintes pratiques de la religion.

Ne cessez jamais, ô bonne Mère, de nous être favorable. Nous, de notre côté, nous voulons vous aimer de tout notre cœur durant toute notre vie, mettre en vous toute notre confiance, employer tout notre zèle à vous faire connaître et honorer. Oh ! que nous voudrions voir tous les habitants de Lille ici prosternés à vos pieds pour vous rendre hommage, et tous les cœurs embrasés de votre amour !

Nous le savons, ô Marie, de même que personne ne va au Père s'il n'est attiré par Jésus-Christ, ainsi l'on ne va à Jésus-Christ, votre divin Fils, si l'on n'est attiré par vous. Attirez-nous donc tous, ô Mère de grâce, par la tendresse de votre amour et par la puis-

sance de votre intercession. Pour nous, nous nous jetons dans le sein de votre miséricorde, comme l'ont fait nos pères ; nous demandons à être admis dans votre cœur, refuge de tous les chrétiens, justes ou pécheurs, nous nous remettons tous et tout entiers entre vos mains, vous confiant nos corps et nos âmes, nos pensées et nos paroles, nos désirs et nos volontés, nos affections et nos œuvres, afin que, par votre assistance, tout ce qui est de nous et en nous tende toujours au bien, selon votre volonté et celle de votre bien-aimé Fils, Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.



~~~~~

**SOUVENIR de CONSÉCRATION**  
**à N.-D. de la TREILLE.**

---

---

REFRAIN.

O Marie, ô ma Souveraine,  
J'ai fait vœu d'être à toi :  
Vierge de Lille, douce Reine,  
Toujours veille sur moi.

- I. Combien j'aime ce sanctuaire,  
Cet auguste parvis !  
Ici m'attachent à ma Mère  
Tant de liens bénis.
- II. C'est ici, devant ton Image,  
Qu'en un jour solennel,  
Marie..., on voua mon jeune âge  
A ton cœur maternel.
- III. C'est ici qu'au jour où mon âme  
Reçut le Pain du Ciel,  
Je te promis, ô Notre-Dame,  
Un amour éternel.
- IV. C'est ici que ton Cœur, ô Mère  
A captivé mon cœur :  
Marie... à t'aimer, à te plaire,  
Je mettrai mon bonheur.
- V. Ici, jusqu'à ce que j'expire,  
Je vivrai sous ta loi :  
Marie... ah ! fais que je soupire  
Nuit et jour après toi.
- VI. Qu'ici mon regard, ô Marie,  
Mourant se tourne encor,  
Pour que vers toi, dans la Patrie  
Je prenne un sûr essor.



~~~~~

AUTRES MARQUES DE PIÉTÉ  
ENVERS N.-D. DE LA TREILLE.

---

Nous avons vu que les premiers associés dans la dévotion à N.-D. de la Treille, avant même que la Confrérie ne fût érigée canoniquement, ne se contentaient point de réciter des prières, mais pourvoyaient à toutes les dépenses nécessaires au culte de leur sainte Patronne, lumineuse et choses semblables.

Un peu plus tard, lorsque l'incendie eut détruit la collégiale, nous les voyons « donner beaucoup de leurs moyens » pour la réédification de la chapelle de Notre-Dame.

La chapelle rebâtie, ils l'ornèrent. « Le peuple de Lille, dit Vincart, n'a épargné ni soie, ni marbre, ni or pour cette chapelle décorer, et augmenter le culte de Notre-Dame et le lustre de la Confrérie. » Enfin, ils multiplièrent les fondations destinées à assurer le service du culte. Les chapellenies, c'est-à-dire les dotations pour l'entretien perpétuel d'un chapelain, se lisent à toutes les pages de l'histoire de N.-D. de la Treille. Les chapelains et vicaires de la collégiale étaient au

nombre de cinquante, presque tous au service de Notre - Dame. Après les chapellenies venaient les fondations de messes pour les parents trépassés, les donations et les legs pour l'exécution en musique, à perpétuité, du *Salve Regina*, des litanies de la Très-Sainte Vierge, à jour marqué de chaque semaine, ou de chaque mois, ou de l'année.

On trouve aussi, dans les anciens comptes, des rentes devant servir à orner de fleurs l'autel de Notre-Dame, ou à fournir les cires nécessaires à la célébration des messes, ou à entretenir des lampes perpétuellement allumées devant sa statue. Cette dévotion était assez commune pour que l'auteur du livre *De Cultu Deiparæ*, composé à l'honneur de N. - D. de la Treille pour l'instruction de la jeunesse, la recommandât dans ses distiques :

Ex hinc chororum dum scribes nomina, teque  
 Fac memorem Dominae testificare tuæ.  
 Lampadis arsura (dices) tibi, Mater, olivum  
 Ponimus, aspectus luceat ante tuos.  
 Luceat : atque unam dum summa advenerit mea,  
 Invigiles fatis, Diva benigna, meis.

Ce que le P. Vincart traduisit naïvement par ces vers :

Si vos amis ont part dans votre testament,  
 N'oubliez pas en ce dernier moment  
 Cette princesse et cette Dame.  
 Ordonnez donc qu'un cierge éclaire son autel,  
 Et que la Vierge, ainsi favorable à votre âme,  
 Lui fasse rencontrer un état immortel.

Cette dévotion a repris faveur dans ces dernières années, et l'on voit constamment dix, vingt, trente lampes, brûler sous les yeux de N.-D. de la Treille et symboliser les prières, les désirs, la ferveur d'amour de ses dévots serviteurs (1). Un cierge lui est offert tous les ans, pour l'acte de consécration, aux frais des diverses fabriques paroissiales de la ville, et se consume, pendant les offices des dimanches et des fêtes, durant tout le cours de l'année.

1. Ces lampes brûlent nuit et jour. Toute personne peut en faire allumer, soit pour honorer N.-D. de la Treille, soit pour obtenir de sa bonté quelque grâce ou quelque protection.

La dépense est ainsi fixée :

Pour une neuvaine. . . . .	2 francs.
Pour un mois . . . . .	5 francs.
Pour une année. . . . .	50 francs.



---

LA RELIQUE DES CHEVEUX  
DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE.

---

Les jours de pèlerinage, une relique des cheveux de la Très-Sainte Vierge est présentée à la vénération des pèlerins. Nos lecteurs sont sans doute curieux d'en connaître l'origine.

Lors du jubilé de 1854, Mgr Delebecque, évêque de Gand, offrit cette relique avec son reliquaire comme témoignage de sa piété envers N.-D. de la Treille.

Le reliquaire est en vermeil orné de pierres précieuses. Il a la forme d'un trilobe, sur le bord duquel court une inscription portant le nom du donateur. Dans l'intérieur, se trouve une image de N.-D. de la Treille en argent, et c'est au centre de la Treille que se trouve la vénérable relique. Aux côtés de la Madone on voit deux anges agenouillés, l'un portant les armes du prélat, l'autre les armes de la Flandre Orientale.

Le diplôme latin qui accompagne ce reliquaire fait connaître la provenance de la relique, et relate les authentiques qui en ont

été délivrés par un évêque de Liège et un vicaire capitulaire de Saint-Omer.

Ces reliques ont été apportées de la Terre Sainte à l'époque des croisades et données à l'église de Watten par la comtesse Clémence, épouse de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. De l'église de Watten, elles passèrent en 1692 au noviciat de la Société de Jésus à Watten. En 1773, lors de la suppression de la Société, elles furent remises à Gouard-Gérard Van Eersel, évêque de Gand. L'un de ses successeurs, Mgr Delebecque, a extrait du reliquaire, soigneusement conservé dans la chapelle épiscopale de Gand, les quelques cheveux que Sa Grandeur a offerts à la ville de Lille, « afin que, avec l'approbation de l'Ill. et RR. archevêque de Cambrai, ils soient exposés publiquement, à la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de la Bienheureuse et immaculée Vierge Marie, la dévotion et la consolation des fidèles. »





## TABLE.

---

PRÉFACE . . . . .	V
PREMIÈRE PARTIE. — Histoire de la Confrérie . . . . .	1
CHAPITRE I. — Au commencement de l'ère chrétienne . . . . .	3
CHAPITRE II. — Au VII <sup>e</sup> siècle. L'apparition à la fontaine des saules . . . . .	12
CHAPITRE III. — Au XI <sup>e</sup> siècle. Fondation de la Collégiale . . . . .	23
CHAPITRE IV. — Au XIII <sup>e</sup> siècle. Les pre- miers miracles . . . . .	36
CHAPITRE V. — La Confrérie . . . . .	48
CHAPITRE VI. — La fête de Notre-Dame et sa procession . . . . .	80
CHAPITRE VII. — Les miracles des XVI <sup>e</sup> et XVII <sup>e</sup> siècles . . . . .	105
CHAPITRE VIII. — La consécration de la ville à Notre-Dame. . . . .	136
CHAPITRE IX. — Après la Révolution . . . . .	152
NOTE. — M <sup>r</sup> Jean Le Vasseur et les magistrats de Lille en 1634. . . . .	175
DEUXIÈME PARTIE. — Statuts de l'Archiconfrérie . . . . .	183
I. — Notions préliminaires. . . . .	185
II. — But . . . . .	187
III. — Constitution . . . . .	187
IV. — Organisation . . . . .	188
V. — Conditions . . . . .	190
VI. — Pratiques . . . . .	191
VII. — Affiliation . . . . .	192
VIII. — Agrégation. . . . .	192

Indulgences de la Confrérie . . . . .	197
Autres indulgences . . . . .	200
Faveurs spirituelles . . . . .	202
<b>TROISIÈME PARTIE. — Rituel . . . . .</b>	<b>205</b>
Réception dans l'Archiconfrérie . . . . .	207
Prière préparatoire . . . . .	207
Acte de consécration . . . . .	208
Évangile de S. Jean . . . . .	209
Renouvellement de la consécration . . . . .	212
Prière à N.-D. de la Treille . . . . .	213
Consécration des familles . . . . .	215
Prière des époux consacrés . . . . .	218
Prière des familles consacrées . . . . .	219
Consécration des enfants . . . . .	220
Bénédictio des vêtements bleus . . . . .	224
Prière des mères . . . . .	225
Prière des enfants . . . . .	226
Prière des Confrères . . . . .	228
Prière pour les Confrères . . . . .	229
Prière pour les Confrères trépassés . . . . .	230
Litanies de la Très-Sainte Vierge . . . . .	231
Invocations à N.-D. de la Treille . . . . .	234
Salve Regina . . . . .	236
Sub tuum . . . . .	238
Dévotion aux sept douleurs de la T-S <sup>te</sup> Vierge . . . . .	239
Prière aux saints apôtres Pierre et Paul . . . . .	244
Les fêtes de N.-D. de la Treille . . . . .	246
Les offices de l'Archiconfrérie . . . . .	248
Actes solennels de consécration . . . . .	250
Souvenir de consécration. Cantique . . . . .	257
Autres actes de piété . . . . .	258
La relique des cheveux de la T.-S <sup>te</sup> Vierge . . . . .	261
<b>QUATRIÈME PARTIE. — Petit office de</b> <b>N.-D. de la Treille, mère de grâce.</b>	



